

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MADAME BÉNÉDICTE MESSEANNE-GROBELNY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAU, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Absent(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2025-PHASE 1

(N°2025-237)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et L.262-1 et suivants à L.263-2-1 ;

Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités

humaines » ;

Vu la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement rénové et à l'accès aux formations de France Travail » ;

Vu la délibération n°2024-273 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2024 - Phase 1 » ;

Vu la délibération n°2023-259 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2023 - Phase 2 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH et Karine GAUTHIER ainsi que messieurs Bruno COUSEIN, Laurent DUPORGE et Pierre GEORGET, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Mesdames Carole DUBOIS, Florence WOZNY, Valérie CUVILLIER, Blandine DRAIN, Emmanuelle LAPOUILLE et Caroline MATRAT ainsi que messieurs Jean-Jacques COTTEL, Ludovic PAJOT, Olivier BARBARIN, Sébastien CHOCHOIS, Ludovic LOQUET, Steeve BRIOIS, Daniel MACIEJASZ, André KUCHCINSKI et intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote des dispositions des articles 1 et 2 ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement de l'opération n°1 « Référent solidarité » de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présentée en annexe 2 pour un montant total de 958 080 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 24 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 14 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Mesdames Valérie CUVILLIER, Blandine DRAIN, Carole DUBOIS, Emmanuelle LAPOUILLE Caroline MATRAT et Florence WOZNY ainsi que messieurs Olivier BARBARIN, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, André KUCHCINSKI, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part ni au débat, ni au vote des dispositions des articles 3 et 4 ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 3 :

De valider le financement de l'opération n°2 « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA » de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présentée en annexe 2 pour un montant total de 1 272 125 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 25 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 13 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Mesdames Maryse CAUWET, Carole DUBOIS, Blandine DRAIN, Mireille HINGREZ-CEREDA, Emmanuelle LAPOUILLE, Caroline MATRAT, Sylvie MEYFROIDT, et Maïté MULOT-FRISCOURT, Florence WOZNY, ainsi que messieurs Steeve BRIOIS, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part ni au débat, ni au vote des dispositions des articles 5, 6 et 7 ci-dessous.

Article 5 :

De valider le financement de l'opération n°3 « accompagnement équilibré social et professionnel » de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présentée en annexe 2 pour un montant total de 1 230 190 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 6 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 4 structures citées en annexe 7 (MIPE du Pays de Saint-Omer, APSA, 3ID et ADEFI), les avenants relatifs aux conventions de l'expérimentation France Travail selon les modalités présentées en annexe 2 au rapport joint, dans les termes du modèle joint en annexe 8 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 21 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 17 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Mesdames Valérie CUVILLIER, Blandine DRAIN, Carole DUBOIS, Emmanuelle LAPOUILLE, Caroline MATRAT et Florence WOZNY, ainsi que messieurs Olivier BARBARIN, Steeve BRIOIS, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, André KUCHCINSKI Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote des dispositions des articles 8 et 9 ci-dessous.

Article 8 :

De valider le financement de l'opération n°4 « accompagnement remobilisation sociale » de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présentée en annexe 2 pour un montant total de 2 350 540 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 9 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 24 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 14 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Mesdames Carole DUBOIS, Sylvie MEYFROIDT et Evelyne NACHEL ainsi que messieurs René HOCQ et Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote des dispositions des articles 10 à 15 ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 10 :

De valider le financement de 9 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », présentés en annexe 3 pour un montant total de 600 000 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 11 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 12 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle FSL joint en annexe 9 à la présente délibération.

Article 13 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais, l'avenant relatif à la convention partenariale « Fonds de Solvabilisation du logement des jeunes précaires et du Fonds de Prévention des expulsions locatives », selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du projet joint en annexe 10 à la présente délibération.

Article 14 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 3 structures citées en annexe 7 (Demain, PIMMS Artois Gohelle, Face Côte d'Opale), les avenants relatifs aux conventions de lutte contre la précarité énergétique selon les modalités présentées en annexe 3 au rapport joint à la présente délibération, dans les termes des projets joints en annexes 11, 12 et 13 à la présente délibération.

Article 15 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'ADIL Nord-Pas-de-Calais, la convention relative à la prévention et la lutte contre les expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du projet joint en annexe 14 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 33 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Mesdames Maryse CAUWET, Blandine DRAIN, Carole DUBOIS, Emmanuelle LEVEUGLE, Sylvie MEYFROIDT, Evelyne NACHEL, Zohra OUAGUEF, Marie-Line PLOUVIEZ et Florence WOZNY ainsi que messieurs Jean-Claude DISSAUX, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Daniel MACIEJASZ et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote des dispositions des articles 16 et 17 ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 16 :

De valider le financement de 14 dispositifs de la thématique 3 « Parcours insertion emploi », présentés en annexe 4 pour un montant total de 4 623 024,98 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 17 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 24 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 14 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Mesdames Blandine DRAIN, Carole DUBOIS, Mireille HINGREZ-CEREDA, Emmanuelle LAPOUILLE, Sylvie MEYFROIDT, Evelyne NACHEL, Sophie WAROT-LEMAIRE et Florence WOZNY ainsi que messieurs Olivier BARBARIN, Jean-Claude DISSAUX, François LEMAIRE, Jean-Claude LEROY, Daniel MACIEJASZ, Alexandre MALFAIT et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote des dispositions des articles 18 et 19 ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 18 :

De valider le financement de 4 dispositifs de la thématique 4 « parcours inclusion jeunes » présentés en annexe 5 pour un montant total de 880 000 €, ainsi que la répartition financière proposées en annexe 7 à la présente délibération.

Article 19 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 20 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais, l'avenant relatif à la convention partenariale « Fonds de Solvabilisation du logement des jeunes précaires et du Fonds de Prévention des expulsions locatives », selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du projet joint en annexe 10 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 23 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 15 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 21 :

De valider le financement de l'opération n°5 « accompagnement spécifique santé » de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présentée en annexe 2 pour un montant total de 300 000 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 22 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la structure concernée citée en annexe 7, la convention correspondante selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 23 :

De valider le financement de 2 dispositifs de la thématique 5 « Contreparties FSE », présentés en annexe 6 pour un montant total de 194 133,34 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 à la présente délibération.

Article 24 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 3, 5, 8, 10, 16, 18, 21 et 23 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	7 902 850,00	6 110 935,00
C01-444H02	6568/93444	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	6 379 070,00	4 817 158,32
C02-428O10	6568/93428	Agence départementale pour l'information sur le logement (EPF)	100 000,00	100 000,00
C02-428B02	6568/93428	Logement des Jeunes	1 100 000,00	880 000,00
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 883 000,00	500 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 38 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....

ARRAS, le 16 juin 2025

La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pas-de-Calais		Annexe 1- DISPOSITIFS DE L'APPEL A PROJETS 2024 DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE		
DISPOSITIFS		Période de réalisation	Description	Bilan 2024
Thématique 1	1.1	Référent solidarité	Mis en oeuvre dans le cadre de la loi sur le RSA, dont le Département est chef de file, le dispositif référent solidarité permet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA rencontrant plusieurs freins périphériques lourds faisant obstruction à toute reprise d'activité. Il s'adresse notamment aux publics en attente d'ouverture d'autres droits (proches de la retraite, AAH...) et/ou en situation d'isolement. L'accompagnement est formalisé au travers d'un contrat d'engagements réciproques de 6 mois. Ponctué d'entretiens intermédiaires réguliers il a pour objectif principal de permettre aux bénéficiaires de s'engager dans une activité ou de développer leur autonomie. Ce dispositif sera mis en oeuvre jusqu'en juin 2025 pour être ensuite remplacé par les nouvelles modalités d'accompagnement établies dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.	Ce dispositif a été mis en œuvre par 81 structures. En terme de données chiffrées : • 6872 orientations ont eu lieu ; • 19374 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés ; • 12856 BRSA étaient encore en cours d'accompagnement au 31 décembre 2023 ; • 6518 sorties ont eu lieu ; • 62 000 entretiens se sont tenus.
	1.2	Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Mis en oeuvre dans le cadre de la loi sur le RSA, dont le Département est chef de file, le dispositif référent socioprofessionnel s'adresse principalement à des bénéficiaires du RSA pouvant rencontrer plusieurs freins périphériques et pour lesquels un projet à visée d'insertion professionnelle sera envisagé. Il se base sur des objectifs et un parcours, formalisés au travers d'un contrat d'engagements réciproques de 6 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois. Ponctué d'entretiens intermédiaires réguliers, il se veut dynamique, innovant et a pour but d'amener le bénéficiaire vers une évolution de parcours, une réorientation en sphère professionnelle ou vers une sortie dynamique. Ce dispositif sera mis en oeuvre jusqu'en juin 2025 pour être ensuite remplacé par les nouvelles modalités d'accompagnement établies dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.	Ce dispositif a été mis en œuvre par 71 structures et pas loin de 180 référents. En terme de données chiffrées : • 9 673 orientations ont eu lieu ; • 21 428 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés ; • 11 755 BRSA étaient encore en cours d'accompagnement au 31 décembre 2023 ; • 9 544 sorties ont eu lieu ; • Plus de 70 000 entretiens se sont tenus.
	1.3	Accompagnement équilibré social-professionnel	Nouvelle modalité d'accompagnement mise en oeuvre dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, ce dispositif propose un suivi intensif des BRSA rencontrant des freins périphériques ayant un impact sur la recherche ou l'accès à l'emploi. Ce dispositif se compose d'une phase d'accueil, avec la réalisation d'un diagnostic de situation dans un délai contraint et d'une phase d'accompagnement formalisée au travers d'un Contrat d'engagements réciproques reprenant le parcours du BRSA. L'intensité élevée de cet accompagnement se traduit par des rendez-vous réguliers à organiser afin d'évaluer l'avancée du parcours et la réalisation d'un minimum de 15 heures d'activité par semaine. L'accompagnement renouvelé équilibré social et professionnel doit permettre une évolution de parcours vers une sortie positive. Une expérimentation sur 4 structures est encore en cours sur la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, la généralisation est quant à elle prévue sur l'année 2025. Cette modalité intègre également le dispositif Accompagnement Global porté conjointement avec France Travail depuis 2015. Cet accompagnement articulé autour d'un binôme Conseiller France travail/Référent social permet une approche et une prise en charge globale du demandeur d'emploi tant sur le champ professionnel que social.	Accompagnement social et professionnel : nouveau dispositif, aucun bilan n'est à ce jour réalisable. L'accompagnement Global quant à lui a été mis en oeuvre par 42 structures en 2024 et s'est traduit par : 1. 4 933 nouvelles orientations ; 2. 88% de bénéficiaires du RSA ; 3. 35,8 taille du portefeuille moyen ; 4. 32% de sortie positives.
	1.4	Accompagnement remobilisation sociale	Nouvelle modalité d'accompagnement mise en oeuvre dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, la remobilisation sociale s'adresse aux BRSA rencontrant plusieurs freins périphériques et pour lesquels une évolution de parcours est envisagée. Ce dispositif se compose d'une phase d'accueil, avec la réalisation d'un diagnostic de situation dans un délai contraint et d'une phase d'accompagnement formalisée au travers d'un Contrat d'engagements réciproques reprenant le parcours du BRSA. L'accompagnement doit permettre une évolution des problématiques rencontrées par la personne dans une perspective d'orientation vers un accompagnement équilibré social-professionnel. Pour assurer l'accompagnement à l'ensemble des BRSA, une partie des accompagnements internes ou externes sera valorisée.	Nouveau dispositif
	1.5	Accompagnement spécifique santé	Mis en oeuvre dans le cadre de la loi sur le RSA, dont le Département est chef de file, ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires du RSA dont la problématique de santé mentale est le principal obstacle à l'insertion socio-professionnelle. L'accompagnement doit permettre de réaliser une évaluation médico psycho sociale de la personne afin de proposer l'accès au soin psychologique, somatique et de comprendre les difficultés qui compromettent l'insertion sociale et professionnelle. Ponctué d'entretiens intermédiaires réguliers il a pour objectif principal de permettre aux bénéficiaires de s'engager dans une activité ou de développer leur autonomie. La structure propose également en parallèle, des soutiens aux professionnels pour que les référents es RSA puissent être plus à l'aise dans leur accompagnement pour des publics rencontrant des troubles légers.	Ce dispositif a été mis en œuvre par l'association Le cheval bleu, 3 référents ont mené cette mission, dont 2 infirmières. En terme de données chiffrées : • 203 orientations ont eu lieu ; • 204 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés ; • X BRSA étaient encore en cours d'accompagnement au 31 décembre 2024 ; • 52 sorties ont eu lieu.
	2.1	Mission d'information sur le logement en faveur des habitants du Pas-de-Calais	L'appel à projet vise à mettre en place une mission générale d'information sur le logement et l'habitat. Il s'agit de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat dans les domaines juridique, financier, fiscal et technique sur l'ensemble du département. Cette information gratuite pour l'usager doit lui donner des éléments objectifs permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action auprès du public est limitée à la seule information, à l'exclusion de tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier.	En 2024, l'Agence interdépartementale D'information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL 59/62) a réalisé 7 434 consultations de façon individualisée auprès des particuliers ou des professionnels du secteur du logement. Cela représente une hausse d'un peu plus de 13% par rapport à l'année 2023. L'ADIL renseigne presque exclusivement des particuliers (90%) mais aussi des collectivités locales (2%) et des travailleurs sociaux (5%). Les thématiques principales sont les rapports locatifs qui représentent 4 282 consultations portant uniquement sur ce sujet (60%), puis le mal logement (13%) et les impayés/expulsions (10%). Le sujet de l'accession et du droit de l'urbanisme n'est évoqué que dans 10% des cas.
	2.2	FSL : Mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert	La mission consiste à mettre en place le Numéro Vert dédié à la prévention des expulsions pour le Département du Pas-de-Calais et à déployer les moyens humains permettant de répondre efficacement aux demandes générées par ce numéro vert. Ce numéro « gratuit pour l'appelant » a pour objectif d'apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des particuliers, quel que soit leur statut (locataire, propriétaire, professionnel) et cela le plus en amont possible d'une procédure d'impayé et de risque d'expulsion.	En 2024, le 0805.29.62.62 a été appelé 793 fois. Le nombre des contacts est en augmentation de + 26% par rapport à l'année 2023. Celui-ci évolue constamment à la hausse depuis 2021. Sur ces 793 appels, 225 dossiers correspondent à des situations juridiques plus complexes qui nécessitent de délivrer un conseil juridique plus approfondi et d'effectuer un point précis des démarches sociales ou administratives déjà entreprises ou à entreprendre. Ces appels émanent pour 74 % de locataires (38 % du secteur privé et 36 % du secteur HLM) et pour 22 % de bailleurs. Les personnes isolées avec ou sans enfants représentent 54% des appelants. Les causes liées à la perte d'emploi, la maladie et la modification de la situation familiale sont les causes les plus importantes des impayés.
	2.3	Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Énergétique des logements de propriétaires occupants précaires (ASTRE)	Ce dispositif vise à lutter contre le non-recours dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, à travers le Pacte Local des Solidarités. Sont visés les ménages fragiles, impécunieux ou grands exclus emantant des travaux lourds de réhabilitation de leur logement (confort thermique, adaptation au vieillissement et/ou handicap, sortie d'insalubrité), et dont la situation requiert un accompagnement social. Ce dernier est réalisé via l'intervention de travailleurs sociaux, sensibilisés aux questions techniques de la rénovation énergétique des logements.	L'action a permis l'accompagnement de 27 ménages au cours de l'année 2024, avec 15 nouvelles demandes (12 accords et 3 rejets pour non collaboration ou autre projet).
	2.4	Accompagnement Logement d'Abord ADSL	Ce 1er dispositif fait partie des 3 types d'accompagnement socio-éducatif proposés au titre du Logement d'abord. Il vise à soutenir l'accès et/ou le maintien dans le logement de personnes cumulant plusieurs difficultés sociales et/ou de santé (+ parentalité, gestion budgétaire, ...). Il peut s'agir de ménages en situation d'expulsion, de personnes victimes de violences intrafamiliales, etc. L'accompagnement est pluridisciplinaire, souple et adapté à la situation de chaque ménage. Il doit être réalisé au domicile et à l'extérieur, et repose sur le principe de 3 rencontres minimum avec le référent par semaine, à moduler selon les besoins.	Au 31 décembre 2024, 219 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement « Autonome Dans Son Logement ».
	2.5	Accompagnement Logement d'Abord VIAL	Ce 2ème dispositif fait partie des 3 types d'accompagnement socio-éducatif proposés au titre du Logement d'abord. Il s'adresse aux personnes en errance sociale, marginalisées, présentant une fragilité psychique et/ou des addictions, qu'elles soient en rue ou en logement. Cet accompagnement pluridisciplinaire est souple et adapté à la situation de chaque personne. L'équipe est constituée de professionnels des champs sanitaire et social (travailleurs sociaux, psychologue, infirmier...).	Au 31 décembre 2024, 135 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement « Vers l'insertion et l'Autonomie en Logement ».
	2.6	Accompagnement Logement d'abord ENVAUL	Ce 3ème dispositif fait partie des 3 types d'accompagnement proposés au titre du Logement d'abord. Sont spécifiquement visés les jeunes de moins de 25 ans, en situation de sans-abrisme et/ou mal-logés, sans ressource et qui cumulent divers types de vulnérabilité. Le dispositif consiste à capter des logements adaptés aux ressources du jeune, dans le parc privé/public, sur un mode individuel ou collectif (colocation possible), en sécurisant si besoin le versement du loyer, et à assurer un accompagnement socio-éducatif global et progressif. L'équipe en charge de l'accompagnement doit être en capacité d'aller à la rencontre des jeunes sur des horaires atypiques et notamment en début de soirée jusque 22h, le week end.	Au 31 décembre 2024, 37 jeunes en situation de grande vulnérabilité ont pu bénéficier d'un accompagnement « Entrée dans la Vie Autonome par le Logement ».
	2.7	Accompagnement Logement d'abord - territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois	Il s'agit de proposer des accompagnements sociaux au titre du Logement d'abord sur les territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Ternois et du Calaisis. Ces accompagnements pourront être de deux types : - ADSL : pour les ménages ayant un parcours logement complexe (cf. supra dispositif 2.4) ; - VIAL : pour les ménages en errance sociale, marginalisées, présentant une fragilité psychique et/ou des addictions (cf. supra dispositif 2.5)	Sur le territoire de l'Arrageois Ternois : 4 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement « Vers l'insertion et l'Autonomie en Logement » et 2 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement "Autonome dans son logement". L'ensemble des mesures financées ont été attribuées, avec création d'une liste d'attente. Sur le territoire du Calaisis : les premiers accompagnements ont débuté en janvier 2025 (équipe recrutée en décembre 2024). Toutefois, l'équipe a été très vite opérationnelle grâce au travail de la coordinatrice Logement d'abord sur le 2ème semestre 2024 qui a fortement développé le réseau partenarial (notamment auprès du sanitaire) autour du dispositif Logement d'abord.
	2.8	Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord	Dans le cadre du partenariat mis en place au titre du Logement d'abord, il est apparu que tous les professionnels ne sont pas nécessairement formés à l'accompagnement des personnes ayant une problématique de santé mentale. Aussi, des groupes d'échanges de pratiques en santé mentale (GEP) ont été déployés sur certains territoires pour leur permettre d'affiner la lecture des situations rencontrées et de préciser des pistes d'accompagnement. Chaque GEP est porté par un organisme ayant une expérience significative dans le cadre de la santé mentale et dispose des compétences nécessaires pour animer les groupes d'échange.	Au 31 décembre 2024, les territoires de Lens Hénin, de l'Artois, du Boulonnais et de l'Audomarois disposent chacun d'un GEP qui doit se réunir de manière mensuelle ou bimensuelle. Ainsi, 1051 professionnels ont bénéficié des rencontres GEP : 518 personnes sur les groupes et 533 personnes sur des sessions d'information et de sensibilisation. Les sessions d'information permettent d'échanger autour de thématiques identifiées lors des groupes d'échanges, comme par exemple: "Premiers Secours en Santé Mentale", le "syndrome de Diogène", les "troubles psychiques: accompagner la non demande, la non adhésion ou le refus de soin", les "troubles psychiques ou addictions". 8 thèmes différents au total ont été abordés en 2024 dans le cadre des sessions d'information.

Thématique 2	2.9	Observatoire social jeunes en situation de précarité	01/01/2025 au 31/12/2025	Afin d'accompagner les partenaires dans le déploiement de la démarche du Logement d'abord, une observation fine des besoins des publics est nécessaire. Une étude a été initiée à l'échelle du département et porte plus spécifiquement sur le public jeune (18-25 ans), sans ressources ou avec des ressources fluctuantes. L'objectif est d'actualiser les données de l'observatoire et d'en observer les évolutions dans le temps, mais aussi de suivre un panel de jeunes, notamment de jeunes issus de l'ASE, afin d'observer et d'analyser leur parcours hébergement/logement (travail en lien avec la direction enfance famille).	Sur la base d'un premier rapport de l'observatoire produit par le SIAO 62 en 2023, le second rapport de 2024 propose une analyse qualitative et quantitative plus détaillée des données recueillies initialement en 2023. Dans ce cadre, un travail de fond a été mené pour y déterminer la part de jeunes issus de l'ASE (grâce à une étude des notes sociales des antennes SIAO). L'objectif est de proposer un regard plus précis, par thématique, sur les besoins de ce public spécifique. Un travail de benchmark a également été proposé par le SIAO62 suite à des entretiens menés avec des structures d'autres départements.
	2.10	Equipes mobiles prévention des expulsions locatives	01/12/2025 au 30/11/2026	L'objectif est de repérer le plus rapidement possible des ménages menacés d'expulsion sur le territoire départemental, en adoptant une approche préventive. Le public visé est celui des ménages logés dans le parc privé, inconnus des services sociaux et/ou qui ne répondent pas aux sollicitations. Ce dispositif est porté par le SIAO 62 qui s'appuie sur ses 7 antennes pour réaliser des visites à domicile auprès de ces locataires. Les coûts de ces actions sont de 150 € pour un diagnostic, 370 € pour un accompagnement ponctuel (inférieur à 4 semaines) et 55 € par semaine d'accompagnement supplémentaire. Cette action vient renforcer le dispositif "équipes mobiles" déjà financés par l'Etat.	En 2024, 487 interventions ont été réalisées par les équipes mobiles qui sont déployées sur les territoires des antennes SIAO.
	2.11	FSL : Accompagnement social lié au logement (ASLL)	01/07/2025 au 31/12/2027	L'ASLL est un accompagnement social global exercé à des moments clés de l'accès ou du maintien dans un logement. Lorsque que l'ASLL est préconisé à l'entrée dans un logement, il doit permettre de rendre autonome le ménage dans la gestion budgétaire axée sur la maîtrise des charges liées au logement (paiement du loyer et des factures d'énergie et d'eau...), dans la connaissance des droits et obligation du locataire, dans l'utilisation optimale du logement et de ses équipements, dans le respect de vie en logement collectif. L'ASLL peut aussi être octroyé en cas d'impayés de loyer. Il aura pour objectif le maintien du ménage dans le logement par le traitement de la dette de loyer (aides financières, plan d'apurement...) et par un accompagnement de type aide éducative budgétaire.	Au 31 décembre 2024, 2 947 ménages ont été accompagnés dont 1 563 nouvelles prises en charge, la durée de l'ASLL étant au maximum de 24 mois.
	2.12	FSL : Aide à la médiation locative (AML)	01/07/2025 au 31/12/2027	L'AML est un accompagnement social à l'accès au logement. L'association qui accompagne le ménage est locataire d'un logement qu'elle lui sous-loue durant une période définie. Durant cette période, elle accompagne le ménage dans l'appropriation du logement et de ses équipements, dans la gestion du budget. L'accompagnement doit permettre de faire glisser le bail, afin que le ménage devienne locataire en titre.	Au 31 décembre 2024, 204 ménages ont été accompagnés dont 87 nouvelles prise en charge, la durée de l'AML étant au maximum de 24 mois.
	2.13	FSL : Forfait annuel logement (FAL)	01/07/2025 au 31/12/2027	Le FAL est un accompagnement social destiné à des ménages logés temporairement dans un logement ouvrant droit à l'ALT (Allocation de Logement Temporaire) et qui, de part leur difficultés, ne peuvent accéder à un logement autonome. L'accompagnement doit permettre au ménage d'élaborer et construire un projet d'accès à un logement de droit commun.	Au 31 décembre 2024, 615 ménages ont bénéficiés d'un accompagnement au titre du FAL.
	2.14	FSL : Diagnostic social et financier (DSF)	01/07/2025 au 31/12/2027	Le DSF est un diagnostic effectué auprès des ménages assignés en résiliation de bail pour impayé de loyer. Il a un double objectif : 1) Auprès du juge : il apporte les éléments administratifs, financiers et sociaux nécessaires à la prise de décision lors de l'audience ; 2) Auprès du ménage : il informe sur la procédure d'expulsion, il incite le ménage à se rendre à l'audience et propose en cas de besoin et d'adhésion du ménage un accompagnement social.	Au 31 décembre 2024, 1 399 DSF ont été réalisés par les associations conventionnées au titre du FSL.
Eléments complémentaires à l'AAP	2.15	FSL : Gestion locative adaptée (GLA)	01/07/2025 au 31/12/2027	La GLA est un accompagnement exercé par une agence immobilière à vocation sociale. Elle a pour objectif la prévention des risques locatifs concernant le paiement du loyer et l'entretien du logement. Pour cela, la GLA allie : 1) les missions attendues par un propriétaire lorsqu'il confie la gestion de son logement à une agence immobilière classique 2) une approche humaine plus sensible des publics présentant des difficultés multiples qui génèrent des missions supplémentaires.	Au 31 décembre 2024, 724 logements étaient occupés dont 105 par de nouveaux locataires.
		Fonds de prévention et expulsions locatives et fonds de solvabilisation	2025	Dans le cadre du conventionnement au titre du contrat Local des Solidarités, le Département développe deux aides financières spécifiques, complémentaires et articulées avec celles du Fonds de Solidarité Logement. La première aide est le Fonds de Solvabilisation, un fonds visant à soutenir l'accès au logement des jeunes en situation précaire (ex privés temporairement de ressources) ou dont les ressources ne permettent pas de faire face à un imprévu, en les soutenant dans le cadre de leur accès au logement par notamment, une aide au paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer ou encore au titre du maintien dans le logement (ex apurement de dettes auprès d'un bailleur). La 2ème aide est le Fonds de Prévention des Expulsions Locatives qui permet, dans les situations où le montant de la dette est élevé et où quand les dispositifs de droit commun ne peuvent intervenir, d'agir par la prise en charge d'une partie de la dette, couplée à un abandon du bailleur, l'objectif étant de mettre fin à la procédure d'expulsion.	En 2024, le Fonds de Solvabilisation a permis d'aider financièrement 135 jeunes en situation de précarité sur l'accès et le maintien dans le logement. Le Fonds de Prévention des Expulsions Locatives, quant à lui, a prévenu l'expulsion probable de 299 ménages.
		FSL : Actions de prévention de la précarité énergétique	1er septembre 2024 au 31 aout 2025	Le Fonds Solidarité Logement, outre, des aides financières accordées pour accéder au logement, ou pour s'y maintenir dans de bonnes conditions, finance des actions de lutte contre la précarité énergétique. Ces actions visent des ménages qui rencontrent ou sont susceptibles de rencontrer des difficultés liées à la gestion des énergies dans leur logement ou futur logement. Les actions proposées permettent de : - Prévenir les situations de précarité énergétique en formant les publics (primo locataires, résidents de structures d'hébergement avant la prise d'autonomie, ménages changeant de mode de chauffage...) aux bons usages des énergies et de l'eau dans le logement (éco gestes, équipements du logement, choix du fournisseur et de la tarification, suivi des consommations, services de proximité mobilisables en cas de difficultés...). Il peut s'agir d'actions collectives ou d'accompagnements individuels. - Diagnostiquer et traiter les situations de précarité énergétique liée au logement dans leur globalité (vie quotidienne, budgétaire, logement, habitat, social). Il s'agit d'accompagnements individuels au domicile des ménages. - Accompagner les ménages rencontrant des difficultés dans le paiement de leurs charges d'eau et d'énergie dans le traitement des impayés (diagnostic social et budgétaire, mobilisation d'aides financières, négociation de plans d'apurement) et orientation des ménages vers les dispositifs adaptés (actions d'information, de diagnostic...) afin de traiter durablement les situations. Le FSL intervient également en organisant des sessions de sensibilisation à destination des professionnels qui accompagnent les ménages pour accroître le repérage des situations et améliorer leur traitement.	En 2024, 387 ménages ont pu bénéficier d'une Action Energie Territoire. Sur le territoire départemental, cela s'est décliné en 165 ménages accompagnés à titre individuel et à la réalisation de 22 animations collectives. En complément, 169 professionnels ont été sensibilisés lors de 20 sessions d'information.
	3.1	Mobiliser et développer les clauses ERBM	01/02/2025 au 31/01/2026	Le Département accompagne, les grands projets d'infrastructures, en particulier l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), et le Canal Seine Nord Europe (CSNE) au travers du dispositif des clauses d'insertion. Saisir les opportunités des grands chantiers ou opérations dans une perspective d'insertion des publics et créer ainsi des dynamiques territoriales à travers l'ERBM et le CSNE et autres projets, constitue l'objectif principal du Département avec comme moyen juridique : les clauses d'insertion. Dans le cadre de ce dispositif, le Département met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des facilitateurs des Plans Locaux pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) et/ou structures porteuses d'un tel dispositif, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, en lien étroit avec les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental. Cette action vise le renforcement de l'ingénierie des PLIE, à pour ambition de renforcer leurs rôles, en tant que guichet territorial pour les opérations déclinées par les bailleurs sociaux mais aussi les EPCI à fiscalité propre et les communes, concernés par l'ensemble des travaux liés à la rénovation des logements sociaux et aux aménagements urbains des cités minières ERBM.	Pour cette année 2024, ont été réalisées 187 271 heures d'insertion par 528 participants qui ont pu bénéficier de contrats de travail.
	3.2	Accompagnement dans l'emploi	01/01/2025 au 31/12/2025	L'accompagnement dans l'emploi vise à : - Accompagner et maintenir dans l'emploi les BRSA et jeunes de moins de 26 ans pendant et après la période d'essai - Apporter un accompagnement personnalisé au salarié dès sa prise de poste et pendant la durée du contrat en l'aidant à appréhender les nouvelles missions, environnement de travail, conciliation vie de famille et travail... - Éviter tout décrochage et/ou abandon suite à la prise de poste - Lever les freins périphériques à la reprise d'un emploi (frais de garde d'enfant, mobilité) par la mobilisation d'aides financières. - Sécuriser et conforter le maintien dans l'emploi (évaluation des écarts au regard des exigences du poste, proposition de solutions, médiation et/ou recadrage sur les savoirs-être).	Ce dispositif a permis à 142 salariés en contrat à durée indéterminée ou en CDD de plus de 6 mois de bénéficier d'un accompagnement sur mesure par un conseiller en insertion professionnelle permettant de lever les freins périphériques à l'emploi sur les premiers mois d'activité salariée. Parmi ces 142 salariés, 111 de ces salariés sont restés en contrat dans la société qui les a recruté à l'issue des 6 mois d'accompagnement maximum. Au terme de l'année 2024, 78 % des personnes ayant intégré le dispositif sont restées en situation d'emploi à 6 mois.
	3.3	Préparatoires à l'emploi	01/01/2025 au 31/12/2025	La préparatoire à l'emploi est un dispositif pouvant pallier les problématiques en ressources humaines rencontrées par les entreprises. Concrètement, il s'agit d'une opération sur mesure se voulant de courte durée et tournée essentiellement vers la pratique professionnelle afin de capter davantage l'attention des publics cible ; à savoir les bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans. Elle permet à la fois de découvrir un métier ou un secteur d'activité porteur et de valider ou invalider ce projet professionnel à son issue. Au sortir de cette préparatoire, les personnes ayant validé un projet entament un parcours qualifiant leur permettant d'acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier et d'obtenir le diplôme adéquat ou accèdent directement à l'emploi. Ce projet est à visée d'insertion professionnelle durable.	En 2024, 256 personnes ont pu bénéficier du dispositif. 206 sorties dynamiques ont été enregistrées : 49 emplois durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois), 1 emploi de transition (CDD moins de 6 mois) et 156 sorties positives (parcours de formation ou emploi IAE). Les secteurs d'activité concernés par ces préparatoires sont les suivants : services à la personne, bâtiment et travaux publics notamment en lien avec les grands chantiers ERBM et Canal Seine Nord Europe, le transport, la logistique et l'industrie.
	3.4	Evaluation des compétences	01/01/2025 au 31/12/2025	Cette opération vise à optimiser les candidatures proposées aux recruteurs, notamment dans le cadre des obligations d'insertion liées aux clauses sociales notamment sur les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Il s'agit donc d'évaluer les compétences et aptitudes des publics afin de confirmer qu'ils sont directement positionnables sur les clauses ou s'ils doivent en premier lieu être remis à niveau ou formés de façon plus conséquente.	Les opérations mises en œuvre au titre de l'année 2024 ont permis de mobiliser 48 personnes en vue de leur évaluation dans les métiers du second œuvre du bâtiment. Le calaisais souhaite développer ce dispositif dès 2025 pour en faire bénéficier 20 personnes.

Thématique 3	3.5	Actions innovantes en faveur de la mobilité inclusive	1er janvier 2025 au 31 mai 2026	Les freins à la mobilité, qu'ils soient économiques, matériels, sociaux ou psycho-sociaux, ont des conséquences non négligeables sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ou des jeunes éloignés de l'emploi. Parmi ces personnes, la moitié ne dispose pas de permis de conduire ou de véhicule pour se déplacer. Plus de 60% n'ont pas pu se rendre à plusieurs rendez-vous de l'emploi, en l'absence de solution de mobilité. Le Département a lancé en 2021 sa plateforme de Mobilité Départementale « Mamobilité62 » qui a vocation à fédérer les acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs suivants : • agir en faveur d'un accompagnement individualisé et renforcé des publics, • informer, communiquer et coordonner l'offre de mobilité, • soutenir le développement de nouvelles offres répondant aux besoins des territoires, • faciliter l'accès à l'offre de mobilité « classique » et faire accepter les nouveaux usages, • coordonner et mobiliser l'ensemble des financements, • sensibiliser à la Mobilité Durable dans un souci de prévention à la Mobilité.	Bilan en cours de réalisation
	3.6	Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi / Crèches AVIP	2025	Les modes d'accueil du jeune enfant, s'ils constituent un instrument efficace de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, apparaissent de plus en plus, comme un instrument de lutte contre la pauvreté et de socialisation dès le plus jeune âge des enfants. Aujourd'hui, les enfants en situation de pauvreté ont un accès beaucoup trop limité à ces modes d'accueil, individuels et collectifs. Il s'agit alors de lever le frein que peut constituer la garde des enfants lorsque ces familles souhaitent accéder à un emploi, une formation, ou tout simplement pouvoir mener une recherche d'emploi. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (avip) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant et bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi.	En 2024, 4 places ont été occupées. 75% des enfants sont restés au sein de la crèche en basculant sur une place de droit commun suite à la prise d'emploi de leur parent.
	3.7	Premières Heures	12 mois max. devant commencer en 2025	Les principaux objectifs sont de remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. L'intégration s'effectue sur la base de la motivation, sans sélection, ni prérequis particulier. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.	21 personnes accueillies par la structure Sur ces 21 personnes 3 ont obtenu une sortie positive via un contrat à durée déterminée d'insertion en Association intermédiaire
	3.8	Action spécifique handicap	2025	Soucieux d'accompagner l'ensemble des publics éloignés de l'emploi sans exception, le Département a souhaité encourager l'émergence d'actions destinées spécifiquement aux publics atteints de handicap(s) et s'inscrivant dans une démarche d'insertion socio-professionnelle. Sont visées tout particulièrement les actions visant à : • Permettre à la personne d'évaluer son « potentiel emploi », • Dégager des pistes d'insertion professionnelle, • Améliorer l'appréciation de la capacité d'une personne à travailler compte tenu de son handicap, • Engager ou consolider les partenariats locaux avec les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, • Expérimenter des modalités innovantes de travail en commun.	Bilan en cours de réalisation
	3.9	Action santé employabilité	01/04/25 au 31/08/26	Le frein psychologique est connu pour être un acteur important de renoncement à une implication dans les parcours d'insertion se situant en amont de tous les autres freins. Parmi les publics bénéficiaires du RSA se trouvent des personnes dont la problématique de santé est le principal obstacle à l'insertion socio-professionnelle et qui renoncent parfois à toute démarche en ce sens. Ce dispositif a pour objectif de travailler sur la levée de ce frein afin de remettre les bénéficiaires en dynamique, en améliorant la prise en charge des publics via des accompagnements psychologiques innovants et des programmes de formation à destination des professionnels de l'insertion.	Deux opérations ont été financées en 2024 sur ce dispositif. 207 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement. Les échanges et les apports prévus par le programme ont permis aux participants une meilleure connaissance de soi, la rupture de l'isolement social, un renforcement des liens aux autres, un développement de la confiance et l'estime de soi. Ils sont ainsi remis en dynamique et mieux outillés pour la prise de décisions
	3.10	Aide à l'encadrement dans les Association intermédiaires	01/01/25 au 31/12/25	Ce dispositif vise à contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont dépourvues et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur faisant bénéficier d'un accompagnement technique et socioprofessionnel de qualité, en les aidant à lever les différents freins à l'emploi et en leur permettant d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à leur employabilité. Concrètement, cela consiste en une prise en charge partielle du coût de l'encadrement technique et socioprofessionnel supporté par les structures ainsi que de valoriser la qualité de l'accompagnement et les sorties dynamiques obtenues.	Les résultats 2024 en cours de consolidation laissent augurer les éléments suivants : - Près de 1 200 participants - 60 % de femmes - 250 sorties dynamiques (dont 40% d'emplois durables) - Près de 6 000 mois d'accompagnement réalisés - Plus 170 000 heures d'heures de MAD réalisées
	3.11	Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI ; CE ; UEUT)	01/01/25 au 31/12/25	Ce dispositif vise à contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont dépourvues et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur faisant bénéficier d'un accompagnement technique et socioprofessionnel de qualité, en les aidant à lever les différents freins à l'emploi et en leur permettant d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à leur employabilité. Concrètement, cela consiste en une prise en charge partielle du coût de l'encadrement technique et socioprofessionnel supporté par les structures ainsi que de valoriser la qualité de l'accompagnement et les sorties dynamiques obtenues.	Les résultats 2024 en cours de consolidation laissent augurer les éléments suivants : - Près de 2 500 participants - Près de 500 sorties dynamiques dont 30% sur contrats de travail de plus de 6 mois
	3.12	Soutien aux Têtes de Réseaux de l'insertion par l'Activité Economique	01/01/25 au 31/12/25	Ce dispositif vise à accompagner les structures d'insertion par l'activité économique dans la mise en œuvre de leurs actions afin d'obtenir plus d'efficacité et d'efficience dans chaque parcours d'insertion ainsi qu'un réel accès aux opportunités économiques. Ici, la volonté est de dépasser les visions classiques, en changeant d'approche, et d'initier le pas de côté nécessaire pour atteindre une démarche dynamique et partenariale.	En 2024, les thématiques ci-dessous ont été particulièrement travaillées : - la professionnalisation des structures d'insertion par l'Activité Economique (déploiement de logiciels, d'outils, formation et des salariés encadrants, contrats aidés ...etc.) • l'identification et accompagnement des structures pour répondre aux marchés d'insertion et de qualification portés par la collectivité ou les collectivités partenaires notamment les Communes et les EPCI (sourcing préalable au lancement, appui technique à la construction des réponses...etc.) ; • l'intermédiation avec les acteurs de l'insertion (partage d'informations entre les SIAE et le Département) ; • l'accompagnement à la diversification/développement d'activités des SIAE. En effet, constat a été effectué qu'une grande partie des SIAE œuvre sur des secteurs d'activités similaires. La volonté est ici, d'ouvrir le champ des possibles à d'autres domaines (par exemple l'alimentaire, le recyclage des déchets du Bâtiment...)
	3.13	Actions d'insertion innovantes	01/01/25 au 31/10/26	Ce dispositif vise avant tout la (re)construction de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la construction de parcours d'insertion cohérents et progressifs. Les actions d'insertion innovantes vont permettre de promouvoir des projets innovants, porteurs de réponse à des besoins émergents adaptés aux spécificités de chaque territoire et visent à : - Remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi pour enclencher une remobilisation vers un parcours d'insertion et/ou un parcours vers l'emploi. - Maintenir l'engagement des bénéficiaires tout au long du parcours. - Stimuler la prise d'initiatives et l'envie de réussite des bénéficiaires. - Tirer profit d'une diversité de situations d'apprentissage (par exemple par l'engagement civique ou solidaire, la création d'activité, le sport, la culture...) et de modalités pédagogiques innovantes permettant d'assurer la montée en compétences des bénéficiaires et leur accès à l'emploi par des voies qui leur sont adaptées.	Les opérations déclinées au sein du dispositif « actions d'insertion innovantes » ont permis l'accompagnement de 767 personnes. Des ateliers à la carte ont été déployés ayant pour objectif la dynamisation à l'emploi. La valorisation des bonnes pratiques et la construction d'un parcours cohérent et en adéquation avec les qualités et compétences des participants ont été mises en œuvre permettant ainsi de mettre en valeur les savoir-faire et savoir-être de chacun (soft skills, compétences transférables). Une dynamique de groupe a également été maintenue afin de développer la prise de parole et ainsi permettre d'effectuer un suivi individualisé et sur mesure.
	3.14	Préparatoires adaptées	01/01/2025 au 31/03/2026	Certains publics engagés dans des parcours d'insertion ont souvent une connaissance très imparfaite de la réalité des différents métiers possibles, surtout lorsqu'ils sont en situation de fragilité sur le plan personnel, social ou d'éducation. Ainsi, les opérations « Préparatoires adaptées » proposent une offre d'accompagnement, collectif ou individuel, pour les aider à mieux connaître la diversité des métiers, le monde de l'entreprise et le fonctionnement du marché du travail et l'ensemble de ses « codes » pour s'y adapter et mieux se positionner. Les actions « Préparatoires adaptées » proposent : - L'accompagnement des publics repérés comme ayant un attrait et/ou une première expérience (professionnelle, personnelle, stage...) pour les métiers en tension notamment et offrant des opportunités d'emploi. - La définition et la validation du métier permettant de mettre en place un parcours de formation qualifiante et/ou une mise à l'emploi directe avec l'acquisition des prérequis indispensables et ce préalablement à des recrutements ou des formations.	Les actions financées dans le cadre du dispositif « Préparatoires adaptées » ont permis la mise en place un accompagnement spécifique vers l'emploi qui couvre les problématiques liées à l'accès à l'emploi, un travail sur le projet professionnel et/ou formatif du participant et la mise en place d'un cursus pré-qualifiant préparant l'accès à l'emploi pour X bénéficiaires. Pour la période 2024/2025: 84 personnes ont été accompagnées par la CMA avec 46 sorties positives dont 25 entrées en formation PRF, 11 entrées en formation continue, 2 en création d'entreprise et 8 en emploi (transition, CDD/CDI)
	3.15	Accompagner autrement	01/01/25 au 31/07/26	Le dispositif « Accompagner autrement » permet de proposer de nouvelles méthodes d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi par la mise en œuvre de parcours sur mesure et sans couture, nécessitant le concours actif des bénéficiaires afin de les rendre pleinement acteurs. Les actions « Accompagner autrement » permettent de : - Mettre le bénéficiaire au cœur de l'accompagnement et développer une nouvelle relation en co-construisant le parcours le plus adapté possible pour impliquer, mobiliser, remobiliser ou éviter la démobilité et en privilégiant le « côté à côté » et le « faire avec ». - Former autrement pour valoriser les compétences au travers de diverses expériences (ateliers, actions de volontariat, immersions entreprises virtuelles...) et faire prendre conscience du potentiel de chacun. Au travers de la pédagogie par le faire, l'objectif est de co-construire avec les bénéficiaires un accompagnement « cousu main » adapté à leur profil et leurs besoins permettant ainsi à chacun de se révéler et de mettre en avant les talents plutôt que les freins. Les projets développés permettront d'identifier les compétences transversales et transférables dans le monde professionnel.	Les opérations déclinées au sein du dispositif « accompagner autrement » ont permis l'accompagnement de 328 personnes.
	3.16	Aide à l'encadrement des espaces naturels	01/04/25 au 31/03/2026	Les opérations proposées auront pour objet de mettre en œuvre un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel performant et pertinent dans le cadre de mises en situation de travail au sein d'une structure oeuvrant dans l'entretien, l'aménagement et la préservation des espaces naturels sensibles.	14 personnes intégrées sur l'opération débouchant sur 7 entrées en formation qualifiante

Thématique 4	4.1	Projets collectifs jeunesse (FAJ collectif)	2025	A destination de toutes les structures accueillant des jeunes, il permet de répondre aux besoins des jeunes , de tester une action innovante avant éventuelle pérennisation, de compléter les offres de services existantes en apportant une plus-value immédiate dans le parcours d'inclusion des jeunes.	Pour 2024 7 projets ont reçu un accord pour un montant total de 98 720 euros
	4.2	Prévention des ruptures de parcours 16-25 ans	2025	A destination des jeunes en situation de décrochage scolaire âgés de 16 à 18 ans, et dont les ML constatent le défaut d'accompagnement. Le Département conventionne avec les E2C afin d'ouvrir leurs accompagnements à un public mineur (16-18 ans)	Ce dispositif a financé 3 E2C présentes sur le territoire départemental (Lens-Liévin, Audomarois, Boulonnais)
	4.3	Des « Solutions Logement » pour les jeunes primo-locataires de moins de 30 ans	01/01/2025 au 31/12/2025	L'objectif est de proposer une offre de logements adaptés pour les ménages de moins de 30 ans qui relèvent des publics cibles du PDALHPD (Plan Logement Hébergement). Les logements ciblés sont surtout des petites typologies, localisés dans les hyper centres, proches des commodités, des transports en commun. Ce dispositif garantit un logement pré équipé et un loyer maîtrisé, grâce notamment à des charges lissées. Le taux d'effort (loyer + charges) est plafonné à 25% des revenus. Un accompagnement est réalisé un mois après l'entrée dans le logement par les services du bailleur puis une fois par an, lors de la régularisation des charges, afin de faire un point sur le logement et la gestion budgétaire.	Pas-de-Calais Habitat dispose aujourd'hui de 136 logements pré-équipés pour ce dispositif sur le territoire départemental. Une enquête de satisfaction réalisée en juillet 2023 et analysée en 2024 montre que 92% des interrogés sont satisfaits de la demande de logement et de l'emménagement, 42% ont obtenu leur logement dans le mois qui a suivi la demande et 97% dans la zone géographique demandée. 73% se sentent bien dans leur logement et 80% estime le loyer correct.
	4.4	Des « Solutions Logement » pour les jeunes en situation de précarité	01/10/2024 au 30/09/2025	Pour les jeunes en rupture, notamment ceux ayant eu un parcours institutionnel, le passage à la majorité est un cap particulièrement critique, notamment dans le cadre d'un premier accès au logement. Aussi, il a été décidé, à travers le Pacte local des Solidarités, de soutenir l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité. Ces « solutions Logement » devront proposer de la réactivité dans l'octroi des logements, des typologies et situations géographiques adaptées, notamment au regard des solutions de transport. Un pré-équipement des logements et un lissage des charges sont également requis, ainsi qu'une compatibilité du loyer avec les ressources des jeunes.	Au 31 décembre 2024, 44 jeunes ont accédé à un logement social via ce dispositif sur l'ensemble du département. A noter le manque de rotation dans le parc social, particulièrement prégnant sur les petites typologies, ce qui contraint les jeunes à se loger dans le parc privé.
	4.5	Guichet unique Logement des jeunes	01/09/2024 au 31/08/2025	En tant qu'acteur incontournable dans le cadre du primo-accompagnement des jeunes vers l'accès au logement autonome, il est proposé de renforcer le rôle des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), à partir de crédits issus du Pacte Local des Solidarités. Il s'agit de promouvoir les nouveaux dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome (mis en place dans le cadre du Pacte des Solidarités de l'Etat et du Logement d'Abord), à destination des jeunes majeurs en rupture, et notamment de ceux ayant eu un parcours institutionnel ASE. Ainsi, les CLLAJ devront notamment proposer, en fonction des réalités et des besoins de chacun des territoires, de nouvelles modalités d'aller-vers (ex : actions collectives nouvelles, permanences supplémentaires ...).	Six CLLAJ ont déposé un projet et ont pu déployer leur activité, gagner en visibilité tant auprès des jeunes que des partenaires institutionnels ASE. Des ateliers spécifiques (de type escape game par exemple) auprès des jeunes et des professionnels ont été organisés, des permanences supplémentaires ont été effectuées, notamment sur les communes rurales (développement de l'aller-vers). Ainsi, 1755 jeunes majeurs ont été orientés vers des dispositifs logement plus spécifiques, sur les 3827 jeunes reçus par les CLLAJ en 2024.
	4.6	Accompagnement au logement autonome pour les jeunes en situation de grande précarité	01/10/2024 au 30/09/2025	Ce dispositif, décliné au travers du Pacte Local des Solidarités, s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, en complémentarité notamment avec les solutions logement. Le repérage des jeunes peut être réalisé par les MDS, Missions Locales/coachs ASE, CLLAJ, ... L'accompagnement social à l'accès et/ou au maintien dans le logement est effectué par un travailleur social qui doit permettre au jeune d'être acteur de son parcours. Son approche est globale (lien santé, insertion professionnelle, ...). Les accompagnements sont modulés en fonction des besoins (peuvent être simples ou renforcés). Une astreinte téléphonique est proposée.	Au 31 décembre 2024, sur le territoire du Pas de Calais, 147 jeunes ont pu être accompagnés. Le développement des commissions logement "jeunes" sur les territoires permet de coordonner les partenaires dans le cadre du parcours logement de jeunes (bailleurs, antenne SIAO, mission locale/coach jeunesse, accompagnements sociaux, ...)
	4.7	Soutien des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	01/01/2025 au 31/12/2026	Le Département poursuit son engagement à mailler un réseau de Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sur l'ensemble du territoire départemental. Outil indispensable pour informer, conseiller et orienter des jeunes de 16 à 30 ans vers l'accès au logement autonome, c'est aussi un observatoire des besoins et le coordonnateur d'un réseau d'acteurs locaux qu'il a vocation à renforcer. Grâce au maillage organisé sur le territoire, les CLLAJ contribuent notamment à l'orientation de jeunes vers les dispositifs d'accès au logement mis en place dans le cadre du Pacte des Solidarités de l'Etat et du Logement d'Abord.	Au 31 décembre 2024, sur le territoire du Pas de Calais : • 8235 jeunes ont contacté les CLLAJ pour une problématique liée au logement • 3827 jeunes ont été reçus par les CLLAJ
	4.8	Eviter les ruptures sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance	01/10/2023 au 31/12/2025	Ce dispositif innovant est porté par les missions locales du département. En faveur du public jeune de l'aide sociale à l'enfance, il permet d'accompagner les jeunes de l'ASE de 16 à 21 ans vers l'accès à l'autonomie. La création d'un binôme social et professionnel permet au jeune un accompagnement global sur mesure et sans couture. Lorsque ce dernier refuse le CJM, le coordo ASE assure l'accompagnement sous toutes ses formes en garantissant la continuité de parcours, évitant ainsi l'errance et l'entrée au RSA.	Depuis novembre 2019, sur le territoire du Pas de calais : 1136 jeunes ont été accompagnés. En 2024: 367 jeunes accompagnés dont 190 en emploi et formation.
Thématique 5	5.1	Contrepartie FSE_Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI ; CE ; UEUT)	01/01/25 au 31/12/25	Ce dispositif vise à contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont dépourvues et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur faisant bénéficier d'un accompagnement technique et socioprofessionnel de qualité, en les aidant à lever les différents freins à l'emploi et en leur permettant d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à leur employabilité. Concrètement, cela consiste en une prise en charge partielle du coût de l'encadrement technique et socioprofessionnel supporté par les structures ainsi que de valoriser la qualité de l'accompagnement et les sorties dynamiques obtenues.	Les résultats 2024 en cours de consolidation laissent augurer les éléments suivants : - Près de 2 500 participants - Près de 500 sorties dynamiques dont 30% sur contrats de travail de plus de 6 mois
	5.2	Contrepartie FSE_Ingénierie de projets soutien des SIAE	01/01/25 au 31/12/25	Ce dispositif vise à accompagner les structures d'insertion par l'activité économique dans la mise en œuvre de leurs actions afin d'obtenir plus d'efficacité et d'efficience dans chaque parcours d'insertion ainsi qu'un réel accès aux opportunités économiques. Ici, la volonté est de dépasser les visions classiques, en changeant d'approche, et d'initier le pas de côté nécessaire pour atteindre une démarche dynamique et partenariale.	Les sujets ci-dessous ont été particulièrement travaillés : - la professionnalisation des structures d'insertion par l'Activité Economique (déploiement de logiciels, d'outils, formation et des salariés encadrants, contrats aidés ...etc.) • l'identification et accompagnement des structures pour répondre aux marchés d'insertion et de qualification portés par la collectivité ou les collectivités partenaires notamment les Communes et les EPCI (sourcing préalable au lancement, appui technique à la construction des réponses...etc.) ; • l'intermédiation avec les acteurs de l'insertion (partage d'informations entre les SIAE et le Département) ; • l'accompagnement à la diversification/développement d'activités des SIAE. En effet, constat a été effectué qu'une grande partie des SIAE œuvre sur des secteurs d'activités similaires. La volonté est ici, d'ouvrir le champ des possibles à d'autres domaines (par exemple l'alimentaire, le recyclage des déchets du Bâtiment...) Pour l'année 2024 est constatée une nette augmentation des sollicitations des plateformes Logement d'abord, qui traitent échos au partenariat développé par les coordinateurs et au déploiement de 2 nouveaux coordinateurs sur les territoires du Calaisis et de la ruralité ternoise et arrageoise, soit 1065 sollicitations : - 177 au titre de l'espace ressource - 888 au titre de la coordination
	5.3	Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord	01/01/2025 au 31/12/2025	Au 31/12/2024, 7 plateformes Logement d'abord sont déployées dans le Pas-de-Calais. Via un 1er Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat en 2018, le Département a financé 2 ETP de coordinateurs logement d'abord, pour les territoires de Lens-Hénin et de l'Artois. 3 ETP de coordinateurs supplémentaires sont venus étoffer la mise en œuvre du Logement d'abord, suite à un deuxième appel à manifestation d'intérêt en juillet 2021. Ces postes sont situés sur le Boulonnais, l'Audomarois et le Montreuillois. Le Département a élargi, au 1er janvier 2024, la dynamique du Logement d'abord aux territoires de la ruralité Arrageoise et Ternoise (hors CUA) et du Calaisis, avec le recrutement de 2 coordinatrices. Chaque plateforme, qui s'apparente à un réseau d'acteurs, est animée par un coordinateur, dont les principales missions sont de : • Coordonner les moyens de l'accompagnement, qu'ils soient de droit commun ou spécifiques au Logement d'abord, et les mobiliser au profit des besoins des ménages ; • Activer la captation des logements publics ou privés. Le poste de coordinateur Logement d'abord constitue un acteur clé du Logement d'abord: il permet de réaliser un diagnostic étayé pour proposer l'accompagnement le plus adapté à la situation des ménages.	Cet indicateur représente les principales missions du coordinateur Logement d'abord. Au quotidien, il anime la plateforme LDA par l'étayage des situations, la transmission d'informations et présentations aux partenaires, la réorientation et le suivi des accompagnements en cours. Les coordinateurs ont un rôle central dans le déploiement du Logement d'abord sur le territoire car ils doivent avoir une parfaite connaissance des besoins, des stratégies locales et des partenaires. Ils réalisent un diagnostic pour déterminer si le dispositif LDA correspond aux besoins du ménage. Dans le cas contraire, ils réorientent vers un autre type d'accompagnement.

Thématique 1 Parcours accompagnement RSA Propositions 2025 Phase 1

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont présentés en annexe 1 du présent rapport. De plus, le tableau repris en annexe 7 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 1.

Opération 1 : Référent solidarité (dispositif 1.1)

Il est proposé de financer 80 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 958 080 € et 11 976 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (dispositif 1.2)

Il est proposé de financer 67 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 1 272 125 € et 10 177 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel (dispositif 1.3)

Concernant la nouvelle modalité d'accompagnement, il est proposé de financer 7 structures PLIE à hauteur de 21,66 ETP, 1 796 places d'accompagnements pour un montant de 507 030 € par voie de convention sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Il est également proposé de prolonger le conventionnement avec 4 structures (MIPE du Pays de Saint-Omer, APSA, 3ID et ADEFI), dans le cadre de l'expérimentation de la Loi pour le plein emploi à hauteur de 7 ETP, 490 places d'accompagnements pour un montant de 175 000 € par voie d'avenant à la convention initiale.

Concernant l'accompagnement global, il est proposé de financer 40 structures pour un montant total de 548 160 € et 3 426 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale (dispositif 1.4)

Il est proposé de financer 105,4 ETP pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 2 350 540 € et 14 854 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Opération 5 : Accompagnement spécifique santé (dispositif 1.5)

Il est proposé de financer l'association Le Cheval Bleu pour un montant total de 300 000 €, 160 soutiens aux professionnel.les et 178 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Thématique 2 Parcours logement et accompagnement budgétaire Propositions 2025 Phase 1

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont présentés en annexe 1 du présent rapport. De plus, le tableau repris en annexe 7 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 1.

Opération 1 : Mission d'information sur le logement en faveur des habitants du Pas-de-Calais (dispositif 2.1)

Il est proposé de financer l'ADIL pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 100 000 €, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Opération 2 : FSL : Mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert (dispositif 2.2)

Il est proposé de conventionner avec l'ADIL pour un engagement financier au titre du FSL de 18 000 €. Le projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par le comité des financeurs du FSL lors du comité technique du 20 mars 2025. Une convention spécifique au titre du FSL est proposée, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, en annexe 14.

Opération 3 : FSL Accompagnement social lié au logement (ASLL) (dispositif 2.11)

Il est proposé de financer 23 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 1 269 653,40€, sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025. Il est à noter que l'appel à projet 2025 et la convention qui est soumise lors du présent rapport couvrent néanmoins la période qui court du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027. Aussi, un avenant financier sera proposé au vote pour ces mêmes structures pour les années 2026 puis 2027.

Opération 4 : FSL Aide à la médiation locative (AML) (dispositif 2.12)

Il est proposé de financer 13 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 161 929,80 €, sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025. Il est à noter que l'appel à projet 2025 et la convention qui est soumise lors du présent rapport couvrent néanmoins la période qui court du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027. Aussi, un avenant financier sera proposé au vote pour ces mêmes structures pour les années 2026 puis 2027.

Opération 5 : FSL Forfait annuel logement (FAL) (dispositif 2.13)

Il est proposé de financer 19 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 361 084,20 €, sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025. Il est à noter que l'appel à projet 2025 et la convention qui est soumise lors du présent rapport couvrent néanmoins la période qui court du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027. Aussi, un avenant financier sera proposé au vote pour ces mêmes structures pour les années 2026 puis 2027.

Opération 6 : FSL Diagnostic social et financier (DSF) (dispositif 2.14)

Il est proposé de financer 9 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 137 384,26€ sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025. Il est à noter que l'appel à projet 2025 et la convention qui est soumise lors du présent rapport couvrent néanmoins la période qui court du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027. Aussi, un avenant financier sera proposé au vote pour ces mêmes structures pour les années 2026 puis 2027.

Opération 7 : FSL Gestion locative adaptée (GLA) (dispositif 2.15)

Il est proposé de financer l'Immobilier sociale 62 pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 199 824 €, sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025. Il est à noter que l'appel à projet 2025 et la convention qui est soumise lors du présent rapport couvrent

néanmoins la période qui court du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027. Aussi, un avenant financier sera proposé au vote pour l'Immobilière sociale 62 pour les années 2026 puis 2027.

Eléments complémentaires à l'appel à projet 2025

En plus des opérations de l'appel à projet 2025, est également proposée la signature d'avenants relatifs à des dispositifs encore couverts au titre du Fonds de solidarité Logement, par l'appel à projet de l'année 2022, mais aussi relatifs à des aides financières au titre du Pacte des Solidarités de l'Etat.

Opération complémentaire 1 : Fonds de prévention des expulsions locatives (non soumis à l'appel à projet)

Il est proposé de financer la CAF du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 500 000 €, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Un avenant spécifique est proposé pour l'année 2025 à la convention Département / CAF 2024-2027 en annexe 10.

Opération complémentaire 2 : FSL Actions de prévention de la précarité énergétique (issues de l'appel à projet de 2022)

Les actions financées au titre du FSL relatives à la précarité énergétique ont fait l'objet d'un précédent appel à projet dont les effets prennent fin au 30 août 2025. Aussi, dans la perspective de l'appel à projet 2026 et pour que les conventionnements deviennent annuels à partir de 2026, il est proposé de réaliser des avenants de durée pour les conventions de 3 structures (Demain, Pimms Artois Gohelle, Face Côte d'Opale), afin que celles-ci se terminent au 31 décembre 2025. Il est également proposé, à travers ces avenants, de financer ces mêmes 3 structures pour la mise en œuvre de la mission, afin de leur permettre de couvrir la totalité de l'année 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour un montant total de 17 158 €. Ces avenants sont en annexes 11 à 13 du présent rapport.

Thématique 3 Parcours insertion emploi Propositions 2025 Phase 1

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont présentés en annexe 1 du présent rapport. De plus, le tableau repris en annexe 7 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 1.

Opération 1 : dispositif « Mobiliser et développer les clauses ERBM » (dispositif 3.1)

Il est proposé de financer 3 structures pour les opérations à clauses d'insertion déclinées dans le cadre de l'ERBM pour un montant total de 146 179,92€, sur la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

Opération 2 : dispositif « Accompagnement dans l'emploi » (dispositif 3.2)

Il est proposé de renouveler le financement de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI) pour dispenser 35 parcours d'accompagnement sur le territoire de Lens Liévin sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un montant de 52 630€.

Opération 3 : dispositif « Préparatoire à l'emploi » (dispositif 3.3)

Il est proposé de financer 8 structures pour la mise en œuvre de 276 parcours préparatoires à l'emploi pour un montant total de 333 874,93€, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2026.

Opération 4 : dispositif « Evaluation des compétences » (dispositif 3.4)

Il est proposé de financer l'organisme Verin Formation pour dispenser une évaluation des compétences à 20 personnes sur le territoire du Calaisis sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un montant de 12 600€.

Opération 5 : dispositif « actions innovantes en faveur de la mobilité Inclusive (dispositif 3.5)

Il est proposé de financer 8 structures pour la mise en œuvre de cette mission visant à apporter un soutien à la mobilité auprès de 1030 personnes pour un montant total de 422 982,40€, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2026.

Opération 6 : dispositif « Accueil des jeunes enfants issus de familles éloignées de l'emploi / Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle (dispositif 3.6)

Il est proposé de renouveler le financement de la crèche AVIP de Lillers pour un montant de 15 628,03€. Cette action consiste à faciliter l'accueil (5 places) des familles vulnérables et leur(s) enfant(s) au sein de la crèche tout en permettant d'être suivies et accompagnées dans le cadre de démarches d'insertion socio-professionnelle.

Opération 7 : dispositif « Action santé employabilité » (dispositif 3.9)

Il est proposé de financer 3 structures pour l'accompagnement de 683 participants pour un montant total de 455 000 €, sur la période du 1^{er} avril 2025 au 31 août 2026.

Opération 8 : dispositif « Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires (dispositif 3.10)

Il est proposé de financer 24 structures pour l'accompagnement de 460 postes pour un montant total de 1 076 400 €, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Opération 9 : dispositif « Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT) (dispositif 3.11)

Il est proposé de financer 14 structures pour l'accompagnement de 181 postes pour un montant total de 766 500 €, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Opération 10 : dispositif « Soutien aux têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique » (dispositif 3.12)

Il est proposé de financer 1 structure pour un montant total de 15 000 €, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Opération 11 : dispositif « Actions d'insertion innovantes » (dispositif 3.13)

Il est proposé de financer 19 structures pour l'accompagnement de 979 participants pour un montant total de 552 628,48 €, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 octobre 2026.

Opération 12 : dispositif « Préparatoire adaptée » (dispositif 3.14)

Il est proposé de financer 7 structures pour la mise en œuvre de 330 parcours préparatoires adaptées pour un montant total de 246 233,26€, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 août 2026.

Opération 13 : dispositif « Accompagner autrement » (dispositif 3.15)

Il est proposé de financer 8 structures pour l'accompagnement de 254 participants pour un montant total de 449 211,96 €, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 juillet 2026.

Opération 14 : dispositif « Aide à l'encadrement dans les espaces naturels sensibles » (dispositif 3.16)

Il est proposé de financer 1 structure pour un montant total de 78 156 €, correspondant à 8 postes en insertion sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Thématique 4 Parcours inclusion jeunes

Propositions 2025

Phase 1

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont présentés en annexe 1 du présent rapport. De plus, le tableau repris en annexe 7 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 1.

Opération 1 : Des Solutions Logement pour les jeunes primo-locataires (dispositif 4.3)

Il est proposé de financer 1 structure pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 30 000 €, sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de grande précarité (dispositif 4.6)

Il est proposé de financer 9 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 350 000 €, sur la période du 01/10/2025 au 30/09/2026.

Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) (dispositif 4.7)

Il est proposé de financer 8 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 400 000 €, soit 200 000 € par an, sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2026.

Elément complémentaire à l'appel à projet 2025

Opération complémentaire 1 : Fonds de solvabilisation (non soumis à l'appel à projet)

Il est proposé de financer la CAF du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 100 000 €, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Un avenant spécifique est proposé pour l'année 2025 à la convention Département / CAF 2024-2027 en annexe 10.

Thématique 5 Contreparties FSE Propositions 2025 Phase 1

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont présentés en annexe 1 du présent rapport. De plus, le tableau repris en annexe 7 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 1.

Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT) – dispositif 5.1

Il est proposé de financer 3 structures correspondant à 84 postes pour un montant total de 140 133.34 €, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Opération 2 : Ingénierie de projets soutien des SIAE (dispositif 5.2)

Il est proposé de financer 1 structure correspondant pour un montant total de 54 000 €, sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Annexe 7 : APPEL A PROJETS DPID 2025 - REPARTITION FINANCIERE DES OPERATIONS Phase 1							
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant	Précisions sur le financement	Convention/Avenant
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Arras	550	44 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Saint-Nicolas-les-Arras	65	5 200,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Dainville	13	1 040,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CC d'Osartis Marquion	110	8 800,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CC du Sud Artois	120	9 600,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	FJEP	100	8 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	DEMAIN	100	8 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Auchel	125	10 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Barlin	80	6 400,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Béthune	250	20 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Beuvry	70	5 600,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Bruay la buissière	450	36 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Isbergues	50	4 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Labourse	20	1 600,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Noeux les mines	125	10 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Vermelles	25	2 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Habitat insertion	275	22 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	SIVOM de l'Artois	150	12 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	SIVOM de la Communauté du Bruaysis	250	20 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	MJEP	90	7 200,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Passeport Forma	275	22 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Pays de Saint-Omer	750	60 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Pays de Lumbres	70	5 600,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Maison de la Diversité	100	8 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	APARDE	30	2 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Boulogne-sur-Mer	330	26 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS de Desvres-Samer	92	7 360,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Equihen-Plage	20	1 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Le Portel	70	5 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Marquise	30	2 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Outreau	60	4 800,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Saint-Martin-Boulogne	35	2 800,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Wimereux	22	1 760,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	ACTISHOP	24	1 920,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	INTERM'AIDES	70	5 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	PIQUE ET PRESSE	26	2 080,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	TREMPLIN FORMATION	90	7 200,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Calais	1000	80 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Coulogne	12	960,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Marck	36	2 880,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Sangatte	22	1 760,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS de la région d'Audruicq	80	6 400,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS Pays d'Opale	100	8 000,00 €		Convention type

Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Mahra Le Toit	260	20 800,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Carvin	130	10 400,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Courrières	70	5 600,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Douges	27	2 160,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Hénin-Beaumont	194	15 520,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Libercourt	90	7 200,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Montigny-en-Gohelle	80	6 400,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Rouvroy	74	5 920,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Annay-sous-Lens	30	2 400,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Avion	320	25 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Grenay	75	6 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Harnes	150	12 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Lens	50	4 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Liévin	250	20 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Loison-sous-Lens	40	3 200,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Loos-en-Gohelle	45	3 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Mazingarbe	70	5 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Méricourt	125	10 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Noyelles-sous-Lens	80	6 400,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Sains-en-Gohelle	42	3 360,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	3iD	125	10 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Droit au Travail	410	32 800,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Trajectio Formation	150	12 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	SIVOM de Wingles	220	17 600,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Berck	55	4 400,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Commune d'Hesdin la foret	63	5 040,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS du Touquet	20	1 600,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Haut Pays du Montreuillois	60	4 800,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	AIFOR	25	2 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	ADEFI	200	16 000,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Ternois	220	17 600,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	K DABRA	116	9 280,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	AIFE	175	14 000,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	ID Formation	312	24 960,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	La Sauvegarde du Nord	886	70 880,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	SAMPS	230	18 400,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	PAGE	145	11 600,00 €		Convention type
TOTAL			11 976 places d'accompagnement		958 080,00 €		
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Arras	200	25 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CC d'Osartis Marquion	36	4 500,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CC du Sud Artois	50	6 250,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	FJEP	108	13 500,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	DEMAIN	80	10 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Auchel	90	11 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Barlin	100	12 500,00 €		Convention type

Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Béthune	290	36 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Beuvry	82	10 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Bruay la buissière	180	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Isbergues	40	5 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Noeux les mines	90	11 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Vermelles	33	4 125,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Habitat insertion	270	33 750,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	SIVOM de l'Artois	110	13 750,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	SIVOM de la Communauté du Bruaysis	180	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	MJEP	54	6 750,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Passport Forma	180	22 500,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS du Pays de Saint-Omer	500	62 500,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS du Pays de Lumbres	75	9 375,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Maison de la Diversité	90	11 250,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	APARDE	35	4 375,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Boulogne-sur-Mer	380	47 500,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS de Desvres-Samer	93	11 625,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Le Portel	40	5 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Marquise	16	2 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Outreau	60	7 500,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Saint-Martin-Boulogne	60	7 500,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Wimereux	33	4 125,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	ACTISHOP	30	3 750,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	INTERM'AIDES	55	6 875,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	PIQUE ET PRESSE	39	4 875,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	TREMPLIN FORMATION	117	14 625,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Calais	540	67 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Coulogne	12	1 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Marck	44	5 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Sangatte	17	2 125,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS de la région d'Audruicq	120	15 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS Pays d'Opale	170	21 250,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Travail Services	180	22 500,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Carvin	140	17 500,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Libercourt	65	8 125,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Montigny-en-Gohelle	110	13 750,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Rouvroy	73	9 125,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Commune de Courrières	75	9 375,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Annay-sous-Lens	40	5 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Avion	60	7 500,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Harnes	170	21 250,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Lens	65	8 125,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Liévin	150	18 750,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Loos-en-Gohelle	30	3 750,00 €		Convention type

Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Mazingarbe	120	15 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Méricourt	185	23 125,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Noyelles-sous-Lens	50	6 250,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Sains-en-Gohelle	26	3 250,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	APSA	360	45 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	3ID	540	67 500,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Trajectio Formation	75	9 375,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	SIVOM de Wingles	220	27 500,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	AIFOR	162	20 250,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	ADEFI	400	50 000,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS du Ternois	220	27 500,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	K DABRA	174	21 750,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	AIFE	565	70 625,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	ID Formation	387	48 375,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	SAMPS	360	45 000,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	PAGE	476	59 500,00 €		Convention type
TOTAL				10 177 places d'accompagnement	1 272 125,00 €		
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MEM en PAYS D'ARTOIS	Financement des 2,38 ETP PLIE, soit un maximum de 166 places	53 700,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	PBI	Financement des 3 ETP PLIE, soit un maximum de 490 places	81 900,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MIPE du Pays de Saint-Omer	Financement des 2,80 ETP PLIE, soit un maximum de 196 places	58 950,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MIPE du Pays de Saint-Omer	Financement des 2 ETP au titre de l'expérimentation France Travail, soit un maximum de 140 places	50 000,00 €		Modèle d'avenant annexe 8
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	AMIE du Boulonnais	Financement des 2,08 ETP PLIE, soit un maximum de 146 places	46 800,00 €		Convention type
Calais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	La Fabrique Défi	Financement des 2 ETP PLIE, soit un maximum de 140 places	45 750,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	APSA	Financement des 2 ETP au titre de l'expérimentation France Travail, soit un maximum de 140 places	50 000,00 €		Modèle d'avenant annexe 8
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	3ID	Financement de 1 ETP au titre de l'expérimentation France Travail, soit un maximum de 70 places	25 000,00 €		Modèle d'avenant annexe 8
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MEI LL HC	Financement des 7 ETP PLIE, soit un maximum de 490 places	174 930,00 €		Convention type
Montreuillois-Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	ADEFI	Financement des 2,40 ETP PLIE, soit un maximum de 168 places	45 000,00 €		Convention type
Montreuillois-Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	ADEFI	Financement des 2 ETP au titre de l'expérimentation France Travail, soit un maximum de 140 places	50 000,00 €		Modèle d'avenant annexe 8
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CC du Sud Artois	40	6 400,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	DEMAIN	280	44 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Béthune	130	20 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Bruay la buissière	100	16 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	Habitat insertion	110	17 600,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	SIVOM de l'Artois	60	9 600,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	SIVOM de la Communauté du Bruaysis	130	20 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	MJEP	30	4 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	Passeport Forma	100	16 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS du Pays de Saint-Omer	150	24 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	Maison de la Diversité	90	14 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Boulogne-sur-Mer	160	25 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS de Desvres-Samer	40	6 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS d'Euquhen-Plage	7	1 120,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Marquise	15	2 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS d'Outreau	30	4 800,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Wimereux	13	2 080,00 €		Convention type

Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	ACTISHOP	10	1 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	PIQUE ET PRESSE	20	3 200,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	TREMLIN FORMATION	50	8 000,00 €		Convention type
Calais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Calais	370	59 200,00 €		Convention type
Calais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Coulogne	5	800,00 €		Convention type
Calais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Sangatte	5	800,00 €		Convention type
Calais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS de la région d'Audruicq	15	2 400,00 €		Convention type
Calais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS Pays d'Opale	30	4 800,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Carvin	60	9 600,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Courrières	40	6 400,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS d'Hénin-Beaumont	60	9 600,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Montigny-en-Gohelle	25	4 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Lens	100	16 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Liévin	100	16 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	3ID	110	17 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	Trajectio Formation	110	17 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	SIVOM de Wingles	90	14 400,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	AIFOR	222	35 520,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS du Ternois	29	4 640,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	K DABRA	29	4 640,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	SAMPS	100	16 000,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	ID Formation	100	16 000,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	PAGE	261	41 760,00 €		Convention type
TOTAL			3 426 places accompagnement global		1 230 190,00 €		
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Arras	429	69 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Saint-Nicolas-les-Arras	36	5 525,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Dainville	7	1 105,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CC d'Osartis Marquion	83	13 300,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CC du Sud Artois	99	15 850,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	FJEP	140	22 500,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	DEMAIN	118	18 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Auchel	140	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Commune d'Auchy les mines	28	3 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Barlin	70	11 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Béthune	420	67 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Beuvry	103	16 550,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Bruay la buissière	392	63 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Commune de Divion	70	11 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Isbergues	59	9 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Labourse	11	1 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Noeux les mines	140	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Vermelles	42	6 750,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Habitat insertion	504	81 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SIVOM de l'Artois	140	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SIVOM de la Communauté du Bruaysis	280	45 000,00 €		Convention type

Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	MJEP	92	14 850,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Passeport Forma	294	47 250,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Pays de Saint-Omer	762	122 500,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Pays de Lumbres	140	22 500,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Maison de la Diversité	120	19 250,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	APARDE	42	6 775,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Boulogne-sur-Mer	460	73 900,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS de Desvres-Samer	124	19 445,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Equihen-Plage	10	1 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Le Portel	66	10 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Marquise	27	4 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Outreau	77	12 300,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Saint-Martin-Boulogne	64	10 300,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Wimereux	37	5 885,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	ACTISHOP	35	5 670,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	INTERM'AIDES	70	11 250,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	PIQUE ET PRESSE	43	6 955,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	TREMPLIN FORMATION	140	22 275,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Calais	980	157 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Coulogne	15	2 475,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Marck	55	8 875,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Sangatte	25	4 050,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS de la région d'Audruicq	140	22 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS Pays d'Opale	188	30 150,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Mahra Le Toit	140	22 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Travail Services	140	22 500,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Carvin	182	29 250,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Courrières	98	15 750,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Dourges	15	2 475,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Hénin-Beaumont	109	17 550,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Libercourt	101	16 200,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Montigny-en-Gohelle	130	20 925,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Rouvroy	98	15 750,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Annay-sous-Lens	46	7 400,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Avion	206	33 100,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Grenay	70	11 250,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Harnes	210	33 750,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Lens	78	12 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Liévin	241	38 750,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Loison-sous-Lens	22	3 600,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Loos-en-Gohelle	46	7 350,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Mazingarbe	140	22 500,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Méricourt	206	33 125,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Noyelles-sous-Lens	79	12 650,00 €		Convention type

Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Sains-en-Gohelle	44	7 030,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	APSA	280	45 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	3ID	490	78 750,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Droit au travail	230	36 900,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Trajectio Formation	142	22 875,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SIVOM de Wingles	280	45 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Berck	31	4 950,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Commune d'Hesdin la foret	35	5 670,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS du Touquet	11	1 800,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Haut Pays du Montreuillois	34	5 400,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	AIFOR	140	22 500,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	ADEFI	420	67 500,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Ternois	281	45 100,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	K DABRA	193	31 030,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	AIFE	530	85 050,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	ID Formation	476	76 500,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	La Sauvegarde du Nord	708	79 650,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SAMPS	409	65 700,00 €		Convention type
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	PAGE	446	71 775,00 €		Convention type
TOTAL				14 854 places d'accompagnement	2 350 540,00 €		
Département	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 5 : Accompagnement spécifique santé	Le Cheval Bleu	160 soutiens aux professionnel.les et 178 places d'Accompagnement	300 000,00 €		Convention type
TOTAL					300 000,00 €		
TOTAL THEMATIQUE 1					6 110 935,00 €		
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 1 : mission d'information sur le logement en faveur des habitants du Pas-de-Calais	Agence interdépartementale D'information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL 59/62)	7 000 accompagnements	100 000,00 €		Convention type
TOTAL					100 000,00 €		
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : FSL mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert	Agence Interdépartementale D'information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL 59/62)	200 accompagnements	18 000,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention spécifique FSL annexe 14
TOTAL					18 000,00 €		
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	4 AJ	6 points ASLL	3 094,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Audasse	100 points ASLL	51 570,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Le coin familial	100 points ASLL	51 570,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Culture et liberté	51 points ASLL	26 300,70 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (pôle logement)	5 points ASLL	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Les restos du cœur 62B	5 points ASLL	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	50 points ASLL	25 785,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Demain	20 points ASLL	10 314,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Habitat insertion	225 points ASLL	116 032,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (CHRS Annezin PUJ)	75 points ASLL	38 677,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Solidaritoit (les toits de l'espoir)	50 points ASLL	25 785,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	30 points ASLL	15 471,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	MAHRA	142 points ASLL	73 229,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	100 points ASLL	51 570,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9

Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (service des tutelles)	35 points ASLL	18 049,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	EPDAHAA (pôle des 2 caps)	100 points ASLL	51 570,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	88 points ASLL	45 381,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Habitat jeune (HAJ)	105 points ASLL	54 148,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	MAHRA	38 points ASLL	19 596,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	EPDAHAA (pôle des 2 caps)	50 points ASLL	25 785,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	37 points ASLL	19 080,90 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Acarlogi	65 points ASLL	33 520,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Audasse	18 points ASLL	9 282,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Le coin familial	25 points ASLL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Rencontres et loisirs	85 points ASLL	43 834,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	25 points ASLL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Acarlogi	25 points ASLL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	APSA	150 points ASLL	77 355,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Audasse	48 points ASLL	24 753,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Culture et liberté	51 points ASLL	26 300,70 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Droit au Travail (ADT)	30 points ASLL	15 471,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	3 ID	25 points ASLL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Rencontres et loisirs	65 points ASLL	33 520,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	75 points ASLL	38 677,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	FIAC	75 points ASLL	38 677,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	48 points ASLL	24 753,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Audasse	25 points ASLL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (pôle logement)	10 points ASLL	5 157,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	15 points ASLL	7 735,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Sauvegarde du Nord	150 points ASLL	77 355,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Les Apprentis d'Auteuil	40 points ASLL	20 628,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
TOTAL					1 269 653,40 €		
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audasse	64 points AML	33 004,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le coin familial	18 points AML	9 282,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	La Vie Active (pôle logement)	15 points AML	7 735,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Les restos du cœur 62B	28 points AML	14 439,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	La Vie Active (CHRS Annezin PLJ)	15 points AML	7 735,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	MAHRA	20 points AML	10 314,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9

Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	SOLHA	5 points AML	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Habitat jeune (HAJ)	8 points AML	4 125,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Résidence pour tous	35 points AML	18 049,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	APSA	5 points AML	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audasse	12 points AML	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le cheval bleu	4 points AML	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le coin familial	5 points AML	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	APSA	15 points AML	7 735,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audasse	8 points AML	4 125,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le cheval bleu	4 points AML	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	3 ID	20 points AML	10 314,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	FIAC	20 points AML	10 314,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audasse	13 points AML	6 704,10 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
TOTAL					161 929,80 €		
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	ASA (aide aux sans abris)	8 FAL	8 251,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audasse	21 FAL	21 659,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Le coin familial	18 FAL	18 565,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Culture et liberté	1 FAL	1 031,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	La Vie Active (Pôle Logement)	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Les restos du cœur 62B	30 FAL	30 942,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	4 AJ	2 FAL	3 625,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Habitat insertion	30 FAL	30 942,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	La Vie Active (CHRS Annezin PLJ)	20 FAL	24 535,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	MAHRA	11 FAL	11 345,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOLHA	8 FAL	8 251,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Blanzly Pourre	22 FAL	22 690,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	EPDAHAA	3 FAL	3 094,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Habitat jeune (HAJ)	22 FAL	22 690,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	MAHRA	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Résidence pour tous	30 FAL	30 942,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	APSA	4 FAL	4 125,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audasse	2 FAL	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Le coin familial	5 FAL	5 157,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Rencontres et loisirs	16 FAL	19 628,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9

Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOLIHA	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	APSA	18 FAL	18 565,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audasse	2 FAL	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	3ID	20 FAL	20 628,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Rencontres et loisirs	4 FAL	4 125,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOLIHA	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	FIAC	12 FAL	12 376,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOLIHA	3 FAL	3 094,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	ASA (aide aux sans abris)	3 FAL	3 875,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audasse	2 FAL	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
TOTAL					361 084,20 €		
Arrageois - Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Demain	25 DSF et 12 portes closes	4 528,94 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois - Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	SOLIHA	90 DSF et 45 portes closes	16 374,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Habitat insertion	90 DSF et 45 portes closes	16 374,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	La Vie Active	55 DSF et 27 portes closes	9 987,14 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	EPDAHAA	50 DSF et 25 portes closes	9 097,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	SOLIHA	25 DSF et 12 portes closes	4 528,94 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	SOLIHA	100 DSF et 50 portes closes	18 194,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	APSA	120 DSF et 60 portes closes	21 832,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Lens-Liévin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Acarlogi	45 DSF et 22 portes closes	8 167,74 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Hénin-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Acarlogi	80 DSF et 40 portes closes	14 555,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	FIAC	40 DSF et 20 portes closes	7 277,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	MAHRA	35 DSF et 20 portes closes	6 465,70 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
TOTAL					137 384,26 €		
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 7 : FSL GLA	Immobilière sociale 62	800 accompagnements GLA	199 824,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
TOTAL					199 824,00 €		
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 1 : fonds de prévention des expulsions locatives	CAF du Pas-de-Calais	Alimentation du fonds de prévention des expulsions locatives pour l'année 2025	500 000,00 €		Avenant spécifique annexe 10
TOTAL					500 000,00 €		
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 2 : actions de prévention de la précarité énergétique	Demain	ajout de 12 sessions de sensibilisation de professionnels	3 334,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Avenant spécifique annexe 11
Arrageois - Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 2 : actions de prévention de la précarité énergétique	Pimms Artois Gohelle	ajout de 2 ateliers collectifs et de 7 accompagnements individuels	4 824,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Avenant spécifique annexe 13
Département	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 2 : actions de prévention de la précarité énergétique	Face Côte d'Opale	ajout d'un atelier collectif et de 8 accompagnements individuels	9 000,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Avenant spécifique annexe 12
TOTAL					17 158,00 €		
TOTAL THEMATIQUE 2					2 765 033,66 €		
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 :Mobiliser et développer les clauses ERBM	Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois (MEMPA)	1 ETP	34 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 :Mobiliser et développer les clauses ERBM	Plan Béthunois Insertion (PBI)	1 ETP	57 179,92 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 :Mobiliser et développer les clauses ERBM	Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI)	1 ETP	55 000,00 €		Convention type
TOTAL					146 179,92 €		
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 2 :Accompagnement dans l'emploi	Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI)	35	52 630,00 €		Convention type
TOTAL					52 630,00 €		
Arrageois - Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	ELFE Formation BTP	50	56 000,00 €		Convention type

Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	Plan Béthunois Insertion (PBI)	15	26 006,96 €		Convention type
Montreuillois-Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	ADEFI	9	15 607,58 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	Groupe ASSIFEP (Plaquiste)	10	18 564,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	Groupe ASSIFEP (Transport)	24	36 288,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	Tremplin Formation	30	28 800,00 €		Convention type
Boulonnais - Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	Espace learning Pro	60	81 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	Association Boulonnaise de Formation Continue (ABFC)	30	16 032,42 €		Convention type
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 :Préparatoires à l'emploi	A.F.C.I	48	55 575,97 €		Convention type
TOTAL					333 874,93 €		
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 4 :Evaluation des compétences	VERIN Formation	20	12 600,00 €		Convention type
TOTAL					12 600,00 €		
Hénin-Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	AFEJI hauts-de-France	400	44 500,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FJEP)	150	130 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Défi Mobilité	250	60 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Alpha Transport Services	60	50 000,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	ATRE	20	18 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Cap Mobil	15	27 750,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	AIFOR	75	77 732,40 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Access'Auto 62	160	15 000,00 €		Convention type
TOTAL					422 982,40 €		
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 6 :Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle	CCAS de Lillers	5	15 628,03 €		Convention type
TOTAL					15 628,03 €		
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 :Action santé employabilité	DEMAIN	15	13 000,00 €		Convention type
Département	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 :Action santé employabilité	PRISME	240	282 000,00 €		Convention type
Département	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 :Action santé employabilité	MDPH	428	160 000,00 €		Convention type
TOTAL					455 000,00 €		
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Artois Techniques Services (ATS)	15	35 100,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Association Domicile Service Immercurier (ADSI)	15	35 100,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Achicourt Dainville Service (ADS)	18	42 120,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Multi service à Domicile (MSD)	20	46 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Realfa	20	46 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Le relais Vermellois	24	56 160,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Tremplin Travail Solidarité (TTS)	30	70 200,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Espoir Littoral Services	19	44 460,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Interm'aides	15	35 100,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Travail Partage	15	35 100,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Travail services	16	37 440,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	SAPIH Insertion	15	35 100,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Partenaires Actions	14	32 760,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	APSA Coup d'Main	23	53 820,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Relais Travail	12	28 080,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Service Aide Placement Intermédiaire (SAPI)	18	42 120,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Interrelais	28	65 520,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Espoir Huqueliens	40	93 600,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Relais Emploi Solidarité (RES)	30	70 200,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	AGIR	10	23 400,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Bassin Audomarois Service Emploi (BASE)	18	42 120,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Action Cantonale Tout Emploi (Acte+)	12	28 080,00 €		Convention type

Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Association Pour Alder à la Réinsertion des demandeurs d'emplois (APARDE)	15	35 100,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Solidarité Travail	18	42 120,00 €		Convention type
TOTAL					1 076 400,00 €		
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Bapaume Relais Insertion Emploi (BRIF)	16	72 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Association 4AJ	8	36 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Audotri	18	69 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Recup'aire	10	45 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Association Amélioration Environnement du Pays de Marquise (AAEPM)	8	36 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Régie de Quartier de Calais	16	72 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Association Soleil	8	33 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Opale Tour	4	18 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Face Valo	8	33 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Activ'cités	16	66 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Instance Intercommunale d'Insertion du District	40	162 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	El Fouad	16	66 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Au fil des ressources	8	36 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Il était deux fois	5	22 500,00 €		Convention type
TOTAL					766 500,00 €		
Département	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 10 :Soutien aux têtes de réseaux de l'insertion par l'Activité Economique	Coorace	/	15 000,00 €		Convention type
TOTAL					15 000,00 €		
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	AFP2I	15	11 277,59 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	DEMAIN	25	16 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FJEP)	80	50 279,40 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	Maison de la Diversité	84	29 826,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	CIAS DU PAYS DE ST OMER	20	30 650,75 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	COMMUNITY	75	35 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	COMMUNITY	30	45 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	ACTISHOP	12	8 143,06 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	TOUS PARRAINS	50	26 755,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	BELLIDEE	70	70 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	IMPROACTIF	36	16 561,00 €		Convention type
Hénin Carvin Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	LA CRAVATE SOLIDAIRE	45	9 175,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	CCAS PONT A VENDIN	10	6 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	CCAS MAZINGARBE	6	6 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	Commune de Méricourt	30	10 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	CCAS ANNAY	12	9 300,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	SIVOM WINGLES	20	8 800,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	LES PIEDS SUR SCENE	180	18 552,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	PAGE	40	28 458,68 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	TOUS PARRAINS	27	35 492,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	AFP2I	12	26 250,00 €		Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	K D ABRA	100	55 108,00 €		Convention type
TOTAL					552 628,48 €		
Arrageois - Artois - Boulonnais - Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région HDF	40	107 442,00 €		Convention type
Arrageois - Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	ELFE Formation BTP	70	19 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	Plan Béthunois Insertion (PBI)	30	9 066,96 €		Convention type

Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	Groupe ASSIFEP	72	23 587,20 €		Convention type
Montreuillois-Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	ADEFI	18	5 443,58 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	Partenaire Insertion Formation (PIF)	50	37 457,52 €		Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 :Préparatoires adaptées	K D ABRA	50	44 236,00 €		Convention type
TOTAL					246 233,26 €		
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	Au bord de la ligne	28	34 200,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	HABITAT ET INSERTION	16	15 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	AFP2I	24	55 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	Espace socio culturel de la Lys (ESL)	25	48 345,05 €		Convention type
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	MAHRA LE TOIT	62	201 957,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	Pique et Presse et Compagnie	12	5 421,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	Partenaire Insertion Formation (PIF)	27	31 688,91 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	SANTEVOUZEN	60	57 600,00 €		Convention type
TOTAL					449 311,96 €		
Département	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 14 : Aide à l'encadrement dans les espaces naturels sensibles	Syndicat Mixte Espaces des Départementaux Naturels (Eden 62)	8	78 156,00 €		Convention type
TOTAL					78 156,00 €		
TOTAL THEMATIQUE 3					4 623 024,98 €		
Département	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 1 :Des « Solutions Logement » pour les jeunes primo-locataires de moins de 30 ans	PAS-DE-CALAIS Habitat	30	30 000,00 €		Convention type
TOTAL					30 000,00 €		
Arrageois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	Association 4AJ	20 mesures simples	50 000,00 €		Convention type
Arrageois - Ternois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	AUDASSE	18 mesures simples	45 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	DEMAIN	10 mesures simples	25 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	EPDAHAA	1 mesure simple	2 500,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	FIAC	1 mesure simple	2 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	HABITAT INSERTION	20 mesures simples	50 000,00 €		Convention type
Audomarois-Calaisis	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	MAHRA	26 mesures simples	65 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	LA VIE ACTIVE	16 mesures simples	40 000,00 €		Convention type
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	RENCONTRES ET LOISIRS	28 mesures simples	70 000,00 €		Convention type
TOTAL					350 000,00 €		
Arrageois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	Association 4AJ	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Montreuillois-Ternois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	ADEFI Mission Locale	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	AMIE du Boulonnais	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Audomarois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	CAPSO	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	HABITAT INSERTION	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	HAI	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Lens-Liévin	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	MEI LENS-LIEVIN/HENIN-CARVIN	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Hénin-Carvin	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLIAJ)	RENCONTRES ET LOISIRS	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
TOTAL					400 000,00 €		
Département	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération complémentaire 1 : fonds de solvabilisation	CAF du Pas-de-Calais	Alimentation du du fonds de solvabilisation pour l'année 2025	100 000,00 €		Avenant spécifique annexe 10
TOTAL					100 000,00 €		
TOTAL THEMATIQUE 4					880 000,00 €		
Audomarois	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Maison Accueil Solidarité	20	33 333,34 €		Convention Type
Arrageois	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	Espaces Verts Environnement	32	52 800,00 €		Convention Type
Arrageois	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'Insertion (ACI, CE, UEUT)	le Coin Familial	32	54 000,00 €		Convention Type
TOTAL					140 133,34 €		

Département	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 2 : Ingénierie de projets soutien des SIAE	Inter-Réseau de l'Insertion par l'Activité Economique	/	54 000,00 €		Convention Type
TOTAL					54 000,00 €		
TOTAL THEMATIQUE E 5					194 133,34 €		
TOTAL					14 573 126,98 €		

ARRAGEOIS						
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant	Prévisions sur le financement
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Arras	550	44 000,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Saint-Nicolas-les-Arras	65	5 200,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Dainville	13	1 040,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CC d'Osartis Marquion	110	8 800,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CC du Sud Artois	120	9 600,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	FIEP	100	8 000,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	DEMAIN	100	8 000,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Arras	200	25 000,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CC d'Osartis Marquion	36	4 500,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CC du Sud Artois	50	6 250,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	FIEP	108	13 500,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	DEMAIN	80	10 000,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MEM en PAYS D'ARTOIS	Financement des 2,38 ETP PLE, soit un maximum de 166 places	53 700,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CC du Sud Artois	40	6 400,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	DEMAIN	280	44 800,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Arras	429	69 000,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Saint-Nicolas-les-Arras	36	5 525,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Dainville	7	1 105,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CC d'Osartis Marquion	83	13 300,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CC du Sud Artois	99	15 850,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	FIEP	140	22 500,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	DEMAIN	118	18 500,00 €	Convention type
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	4 AI	6 points ASIL	3 094,20 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Audasse	100 points ASIL	51 570,00 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Le coin familial	100 points ASIL	51 570,00 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Culture et liberté	51 points ASIL	26 300,70 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	La Vie Active (pôle logement)	5 points ASIL	2 578,50 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Les restos du cœur 62B	5 points ASIL	2 578,50 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	SOLHA	50 points ASIL	25 785,00 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Demain	20 points ASIL	10 314,00 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audasse	64 points AML	33 004,80 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le coin familial	18 points AML	9 282,60 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	La Vie Active (pôle logement)	15 points AML	7 735,50 €	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire					

Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Les restos du cœur 62B	28 points AML	14 439,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	ASA (aide aux sans abris)	8 FAL	8 251,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audasse	21 FAL	21 659,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Le coin familial	18 FAL	18 565,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Culture et liberté	1 FAL	1 031,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	La Vie Active (Pôle Logement)	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Les restos du cœur 62B	30 FAL	30 942,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	4 AJ	2 FAL	3 625,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Arrageois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 2 : actions de prévention de la précarité énergétique	Demain	ajout de 12 sessions de sensibilisation de professionnels	3 334,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Avenant spécifique annexe 11
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Mobiliser et développer les clauses ERBM	Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois (MEMPA)	1 ETP	34 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FEP)	150	130 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 : Action santé employabilité	DEMAIN	15	13 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Artois Techniques Services (ATS)	15	35 100,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Association Domicile Service Immercuren (ADS)	15	35 100,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Achicourt Dainville Service (ADS)	18	42 120,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Multi service à Domicile (MSD)	20	46 800,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Bapaume Relais Insertion Emploi (BRIF)	16	72 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Association 4AJ	8	36 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	AFP2J	15	11 277,59 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	DEMAIN	25	16 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FEP)	80	50 279,40 €		Convention type
Arrageois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 : Accompagner autrement	Au bord de la ligne	28	34 200,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	Association 4AJ	20 mesures simples	50 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	DEMAIN	10 mesures simples	25 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLA)	Association 4AJ	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Arrageois	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Espaces Verts Environnement	32	52 800,00 €		Convention Type
Arrageois	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	le Coin Familial	32	54 000,00 €		Convention Type
Total					1 514 097,59 €		

ARTOS				ARTOS		Projetos u/s H. Intersectant		Convention/Revenant	
Arros	Thématique	Thématique	Opération	Statut	Engagement & Pérennité	Montant	Projetos u/s H. Intersectant	Convention/Revenant	Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS d'Auchel	Opération 1 : Réfèrent solidarité	12,25		10 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Barlin	Opération 1 : Réfèrent solidarité	80		6 400,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Béthune	Opération 1 : Réfèrent solidarité	250		20 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Bruay	Opération 1 : Réfèrent solidarité	70		5 600,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Bruay la buissière	Opération 1 : Réfèrent solidarité	450		36 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS d'Éperlecques	Opération 1 : Réfèrent solidarité	50		4 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Labourse	Opération 1 : Réfèrent solidarité	20		1 600,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Nœux les mines	Opération 1 : Réfèrent solidarité	12,25		10 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Vermelles	Opération 1 : Réfèrent solidarité	25		2 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Habitat Insertion	Opération 1 : Réfèrent solidarité	275		22 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	SVOM de Artois	Opération 1 : Réfèrent solidarité	150		12 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	SVOM de la Communauté du Bruayais	Opération 1 : Réfèrent solidarité	250		20 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	NIEP	Opération 1 : Réfèrent solidarité	90		7 200,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Passport Forma	Opération 1 : Réfèrent solidarité	275		22 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS d'Auchel	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	90		11 250,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Barlin	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	100		12 500,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Béthune	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	250		36 250,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Bruay	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	82		10 250,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Bruay la buissière	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	180		22 500,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS d'Éperlecques	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	40		5 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Nœux les mines	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	90		11 250,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Vermelles	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	33		4 125,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Habitat Insertion	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	270		33 750,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	SVOM de Artois	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	110		13 750,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	SVOM de la Communauté du Bruayais	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	180		22 500,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	NIEP	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	54		6 750,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Passport Forma	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	180		22 500,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	PJI	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	Financement des 3 ETP PJI, soit un maximum de 490 places		81 900,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Béthune	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	130		20 800,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS de Bruay la buissière	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	100		16 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Habitat Insertion	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	110		17 600,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	SVOM de Artois	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	60		9 600,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	SVOM de la Communauté du Bruayais	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	130		20 800,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	NIEP	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	30		4 800,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Passport Forma	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	100		16 000,00 €			Convention type
Arros	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	CCAS d'Auchel	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	140		22 500,00 €			Convention type

Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Commune d'Auchy les mines	28	3 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Barlin	70	11 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Béthune	420	67 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Beuvry	103	16 550,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Bruay la buissière	382	63 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Commune de Dvion	70	11 250,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Ibergues	59	9 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Labourse	11	1 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Nœux les mines	140	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Verrelles	42	6 750,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Habitat Insertion	504	81 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SVOM de l'Artois	140	22 500,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SVOM de la Communauté du Bruayais	280	45 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	MEP	92	14 850,00 €		Convention type
Artois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Passoport Forma	294	47 250,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Habitat Insertion	225 points ASLL	116 032,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (CHRS Amézin PUJ)	75 points ASLL	38 677,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Solidarion (les toits de l'espoir)	50 points ASLL	25 785,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLHA	30 points ASLL	15 471,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	La Vie Active (CHRS Amézin PUJ)	15 points AML	7 735,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Habitat Insertion	30 FAL	30 942,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	La Vie Active (CHRS Amézin PUJ)	20 FAL	24 535,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Habitat Insertion	90 DSF et 45 portes closes	16 374,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	La Vie Active	55 DSF et 27 portes closes	9 987,14 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Mobiliser et développer les classes ENBM	Plan Béthunois Insertion (PBI)	1 ETP	57 179,92 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoires à l'emploi	Plan Béthunois Insertion (PBI)	15	26 006,96 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 6 : Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle	CCAS de Uillers	5	15 628,03 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Reaifa	20	46 800,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Le relais Vermellois	24	56 160,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Tremplin Travail Solidarité (TTS)	30	70 300,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 : Préparatoires adaptés	Plan Béthunois Insertion (PBI)	30	9 006,96 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 : Accompagner autrement	HABITAT ET INSERTION	16	15 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 : Accompagner autrement	AFPI21	24	55 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	HABITAT INSERTION	20 mesures simples	50 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	LA VIE ACTIVE	16 mesures simples	40 000,00 €		Convention type
Artois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)	HABITAT INSERTION	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en situation de précarité 16 à 30 mesures pour projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Total					1 801 707,11 €		

AUDOMAROIS							Précisions sur le financement		Convention/Avenant
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Pays de Saint-Omer	750	60 000,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Pays de Lumbres	70	5 600,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Maison de la Diversité	100	8 000,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	APARDE	30	2 400,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS du Pays de Saint-Omer	500	62 500,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS du Pays de Lumbres	75	9 375,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Maison de la Diversité	90	11 250,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	APARDE	35	4 375,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MIPE du Pays de Saint-Omer	Financement des 2,80 ETP PLIE, soit un maximum de 196 places	58 950,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MIPE du Pays de Saint-Omer	Financement des 2 ETP au titre de l'expérimentation France Travail, soit un maximum de 140 places	50 000,00 €			Modèle d'avenant annexe 8	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS du Pays de Saint-Omer	150	24 000,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	Maison de la Diversité	90	14 400,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Pays de Saint-Omer	762	122 500,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Pays de Lumbres	140	22 500,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Maison de la Diversité	120	19 250,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	APARDE	42	6 775,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	MAHRA	142 points ASLL	73 229,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF		Convention type FSL annexe 9	
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	100 points ASLL	51 570,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF		Convention type FSL annexe 9	
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	MAHRA	20 points AML	10 314,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF		Convention type FSL annexe 9	
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	MAHRA	11 FAL	11 345,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF		Convention type FSL annexe 9	
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOLIHA	8 FAL	8 251,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF		Convention type FSL annexe 9	
Audomarois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	MAHRA	35 DSF et 20 portes closes	6 465,70 €	Financement hors budget CD - gestion CAF		Convention type FSL annexe 9	
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Deff Mobilité	250	60 000,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Bassin Audomarois Service Emploi (BASE)	18	42 120,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Action Cantonale Tout Emploi (Acte+)	12	28 080,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Association Pour Aider à la Réinsertion des demandeurs d'emplois (APARDE)	15	35 100,00 €			Convention type	
Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Solidarité Travail	18	42 120,00 €			Convention type	

Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Audotri	18	69 000,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Recup'aire	10	45 000,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Au fil des ressources	8	36 000,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 :Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Il était deux fois	5	22 500,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	Maison de la Diversité	84	29 826,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	CIAS DU PAYS DE ST OMER	20	30 650,75 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	COMMUNITY	75	35 000,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	COMMUNITY	30	45 000,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	Espace socio culturel de la Lys (ESL)	25	48 345,05 €		Convention type
Audomarais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 :Accompagner autrement	MAHRA LE TOIT	62	201 957,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	CAPSO	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Audomarais	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 1 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Maison Accueil Solidarité	20	33 333,34 €		Convention Type
Total					1 497 082,84 €		

BOULONNAIS						
Territoire	Thématique	Orientation	Structure	Complément d'information	Montant	Precisions sur le financement
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Boulogne-sur-Mer	330	26 400,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS de Desvres-Samer	92	7 360,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Equihen-Plage	20	1 600,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Le Portel	70	5 600,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Marquise	30	2 400,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS d'Outreau	60	4 800,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Saint-Martin-Boulogne	35	2 800,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Wimereux	22	1 760,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	ACTSHOP	24	1 920,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	INTERMADES	70	5 600,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	PIQUE ET PRESSE	26	2 080,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	TREMPLIN FORMATION	90	7 200,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Boulogne-sur-Mer	380	47 500,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS de Desvres-Samer	93	11 625,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Le Portel	40	5 000,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Marquise	16	2 000,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS d'Outreau	60	7 500,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Saint-Martin-Boulogne	60	7 500,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Wimereux	33	4 125,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	ACTSHOP	30	3 750,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	INTERMADES	55	6 875,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	PIQUE ET PRESSE	39	4 875,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	TREMPLIN FORMATION	117	14 625,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	AMIE du Boulonnais	Financement des 2,08 ETP PLIE, soit un maximum de 146 places	46 800,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Boulogne-sur-Mer	160	25 600,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS de Desvres-Samer	40	6 400,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS d'Equihen-Plage	7	1 120,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Marquise	15	2 400,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS d'Outreau	30	4 800,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Wimereux	13	2 080,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	ACTSHOP	10	1 600,00 €	Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	PIQUE ET PRESSE	20	3 200,00 €	Convention type

Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	TREMPLIN FORMATION	50		8 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Boulogne-sur-Mer	460		73 900,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS de Desvres-Samer	124		19 445,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Equihen-Plage	10		1 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Le Portel	66		10 600,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Marquise	27		4 400,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS d'Outreau	77		12 300,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Saint-Martin-Boulogne	64		10 300,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Wimereux	37		5 885,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	ACTISHOP	35		5 670,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	INTERMAIDES	70		11 250,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	PIQUE ET PRESSE	43		6 955,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	TREMPLIN FORMATION	140		22 275,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (service des tutelles)	35 points ASLL		18 049,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	EPDAHAA (pôle des 2 caps)	100 points ASLL		51 570,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLHA	88 points ASLL		45 381,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	SOLHA	5 points AML		2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Blanczy Pourre	22 FAL		22 690,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	EPDAHAA	3 FAL		3 094,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	EPDAHAA	50 DSF et 25 portes closes		9 097,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	SOLHA	25 DSF et 12 portes closes		4 528,94 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoires à l'emploi	Tremplin Formation	30		28 800,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Cap Mobil	15		27 750,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Espoir Littoral Services	19		44 460,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Intermaïdes	15		35 100,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Travail Partage	15		35 100,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UELJT)	Association Amélioration Environnement du Pays de Marquise (AAEPM)	8		36 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	ACTISHOP	12		8 143,06 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	TOUTS PARRAINS	50		26 755,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	BELUDEE	70		70 000,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 : Accompagner autrement	Pique et Presse et Compagnie	12		5 421,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	EPDAHAA	1 mesure simple		2 500,00 €		Convention type
Boulonnais	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)	AMIE du Boulonnais	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département		50 000,00 €		Convention type
Total						998 494,60 €		

CALAISIS						
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant	Prévisions sur le financement
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Calais	1000	80 000,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Coulogne	12	960,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Marck	36	2 880,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Sangatte	22	1 760,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS de la région d'Audruicq	80	6 400,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS Pays d'Opale	100	8 000,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Mahra Le Toit	260	20 800,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Calais	540	67 500,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Coulogne	12	1 500,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Marck	44	5 500,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CCAS de Sangatte	17	2 125,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS de la région d'Audruicq	120	15 000,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS Pays d'Opale	170	21 250,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Travail Services	180	22 500,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	La Fabrique Défi	Financement des 2 ETP PLIE, soit un maximum de 140 places	45 750,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Calais	370	59 200,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Coulogne	5	800,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CCAS de Sangatte	5	800,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS de la région d'Audruicq	15	2 400,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS Pays d'Opale	30	4 800,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Calais	980	157 500,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Coulogne	15	2 475,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Marck	55	8 875,00 €	Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Sangatte	25	4 050,00 €	Convention type

Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS de la région d'Audruicq	140	22 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS Pays d'Opale	188	30 150,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Mahra Le Toit	140	22 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Travail Services	140	22 500,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Habitat jeune (HAJ)	105 points ASLL	54 148,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	MAHRA	38 points ASLL	19 596,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	EPDAHAA (pôle des 2 caps)	50 points ASLL	25 785,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIIHA	37 points ASLL	19 080,90 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AMIL	Habitat jeune (HAJ)	8 points AMIL	4 125,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AMIL	Résidence pour tous	35 points AML	18 049,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Habitat jeune (HAJ)	22 FAL	22 690,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	MAHRA	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Résidence pour tous	30 FAL	30 942,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	SOLIIHA	100 DSF et 50 portes closes	18 194,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoires à l'emploi (ABFC)	Association Boulonnaise de Formation Continue (ABFC)	30	16 032,42 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 4 : Evaluation des compétences	VERIN Formation	20	12 600,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Travail services	16	37 440,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Régie de Quartier de Calais	16	72 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Association Soleil	8	33 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Opale Tour	4	18 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'encadrement dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, UEUT)	Face Valo	8	33 000,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	IMPROACTIF	36	16 561,00 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 : Préparatoires adaptées	Partenaire Insertion Formation (PIF)	50	37 457,52 €		Convention type
Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 : Accompagner autrement	Partenaire Insertion Formation (PIF)	27	31 688,91 €		Convention type
Calaisis	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	HAJ	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Total					1 217 056,15 €		

HENRI CARVIN							Conventions / Remont
Thématique	Thématique	Opérations	Recours	Complexité d'information	Montant	Prévisions sur le Financement	
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS de Carvin	120	10 400,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS de Courrières	70	5 600,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS de Bourges	27	2 160,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS d'Henin Beaumont	104	15 520,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS de Libercourt	90	7 200,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS de Montigny-en-Gohelle	80	6 400,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidaire	CAS de Rouvroy	74	5 920,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CAS de Carvin	140	17 500,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CAS de Libercourt	65	8 125,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CAS de Montigny-en-Gohelle	110	13 750,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CAS de Rouvroy	73	9 125,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	Commune de Courrières	75	9 375,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CAS de Carvin	60	9 600,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CAS de Courrières	40	6 400,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CAS d'Henin Beaumont	60	9 600,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CAS de Montigny-en-Gohelle	25	4 000,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS de Carvin	182	29 250,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS de Courrières	98	15 750,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS de Bourges	15	2 475,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS d'Henin Beaumont	109	17 550,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS de Libercourt	101	16 200,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS de Montigny-en-Gohelle	130	20 925,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CAS de Rouvroy	98	15 750,00 €	Prévisions sur le Financement	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Aarlagi	65 points ASIL	33 520,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Audaise	18 points ASIL	9 282,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Le coin familial	25 points ASIL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	Remonts et loisirs	85 points ASIL	43 834,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASIL	SOUHA	25 points ASIL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	APSA	5 points AML	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audaise	12 points AML	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le cheval bleu	4 points AML	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Le coin familial	5 points AML	2 578,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	APSA	4 FAL	4 125,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audaise	2 FAL	2 062,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Le coin familial	5 FAL	5 157,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Remonts et loisirs	16 FAL	19 628,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOUHA	6 FAL	6 188,40 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Aarlagi	80 DSF et 40 portes closes	14 555,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annee 9
Henri-Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Actions innovantes en faveur de la mobilité inclusive	AFEJ hauts-de-France	400	44 500,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Actions innovantes en faveur de la mobilité inclusive	SAPHI Insertion	15	35 100,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type
Henri-Carvin	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)	RENCONTRES ET LOISIRS	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement. Ces missions sont effectuées par un service dédié au département	50 000,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type
Total					565 722,90 €		

L'INIZIATIVA						
Intervento	Beneficiario	Operazione	Settore	Coefficiente di efficienza	Importo	Convenzione/Contratto
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS d'Anney sous Lens	30	2 400,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS d'Avion	320	25 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Creney	75	6 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Harnes	150	12 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Lens	50	4 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Lillers	250	20 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Lillers sous Lens	40	3 200,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Loos-en-Gohelle	15	3 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Maingarbe	70	5 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Marcourt	125	10 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Moyelles sous Lens	80	6 400,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	CCAS de Sains-en-Gohelle	42	3 360,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	3RD	125	10 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	Droit au Travail	410	32 800,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	Tractis Formation	150	12 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 1 - Referent: solidarietà	SYOM de Virgines	220	17 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS d'Anney sous Lens	40	5 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS d'Avion	60	7 500,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Harnes	170	21 250,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Lens	65	8 125,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Lillers	150	18 750,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Loos-en-Gohelle	30	3 750,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Maingarbe	120	15 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Marcourt	185	23 125,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Moyelles sous Lens	50	6 250,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Sains-en-Gohelle	20	3 250,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 2 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	APSA	360	45 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	3RD	540	67 500,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	Tractis Formation	75	9 375,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	SYOM de Virgines	220	27 500,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	APSA	Financement des 2 ETJ au titre de l'opération "France Travail", soit un maximum de 140 places	50 000,00 €	Modèle d'avant-projet 5
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	3RD	Financement de 1 ETJ au titre de l'opération "France Travail", soit un maximum de 70 places	25 000,00 €	Modèle d'avant-projet 6
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Lens	100	16 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Lillers	100	16 000,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	3RD	110	17 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	Tractis Formation	110	17 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 3 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	SYOM de Virgines	90	14 400,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS d'Anney sous Lens	46	7 400,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS d'Avion	306	33 100,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Creney	70	11 200,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Harnes	210	33 750,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Lens	78	12 600,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Lillers	241	38 750,00 €	Convenzione type
Linea 1a/b/c	Thematica 1 - Percorsi accompagnamento RSA	Operazione 4 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires de RSA	CCAS de Loos sous Lens	22	3 600,00 €	Convenzione type

Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCS de Loos-en-Gohelle	46	7 350,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCS de Manngarbe	140	22 500,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCS de Mercourt	206	33 125,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCS de Névrocourt	79	12 650,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCS de Loos-en-Gohelle	44	7 030,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	APSA	280	45 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	BD	400	78 750,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Droit au Travail	240	36 900,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SPURM de Virgile	142	22 875,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : FSL ASL	Auréli	280	46 800,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	APSA	25 points ASL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	Audaise	150 points ASL	77 355,00 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	Culture et liberté	48 points ASL	24 750,50 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	Droit au Travail (ADT)	30 points ASL	15 471,00 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	3 ID	25 points ASL	12 892,50 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	Recrutement et loisirs	65 points ASL	33 320,50 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASL	SOLIMA	75 points ASL	38 677,50 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AMI	APSA	15 points AMI	7 735,50 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AMI	Audaise	8 points AMI	4 125,00 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AMI	Le cheval bleu	4 points AMI	2 062,80 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AMI	3 ID	20 points AMI	10 314,00 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	APSA	18 FAL	18 565,20 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audaise	2 FAL	2 062,80 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	3BD	20 FAL	20 628,00 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Recrutement et loisirs	4 FAL	4 125,60 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL DSF	APSA	6 FAL	6 186,40 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Auréli	120 DSF et 60 points deus	21 812,80 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Audaise	45 DSF et 22 points deus	8 577,14 €	Financement hors budget CD - Retention CAF
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 1 : Mobiliser et développer les clauses E&M	Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI)	1 ETP	55 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 2 : Accompagnement dans l'emploi	Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI)	35	52 830,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoire à l'emploi	Groupe ASSEF (Piquette)	10	18 544,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoire à l'emploi	Groupe ASSEF (Transport)	24	36 288,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'insertion dans les Associations intermédiaires	APSA Cour d'Alain	14	32 760,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'insertion dans les Associations intermédiaires	Mélie Travail	23	53 820,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 : Aide à l'insertion dans les Associations intermédiaires	Service Aide Placement Intermédiaire (SAPI)	12	24 080,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'insertion dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, ULUT)	AutoVoie	18	47 120,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'insertion dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, ULUT)	Instance Intercommunale d'Insertion du District	16	66 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 9 : Aide à l'insertion dans les Chantiers d'insertion (ACI, CE, ULUT)	El Fouad	40	162 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	CCS PONT A VENDIN	14	66 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	CCS MZINGARBE	10	6 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	Commune de Mercourt	6	6 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	CCS ANNAV	30	10 000,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	SNOM WINGLES	12	9 300,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	LES PRESS SUR SCENE	20	8 800,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	PAZE	180	18 552,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 13 : Accompagner autrement	SANTEVOUZEN	40	28 458,08 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)	MEI LES-LEUVIN/HENNIN-CARVIN	60	57 600,00 €	Convention type
Leses-Juën	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)	Missions d'insertion, d'information et d'orientation des jeunes de 14 à 30 ans. Charte de 4000 salariables de jeunes par an sur le département		50 000,00 €	Convention type
Total					2 199 899,42 €	

MONTREUILLOIS							
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant	Précisions sur le financement	Convention/Avantant
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS de Berck	55	4 400,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	Commune d'Hesdin la forêt	63	5 040,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CCAS du Touquet	20	1 600,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Haut Pays du Montreuillois	60	4 800,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	AIFOR	25	2 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	ADEFI	200	16 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	AIFOR	162	20 250,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	ADEFI	400	50 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	AIFOR	222	35 520,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS de Berck	31	4 950,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	Commune d'Hesdin la forêt	35	5 670,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CCAS du Touquet	11	1 800,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Haut Pays du Montreuillois	34	5 400,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	AIFOR	140	22 500,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	ADEFI	420	67 500,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	FIAC	75 points ASLL	38 677,50 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLHA	48 points ASLL	24 753,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	FIAC	20 points AML	10 314,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	FIAC	12 FAL	12 376,80 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	SOLHA	3 FAL	3 094,20 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	FIAC	40 DSF et 20 portes closes	7 277,60 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Alpha Transport Services	60	50 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	AIFOR	75	77 732,40 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	Access/Auto 62	160	15 000,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Interrelais	28	65 520,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Espoir Huquellers	40	93 600,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	Relais Emploi Solidarité (RES)	30	70 200,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 8 :Aide à l'encadrement dans les Associations Intermédiaires	AGIR	10	23 400,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 :Actions d'insertion innovantes	TOUS PARRAINS	27	35 492,00 €		Convention type
Montreuillois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	FIAC	1 mesure simple	2 500,00 €		Convention type
Total					777 368,10 €		

TERNOIS						
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant	Convention/Avenant
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	CIAS du Ternois	220	17 600,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Référent solidarité	K DABRA	116	9 280,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	CIAS du Ternois	220	27 500,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	K DABRA	174	21 750,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	CIAS du Ternois	29	4 640,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	K DABRA	29	4 640,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	CIAS du Ternois	281	45 100,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	K DABRA	193	31 030,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Audasse	25 points ASLL	12 892,50 €	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Vie Active (pôle logement)	10 points ASLL	5 157,00 €	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	SOLIHA	15 points ASLL	7 735,50 €	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : FSL AML	Audasse	13 points AML	6 704,10 €	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	ASA (aide aux sans abris)	3 FAL	3 875,60 €	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 5 : FSL FAL	Audasse	2 FAL	2 062,80 €	Convention type FSL annexe 9
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 5 : Actions Innovantes en faveur de la mobilité inclusive	ATRE	20	18 000,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	AFP2I	12	26 250,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	K D ABRA	100	55 108,00 €	Convention type
Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 : Préparatoires adaptées	K D ABRA	50	44 236,00 €	Convention type
Total					343 561,50 €	

MULTITERRITOIRES						
Territoire	Thématique	Opération	Structure	Complément d'information	Montant	Précisions sur le financement
Arageois - Artois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 2 : actions de prévention de la précarité énergétique	Pimms Artois Gohelle	ajout de 2 ateliers collectifs et de 7 accompagnements individuels	4 824,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF
Arageois - Artois - Boulonnais - Calaisis	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 Préparatoires adaptées	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région HDF	40	107 442,00 €	Convention type
Arageois - Lens Liévin - Hénin - Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 Préparatoires à l'emploi	ELFE Formation BTP	50	56 000,00 €	Convention type
Arageois - Lens Liévin - Hénin - Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 Préparatoires adaptées	ELFE Formation BTP	70	19 000,00 €	Convention type
Arageois - Terrois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	Demain	25 DSF et 12 portes closes	4 528,94 €	Convention type FSL annexe 9
Arageois - Terrois	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 6 : FSL DSF	SOLHA	90 DSF et 45 portes closes	16 374,60 €	Convention type FSL annexe 9
Arageois - Terrois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	AUDASSE	18 mesures simples	45 000,00 €	Convention type
Automarois - Calaisis	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	MAHRA	26 mesures simples	65 000,00 €	Convention type
Boulonnais - Audomarois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 Préparatoires à l'emploi	Espace learning Pro	60	81 000,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Réfèrent solidarité	AIFE	175	14 000,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Réfèrent solidarité	ID Formation	312	24 960,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Réfèrent solidarité	La Sauvegarde du Nord	886	70 880,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Réfèrent solidarité	SAMPS	230	18 400,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 1 : Réfèrent solidarité	PAGE	145	11 600,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	AIFE	565	70 625,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	ID Formation	387	48 375,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	SAMPS	360	45 000,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 2 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA	PAGE	476	59 500,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	SAMPS	100	16 000,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	ID Formation	100	16 000,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel - volet Accompagnement global	PAGE	261	41 760,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	AIFE	530	85 050,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	ID Formation	476	76 500,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	La Sauvegarde du Nord	708	79 650,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	SAMPS	409	65 700,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 4 : Accompagnement remobilisation sociale	PAGE	446	71 775,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 5 : Accompagnement spécifique santé	Le Cheval Bleu	160 soutiens aux professionnels et 176 places d'accompagnement	300 000,00 €	Convention type
Départemen t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 1 : mission d'information sur le logement en faveur des habitants du Pas-de-Calais	Agence interdépartementale d'information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL 59/62)	7 000 accompagnements	100 000,00 €	Convention type DPID

Département t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 2 : FSL mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert	Agence interdépartementale D'information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL 59/62)	200 accompagnements	18 000,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention spécifique FSL annexe 14
Département t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	La Sauvegarde du Nord	150 points ASLL	77 355,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Département t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 3 : FSL ASLL	Les Apprentis d'Auteuil	40 points ASLL	20 628,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Département t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 7 : FSL GIA	Immobilier sociale 62	800 accompagnements GIA	199 824,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Convention type FSL annexe 9
Département t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 1 : fonds de prévention des expulsions locatives	CAF du Pas-de-Calais	Alimentation du fonds de prévention des expulsions locatives pour l'année 2025	500 000,00 €		Avenant spécifique annexe 10
Département t	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération complémentaire 2 : actions de prévention de la précarité énergétique	Face Côte d'Opale	ajout d'un atelier collectif et de 8 accompagnements individuels	9 000,00 €	Financement hors budget CD - gestion CAF	Avenant spécifique annexe 12
Département t	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 : Action santé employabilité	PRISME	240	282 000,00 €		Convention type
Département t	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 7 : Action santé employabilité	MDPH	428	160 000,00 €		Convention type
Département t	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 10 : Soutien aux têtes de réseaux de l'insertion par l'Activité Economique	Coaraze	/	15 000,00 €		Convention type
Département t	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 14 : Aide à l'encadrement dans les espaces naturels sensibles	Syndicat Mixte Espaces des Départements Naturels (Eden 62)	8	78 156,00 €		Convention type
Département t	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 1 : Des « Solutions logement » pour les jeunes primo locataires de moins de 30 ans	PAS-DE-CALAIS Habitat	30	30 000,00 €		Convention type
Département t	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération complémentaire 1 : fonds de solvabilisation	CAF du Pas-de-Calais	Alimentation du du fonds de solvabilisation pour l'année 2025	100 000,00 €		Avenant spécifique annexe 10
Département t	Thématique 5 : Contreparties FSE	Opération 2 : Ingénierie de projets soutien des SIAE	Inter-Réseau de l'insertion par l'Activité Economique	/	54 000,00 €		Convention Type
Hénin Carvin - Artois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 11 : Actions d'insertion innovantes	LA CRAVATE SOLIDAIRE	45	9 175,00 €		Convention type
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	MEI LL HC	Financement des 7 ETP PLIE, soit un maximum de 490 places	174 930,00 €		Convention type
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoires à l'emploi	A.F.C.I	48	55 575,97 €		Convention type
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 : Préparatoires adaptés	Groupe ASSIFEP	72	23 587,20 €		Convention type
Lens Liévin - Hénin Carvin	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 2 : Accompagnement au logement autonome des jeunes en situation de précarité	RENCONTRES ET LOISIRS	28 mesures simples	70 000,00 €		Convention type
Montreuillois s-Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	ADEFI	Financement des 2,40 ETP PLIE, soit un maximum de 168 places	45 000,00 €		Convention type
Montreuillois s-Ternois	Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA	Opération 3 : Accompagnement équilibré social et professionnel	ADEFI	Financement des 2 ETP au titre de l'expérimentation France Travail, soit un maximum de 140 places	50 000,00 €		Modèle d'avenant annexe 8
Montreuillois s-Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Préparatoires à l'emploi	ADEFI	9	15 607,58 €		Convention type
Montreuillois s-Ternois	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 12 : Préparatoires adaptés	ADEFI	18	5 443,58 €		Convention type
Montreuillois s-Ternois	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 3 : Soutien aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des jeunes (CLJA)	ADEFI Mission Locale	Missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet logement Cible de 4000 sollicitations de jeunes par an sur le département	50 000,00 €		Convention type
Total					3 658 226,87 €		

Pôle Solidarités

Direction des Politiques d'Inclusion Durable



AVENANT N°1

Objet : Avenant à la convention n° 2024-XXXXXX « Dispositif accompagnement équilibré social et professionnel dans le cadre de l'expérimentation France Travail »

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

XXXXXXX, « Association » dont le siège social se situe XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, identifié(e) au répertoire SIRET sous le n° XXXXXXXXXXXXXXXX représenté(e) par XXXXXXXXXXXXXXXX, Président(e), dûment autorisé(e) par délibération en date du XX XXXXXX 202X

ci-après désigné par « XXXXXXXX »

d'autre part.

Vu : la convention 2024-XXXXXX « Dispositif accompagnement équilibré social et professionnel dans le cadre de l'expérimentation France Travail » entre le Département et XXXXXXXXXXXXXXXX signée le XX XXXXXX 2024.

Vu : la délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025 ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 3 et 4 de la convention 2024-XXXXXX « Dispositif accompagnement équilibré social et professionnel dans le cadre de l'expérimentation France travail » entre le Département et le XXXXXXXX signée le XX XXXXXX 2024.

Article 2 : Période d'application

L'article 3 de la convention précitée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« La présente convention s'applique sur la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025 inclus. La conclusion d'une nouvelle convention pourra être négociée à l'issue de la procédure d'évaluation. En aucun cas cette convention ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction. »

Article 3 : Coût de l'opération

Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention précitée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour la durée de la convention le coût total de l'opération est estimé à un montant maximum de XXXXXXXXXX €.

Ce financement est décliné comme suit :

« Pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le coût total de l'opération est estimé à un montant maximum de XXX XXX €.

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, le coût total de l'opération est estimé à un montant maximum de XXX XXX €.

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 4: Annexes

Une annexe 3 à l'article 12 est ajoutée.

ANNEXE 3 : Dispositif Accompagnement social et professionnel 2nd semestre 2025.

Article 4: Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Et par délégation
La Directrice des Politiques d'Inclusion Durable,

Sabine DESPIERRE

Pour Le XXXXXX
Le/la Président(e),

XXXXXXXXXX
(Signature et cachet)

« Dispositif Accompagnement Social et Professionnel 2nd semestre 2025 »

Annexe N°3 –

Durée	Du 01/07/2025 au 31/12/2025
Coût	XXXXXXXXXX €
Public-Cible	• BRSA résidant dans le Pas-de-Calais ; • BRSA bénéficiant d'un droit ouvert ; • BRSA rencontrant des freins périphériques ayant un impact sur la recherche ou l'accès à l'emploi ; • BRSA pour lesquels un projet à visée d'insertion professionnelle sera possible dans l'année, nécessitant un accompagnement pour la réalisation de leurs démarches vers l'autonomie.
Finalité	L'accompagnement : « équilibré social-professionnel » doit permettre une évolution de parcours vers une sortie positive.
Objectifs	• Accompagner le BRSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion professionnelle ; • Permettre l'accès aux droits ; • Mobiliser l'offre de services existante permettant la levée des freins, nécessaire à une insertion professionnelle ; • Faire respecter le cadre légal lié aux obligations du BRSA ainsi que ses obligations liées à son statut de Demandeur d'Emploi (DE) ; • Assurer le suivi hebdomadaire des actions mises en œuvre par le BRSA (minimum 15h/semaine).
Moyens	Pour la bonne mise en œuvre de l'accompagnement « équilibré social-professionnel », les structures devront proposer, selon les besoins du public : • Des entretiens individuels respectant le cadre de la confidentialité. • Notamment pour le milieu rural, des lieux de permanences pour être au plus proche des personnes, • Des accompagnements extérieurs (ex. accompagnement physique auprès d'acteurs mobilisés...) ; • Des actions collectives ; • Des actions partagées Département, France Travail, réseau associatif du territoire, etc. ; • Des entretiens individuels respectant le cadre de la confidentialité. Par ailleurs, les structures devront utiliser les outils mis à disposition par le Département et France Travail afin d'effectuer le suivi de leur portefeuille : Utilisation de Monjob62 : • Neogestion : Diagnostic, contrat, rdv, bilan, réorientation ; • Neojob : Inscription et suivi de la partie emploi (CV, Offres...) ; • Neoinsertion : Module prévu pour 2025.

	Utilisation des outils de France Travail : • SIA, France Académie... ; • Portail usager en lien avec son inscription à France Travail.
Portefeuilles	55 à 70 personnes par ETP, soit une mise à disposition d'un total de X ETP pour la réalisation de la mission.
Déroulement de l'action (procédure)	L'accompagnement « équilibré social-professionnel » entre dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 dite pour le plein emploi. Il se décompose en 3 phases : <u>La phase d'accueil (durée maximum 15 jours et 1 rdv physique minimum) :</u> Elément clé et primordial qui introduit le déroulement de l'accompagnement et permet d'amorcer le lien de confiance. Il doit être un réel temps d'échanges et de connaissance réciproque entre le référent et le BRSA pour la suite du suivi. Cette phase doit permettre un démarrage rapide de l'accompagnement au travers d'un diagnostic approfondi : • Organiser le rendez-vous dans un délai de 15 jours maximum ; • Faire un point global de la situation du BRSA au travers du diagnostic 360°; • Préciser les attendus de l'accompagnement « équilibré social et professionnel » : Objectifs, modalités d'accompagnement, droits et devoirs, Actualisation France Travail ; • Identifier avec le BRSA ses savoir-être, savoir-faire, ses potentiels, ses projets ; • Signer le 1^{er} Contrat d'Engagement Unique <u>La phase d'accompagnement (12 rdv sur la durée de l'accompagnement) :</u> Cette phase doit être dynamique et permettre, au travers du plan d'action co-construit avec le BRSA, de s'assurer de la bonne progression de celui-ci vers son autonomie et son parcours vers l'emploi. Elle doit être jalonnée de rencontres physiques (12 rdv sur la durée de l'accompagnement) et de contacts intermédiaires permettant le suivi et la préservation du lien entre le référent et le BRSA. Cette phase doit permettre de : • Initier et mettre en œuvre le parcours d'accompagnement ; • Accompagner le BRSA à la levée des freins ; • Proposer un accompagnement dynamique (fréquence des rdv) et flexible du mode d'accompagnement (accompagnement « hors les murs », rdv présentiel, téléphonique, collectif...) ; • Mobiliser les offres de services du territoire ; • Partager entre acteurs, les informations relatives à la situation. Les rendez-vous physiques jalonnent et concourent à la bonne mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle du BRSA : • L'écoute et le développement d'un lien de confiance ; • La mobilisation des actions, dispositifs départementaux ou partenariaux (France travail, acteurs associatifs, etc..) ; • La mobilisation des ressources propres, des compétences du BRSA et de son environnement ; • L'accès aux droits ; • Le développement de l'autonomie. • Assurer un suivi régulier du parcours ;

	• Maintenir la dynamique de parcours ; • Pour le BRSA, de rendre compte des démarches réalisées. <i>En parallèle des rdv physiques, des contacts réguliers par téléphone, visioconférence, sms, courriel... doivent être prévus afin de conserver un lien constant entre le référent et le BRSA, de conserver une dynamique de parcours et prévenir d'éventuelles difficultés.</i> <u>Tout manquement aux engagements, devra systématiquement entraîner des mesures de sanctions.</u> <u>L'entretien du bilan final (peut faire partie des rdv physiques) :</u> L'entretien du bilan final est obligatoire et s'accompagne d'une dernière actualisation du diagnostic afin d'avoir une vision globale de l'évolution du parcours. Cette étape doit permettre : • D'effectuer un bilan de toutes les actions planifiées dans le Contrat d'Engagement Unique ; • De constater l'atteinte ou non de tous les objectifs prévus ; • D'appuyer le BRSA dans ses démarches ; • De prévoir les suites de parcours selon l'évolution de la situation du BRSA suite à l'accompagnement réalisé et donc d'effectuer soit une demande de renouvellement du Contrat d'Engagement Unique, soit une demande de réorientation. L'accompagnement « équilibré social-professionnel » est valable 6 mois, renouvelable 6 mois. Si à l'issue des 12 mois, le BRSA n'est pas au plus proche d'une sortie dynamique, après un point avec le <u>SLAI et France Travail</u>, la suite de parcours sera mutuellement définie. Celle-ci peut être : • Une orientation vers un parcours FT • Une réorientation vers la remobilisation sociale
Territoire d'intervention	xxxxxx
Profil du/de la professionnel.le intervenant sur la mission	• Profil socio-professionnel, titulaire d'un diplôme de CIP/CISP ou équivalent, ou justifié d'un minimum de 5 ans d'expérience dans l'accompagnement des publics en difficulté ; • Formé à la prise en charge de situations complexes ; • Rigueur, respect des procédures ; • Etre partie prenante de l'accompagnement des bénéficiaires qu'il a en charge ; • Etre innovant dans les méthodes d'accompagnement. Avant toute validation de recrutement : Demande de validation du profil avec CV joint à faire par mail au siège et au SLAI. Le profil doit répondre aux critères définis ci-dessus. Le Département peut se donner le droit de refuser une candidature si elle ne correspond pas au profil demandé ou si la structure n'a pas respecté la procédure de validation.
Modalités de financement	S'agissant d'un démarrage d'action, le Département accordera dans un premier temps une attention particulière et exclusive sur la part qualitative. • Part quantitative : 50 % de la participation financière • Part qualitative : 50 % de la participation financière

Modalités de versement	• Versement d'une avance de XXXXXXX euros, à la signature de l'avenant N°1. • Versement du solde annuel sous réserve du respect des clauses de la convention et de ses annexes. La participation financière est imputée sur le chapitre « C02-446A05 » du budget du Département du Pas-de-Calais.
Bilan	A l'issue de l'opération, l'organisme porteur du projet devra transmettre un bilan à la fois qualitatif et quantitatif aux services du Département. Ce dernier interviendra au plus tard 6 mois après la fin de l'opération. Le calcul définitif du montant de la participation financière s'effectuera sur la base du respect des critères attendus. <u>Indicateurs d'évaluation</u> 1. Respect des 15 jours pour le 1^{er} rendez-vous ; 2. Taux de contractualisation ; 3. Respect des 15h hebdomadaires ; 4. Taux de sorties à 12 mois ; 5. Qualité des Contrats d'Engagement Unique.

Pôle Solidarités

Direction des Politiques d'Inclusion Durable



CONVENTION

Objet : Définition du partenariat entre le Département et **nom de l'association relatif à l'Accompagnement Social au titre du Fonds Solidarité Logement pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027.**

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Nom de l'association dont le siège social se situe **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**, identifié(e) au répertoire SIRET sous le n° **XXXXXXXXXX** représenté(e) par son Président(e), dûment autorisé(e) à signer la présente convention,

ci-après désigné par « **le nom de l'association** »

d'autre part.

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Pacte des Solidarités humaines 2022-2027 adopté par le Conseil départemental le 12 décembre 2022 ;

Vu : le schéma Départemental inclusion 2023-2027 : « Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais », adopté par le Conseil départemental le 25 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Pas-de-Calais,

Vu : l'avis favorable du comité des financeurs du Fonds Solidarité Logement du 21 mars 2025 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente réunie le 16 juin 2025 ;

Il a été convenu ce qui suit,

Préambule

La loi positionne le Département comme chef de file des solidarités. Ce rôle impose aujourd'hui de se donner les moyens de répondre aux besoins de toutes et tous, quelles que soient les situations. Grâce à plusieurs leviers d'intervention, le Département se mobilise et soutient toutes celles et ceux pour qui l'incertitude ne peut rester une fatalité.

Le Pacte des Solidarités humaines. Adopté par le Conseil départemental le 12 décembre 2022, il est l'un des volets constitutifs du projet départemental pour la période 2022-2027. Il fixe les grandes orientations et prend des engagements dans le cadre de la politique d'accès au logement, à l'emploi et à celle relative à l'action sociale de proximité. A travers 16 ambitions, le Pacte des Solidarités humaines pose les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement, et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

Le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027. Adopté par le Conseil départemental le 25 septembre 2023, il est la déclinaison opérationnelle du Pacte des solidarités humaines et des différents travaux déjà engagés ces 2 dernières années. Il reprend les modalités du programme départemental pour l'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion.

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), à travers lequel le Département soutient massivement l'accès et le maintien dans le logement des publics cibles et combat la précarité énergétique grâce notamment à un Fonds Solidarité Logement axé sur la dimension préventive.

Le Logement d'abord, mis en œuvre de manière accélérée depuis 2018. Le Département s'y est engagé pour accompagner les ménages rencontrant les parcours « logement » les plus complexes grâce notamment, à la constitution de plateformes territoriales.

Le Pacte Départemental des solidarités initié par l'État. En vigueur au 1^{er} janvier 2024, son objectif principal vise à prévenir la pauvreté, à travers une politique de lutte contre les inégalités à la racine, dès la petite enfance, et la sortie de la pauvreté, par l'accompagnement au retour au travail pour tous.

Pour répondre à tous ces enjeux, le Département a souhaité mobiliser les acteurs de terrain autour d'opérations concrètes dont les modalités de mise en œuvre sont décrites au travers de conventions d'engagements.

Ces conventions permettent d'établir les relations sur la base d'une démarche volontariste et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion de moyens budgétaires et humains, que dans l'évaluation des résultats attendus en fonction des objectifs préalablement définis en commun.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et **le Nom** de l'association, concourant à la mise en œuvre de la/des opération(s) citée(s) ci-dessous, dont les dispositions de mise en œuvre (durée, montant, déroulement, objectifs, bilan) sont précisées en annexe :

- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Aide à la Médiation Locative (AML)
- Forfait Annuel Logement (FAL)
- Diagnostic Social et Financier (DSF)
- Gestion Sociale Locative (GLA)

Durant la période d'exécution de la convention, l'organisme s'engage à réaliser la/les opération(s). Il bénéficie pour cela, d'une participation financière du Département du Pas-de-Calais.

Article 2 : Période d'application de la convention

La présente convention s'applique sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027 inclus. En aucun cas cette convention ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Article 3 : Coût de l'opération

Pour la période du 01 juillet 2025 au 31 décembre 2025 le coût de l'opération est détaillé en annexe **XX**. Il sera revu annuellement par voie d'avenant pour les années 2026 et 2027.

En outre, la contribution financière annuelle du Département définie selon les principes mentionnés ci-dessus ne sera applicable que sous réserve des conditions suivantes :

- Le respect par la structure des clauses de la présente convention,
- La vérification par les services du Département que le montant de la contribution financière annuelle n'excède pas le coût de l'action,
- La transmission, dans les délais précisés en annexe, des documents de bilan.

Article 4 : Modalités de versement de la participation financière

La participation financière, sous réserve du vote du budget du Département, est versée selon les modalités reprises en annexe **XX** de la convention.

La participation financière sera effectuée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais gestionnaire comptable et financier du Fonds Solidarité Logement. au compte :

Référence IBAN :
Référence BIC :
Domiciliation :
Titulaire du compte :

Le versement du solde ou l'émission du titre de recettes sera calculé au prorata de la réalisation des objectifs fixés en annexe **XX**. Toutefois, le montant maximal de la participation financière ne pourra être supérieur au total prévu à (aux) l'annexe(s) **XXX**. Le versement de ce solde pour la régularisation libérera le Département de toutes obligations financières envers l'organisme.

L'association est ici avertie que le versement des acomptes et celui du solde ne peuvent intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne RICE).

Article 5 : Suivi de l'opération et bilans

5-1 : Suivi de l'opération

L'association s'engage à :

- Réaliser les missions qui lui sont confiées conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du FSL et notamment aux différents cahiers des charges qui définissent leurs contenus ainsi qu'à la présente convention ;
- Informer le Département de tout fait ayant un impact sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, notamment en cas d'absence de plus de 21 jours ouvrés du travailleur social en charge d'une mesure d'accompagnement. Dans ce cas, la structure organisera la continuité de la mesure d'accompagnement avec un professionnel d'un diplôme équivalent dans le respect du cahier des charges ;
- Ne solliciter qu'un seul accompagnement FSL par ménage.

5-2 : Bilan

A l'issue de l'opération, l'organisme porteur du projet devra transmettre un bilan aux services du Département, défini en annexe de la convention.

Parallèlement, l'association devra, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice, transmettre les documents suivants :

- Le rapport d'activité complet,
- Les comptes annuels du comptable ou de l'expert-comptable comprenant : le bilan détaillé, le compte de résultat détaillé, l'annexe des comptes, les soldes intermédiaires de Gestion détaillés.
- Le rapport complet du Commissaire aux Comptes faisant apparaître : le rapport général (certification + comptes annuels validés), le rapport spécial (les contrats réglementées),
- Le tableau relatif aux missions exercées par les salariés,
- La balance Générale sous format Excel.

Article 6 : Modalités de contrôle

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et/ou sur place. L'organisme doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation relative à la réalisation des actions.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les Services de l'État, de la Chambre Régionale des Comptes ou des missions de contrôle de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

La structure s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, afin de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

L'organisme présentera dans les meilleurs délais, aux agents chargés du contrôle, tous documents et pièces établissant la réalité et la régularité de l'opération (*ex : justificatifs de salaires, des frais de déplacement,*).

L'ensemble des documents devra être conservé jusqu'au 31 décembre 2034.

Article 7 : Obligations de l'organisme

7-1 : Obligations générales

L'association s'engage à :

- Mettre en œuvre le projet tel que défini dans la présente convention ;
- Mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, conformément aux éléments inscrits au dossier de demande de participation financière.
- Adapter tant dans leur mise en œuvre que dans leur contenu, les actions, au public auquel elles sont destinées, prenant notamment en compte les capacités spécifiques des personnes ;
- Informer le Département de toute modification qui pourrait avoir un impact dans la mise en œuvre de la mission et le suivi administratif ;
- Donner suite à toute demande des services du Département aux fins d'obtenir les pièces ou informations relatives à l'opération, nécessaires à son instruction, au calcul du montant de l'aide à verser, à son suivi et son évaluation ;
- Utiliser les outils du Département et l'ensemble des documents d'appui fournis par les services du Département (Logiciels, cahiers des charges, chartes, etc). Il veille à fournir toutes les informations sur les bénéficiaires permettant de renseigner les indicateurs au vu desquels le Département sera amené à évaluer l'efficacité des accompagnements, la dynamique des parcours et particulièrement, la nature des sorties.

L'association s'engage à poursuivre l'action quelles que soit les circonstances :

- En cas d'impossibilité et selon l'organisation de la structure, de recevoir dans les lieux de permanence ou de se rendre à domicile, l'opération doit se poursuivre par tout autre moyen afin de respecter les engagements pris dans la présente convention et envers le Bénéficiaire.
- En outre, en cas de contexte ou situation exceptionnels, le Département peut être amené à mettre en place une procédure transitoire visant la poursuite de l'opération, procédure que l'organisme mettra scrupuleusement en œuvre.
- En cas d'impossibilité de poursuivre l'opération ou si l'organisme ne souhaite plus la poursuivre, il doit en informer le Service de Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat par lettre recommandée avec avis de réception 2 mois avant de cesser son action. Dans ce cas, la convention sera résiliée à l'issue de ce délai dans les conditions prévues à l'article 9 de la présente convention.

7-2 : Obligations liées au secret professionnel

L'ensemble des informations nominatives ne pourra être utilisé que dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération. Toute personne exerçant dans ce cadre s'engage à respecter et à faire respecter les règles régissant le secret professionnel.

Le secret couvre l'ensemble des informations concernant la personne venue à la connaissance du personnel accompagnant c'est-à-dire tout ce qui lui a été confié, mais aussi tout ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris.

Le Département et l'association s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention dûment qualifié de confidentiel et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

Toutefois, cette obligation ne saurait faire obstacle ni aux obligations d'information à des buts statistiques, ni à l'exercice du pouvoir de contrôle du Président du Conseil départemental et des services de l'Etat.

7-3 : Obligations liées à la propriété et utilisation des résultats

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de la mission, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus à l'association. Toute utilisation à des fins commerciales ou non, des travaux, études, résultats, sous quelque support que ce soit, doit recevoir l'accord express préalable du Département.

La structure octroie au Département le droit d'utiliser librement les résultats de la mission, sauf les obligations de confidentialité et dans le respect des droits de propriété industrielle préexistants.

7-4 : Obligations et contreparties en matière de communication/charte graphique

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil Départemental du Pas-de Calais, intitulée « obligation et contrepartie en matière de communication », consultable sur le site du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/contreparties-communication> ainsi que la charte dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurale, affiches, insertion publicitaires, supports dématérialisés (web, réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestations, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisées sans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtés d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se déroulent les manifestations et autres opérations de promotions (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Article 8 : Avenant

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 9 : Résiliation et renonciation

La convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département notamment dans le cas où la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions prévues à la présente convention, l'utilisation des fonds n'est pas conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles. Les dirigeants

de l'association sont entendus préalablement. La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

Le remboursement partiel voire total des sommes versées sera notamment exigé si le bilan final n'est pas produit dans les délais impartis, ou s'il s'avère après un contrôle que les pièces justificatives produites par l'organisme sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet, peut également demander la résiliation de la convention. La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Il s'engage

à transmettre le bilan de l'opération et à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais.

L'association renonce pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute opération entrant dans le champ d'application de la présente convention.

Article 10 : Recours

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les litiges qui pourraient résulter de l'application des présentes seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Article 11 : Annexes

Les annexes jointes à la présente convention sont :

ANNEXE 1 : Obligations liées à la protection des données à caractère personnel

ANNEXE 2 : Intitulé de l'opération

ANNEXE 3 : Intitulé de l'opération

Fait en trois exemplaires originaux

Ce document comprend **XX** pages.

A Arras, le

**Pour le Département,
Et par délégation
La Directrice des Politiques
D'Inclusion Durable,**

Sabine DESPIERRE.

Pour le **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
le Président,**

****XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.**
(Signature et cachet)**

1- Description du traitement faisant l'objet de la prestation

L'organisme est autorisé à traiter pour le compte du département les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le service suivant : accompagnement des ménages au titre du Fonds Solidarité Logement résidant dans le Pas-de-Calais.

La nature des opérations réalisées sur les données est : échanges avec le Département, les partenaires institutionnels et associatifs dans le respect du secret professionnel, réalisation de diagnostics et bilans, stockage des données à minima jusqu'à la rédaction des bilans finaux et / ou des rapports d'activité.

La ou les finalité(s) du traitement sont : mieux connaître l'utilisateur afin de lui fournir des éléments objectifs permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant en matière de logement et d'habitat.

Les données à caractère personnel traitées sont : noms, prénoms, adresse, dates de naissance, téléphones, données budgétaires, économiques, sociales et juridiques.

Les catégories de personnes concernées sont : les ménages accompagnés au titre des mesures d'accompagnement du FSL.

2- Obligations de l'organisme vis-à-vis du département

L'organisme s'engage à :

- a) traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet de la prestation et notamment à ne pas les commercialiser ;
- b) traiter les données **conformément aux instructions documentées** du département figurant en annexe de la présente convention (*le cas échéant*). Si l'organisme considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le département. En outre, si le titulaire est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le département de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- c) **garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;
- d) veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
 - a. s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - b. reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- e) prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut**.
- f) **Sous-traitance**

L'organisme peut faire appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Département de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Département dispose d'un délai minimum de 3 mois à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le pouvoir adjudicateur n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du Département. Il appartient à l'organisme de s'assurer que le sous-traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, l'organisme demeure pleinement responsable devant le département de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

g) Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Département de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

h) Exercice des droits des personnes

L'organisme assistera le département à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'organisme des demandes d'exercice de leurs droits, l'organisme doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr.

i) Notification des violations de données à caractère personnel

L'organisme notifie au département toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au département, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

j) Aide de l'organisme dans le cadre du respect par le département de ses obligations

L'organisme aide le département pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. L'organisme aide le département pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

k) Mesures de sécurité

L'organisme s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données, notamment par :

- Le chiffrement des données à caractère personnel lors des échanges (ex : utilisation d'une plateforme sécurisée, utilisation de 7-zip avec mot de passe) ;
- La restriction d'accès aux données traitées aux seules personnes habilitées ;
- La sauvegarde régulière des données à caractère personnel traitées et leur restauration dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- La sensibilisation des intervenants aux risques liés à la protection des données et la sécurité des traitements de données à caractère personnel ;
- Le respect de la charte de bon usage des moyens informatiques par les intervenants amenés à accéder aux systèmes d'information du Département (extranet, etc.) ;
- La mise en œuvre des recommandations de la CNIL issues du Guide de la sécurité des données personnelles ;
- Le contrôle régulier de l'efficacité des mesures de sécurité en place et du niveau de sécurité des traitements.

l) Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, l'organisme s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel.

m) Délégué à la protection des données

L'organisme communique au Département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

n) Registre des catégories d'activités de traitement

L'organisme déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du département comprenant :

- le nom et les coordonnées du Département pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Département;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
 - des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ;

o) Documentation

L'organisme met à la disposition du département la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Département ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

3- Obligations du département vis-à-vis de l'organisme

Le Département s'engage à :

- a) permettre à l'organisme de réaliser les opérations visées au 2 du présent article ;
- b) documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'organisme;
- c) veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de l'organisme;
- d) superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'organisme.

Aide à la Médiation Locative - AML

Annexe N°X - Association

Durée	Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027
Nombre de points et coût	Concernant la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 la subvention maximum est de XXXXXX € soit XX points mensuels. Pour les années 2026 et 2027 : la subvention annuelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
Public-Cible	Ce sont les ménages définis dans le PDALHPD et proches de l'autonomie pour lesquels subsistent quelques interrogations quant à leurs capacités à exercer pleinement leurs obligations de locataire.
Objectifs	L'AML est une étape dans le parcours résidentiel du ménage et un outil d'accompagnement à l'accès au logement autonome de droit commun. L'AML doit permettre au ménage de lever les freins pour l'accès au logement. Ces freins sont liés à un risque de manquement de la part du ménage au règlement du loyer et des charges, à la tenue du logement notamment. L'objectif est d'accompagner le ménage à l'autonomie par l'appropriation des droits et devoirs du locataire. Cet accompagnement doit permettre la transformation du statut de sous locataire en locataire par le glissement du bail dans le logement occupé.
Déroulement de l'action (procédure)	Il revient à l'opérateur de prospecter auprès des bailleurs afin d'organiser la mise à disposition de logements pour l'exercice de l'AML. <u>Le contenu de la mesure</u> • <u>A l'entrée dans les lieux</u> - Constitution et suivi des dossiers d'aide au logement et des aides financières à l'accès - Réalisation de l'état des lieux - Signature du contrat de sous location et du Contrat Tripartite d'Objectifs Partagés (CTOP) • <u>Dans le mois d'entrée dans les lieux</u> - Explication des documents contractuels et des engagements qui en découlent - Mise en place des contrats d'assurance locative, des chèques énergie (privilégier la mensualisation). • <u>En cours de bail</u> - Accompagnement dans les démarches administratives (exemples : ouverture des droits, constitution de dossier de surendettement ou d'aides financières...), - Accompagnement en Aide Educative Budgétaire (exemples : paiement des énergies, paiement du loyer, établissement d'un budget...), - Accompagnement dans la vie quotidienne (exemples : entretien du logement, gestion des énergies, accompagnement physique pour certaines démarches telles qu'achat de meubles ou souscription de contrats...), - Médiation avec le bailleur, - Orientation du ménage vers l'insertion professionnelle (exemple : concertation avec le référent RSA...), vers l'insertion sociale (exemple : découverte des différentes structures : MDS, CCAS, centres sociaux et culturels...), - Orientation vers les professionnels de santé, - Mise en place de Groupe de Résolution de Situation Particulière (GRSP) en cas de non-respect du contrat et/ou non glissement du bail (cf article 6.7 « échec de la mesure »)

- Au moment du glissement du bail ou à la sortie du logement
- Réalisation de l'état des lieux de sortie,
- Actualisation des dossiers administratifs en cas de glissement du bail,
- Suivi des contentieux en cas de litige,
- Orientation vers les structures relais du territoire ;
- Mise en place d'un relais avec une autre mesure d'accompagnement si nécessaire,
- Orientation vers une autre solution d'hébergement si le ménage ne peut devenir locataire en titre.

Les modalités de mise en œuvre

- La demande d'accord de principe AML

Elle est doit être effectuée par l'association avant que le logement soit identifié à l'aide d'un imprimé type, puis adressée au Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat (SPSLH) à ou au service Local Inclusion Sociale et Logement (SLISL) en cas de territorialisation de l'AML.

L'accord de principe est valable 9 mois.

Sa durée peut être prolongée par simple mail adressé au SPSLH ou au SLISL en mettant à jour les informations relatives au ménage.

- Le choix de la mesure

Elle est déterminée par le SPSLH (ou SLISL) sur la base notamment de la demande. Il existe 2 types de mesures :

- AML simple : préconisée pour les publics les plus proches de l'autonomie,
- AML renforcée : réservée aux publics cumulant des difficultés à la fois d'ordre budgétaire, d'appropriation du logement, des problèmes de santé...

Une modification du type de mesure peut être sollicitée en cours de mesure. Elle devra être argumentée.

- La durée

Elle est de 9 mois renouvelable une fois. A titre exceptionnel, une nouvelle période de 6 mois peut être sollicitée. Dans ce cas, une concertation entre l'association, le bailleur, le SPSLH (ou SLISL) et le ménage sera organisée par l'association. En l'absence de concertation, la mesure ne sera pas prolongée.

- Le contrat Tripartite d'Engagements et d'Objectifs Partagés (CTEOP)

Le contrat est signé par le ménage, l'association en charge de l'accompagnement et le bailleur. Il définit les engagements de chaque partie et précise les conditions à réunir pour le glissement du bail.

- La fréquence d'intervention

Les interventions se font obligatoirement au domicile du ménage. Elles ne peuvent être inférieures à 2 par mois. La fréquence des interventions doit s'adapter aux problématiques du ménage et à son évolution.

Si le ménage ne peut être rencontré en raison d'hospitalisation ou d'incarcération, il conviendra de demander la suspension de la mesure durant cette période puis de la réactiver lors du retour du ménage dans le logement.

Lorsqu'un ménage ne se rend pas disponible pour recevoir le travailleur social à son domicile pendant 2 mois consécutifs ou ne s'implique pas de façon manifeste dans son accompagnement, il conviendra de mettre fin à la mesure et de signifier la fin de mise à disposition du logement.

- Les bilans individuels

Le bilan final doit être transmis 1 mois avant la fin de la période d'accompagnement et signé par le ménage

L'association peut solliciter le renouvellement de la mesure en justifiant les causes pour lesquelles les objectifs n'ont pas pu être atteints et en motivant la plus-value de ce renouvellement.

- Le cumul

Par principe, l'AML ne peut être cumulée avec un autre accompagnement. Toutefois, en cas de situations complexes et dans le cadre d'un passage de relais (MASP par exemple) un cumul peut être sollicité auprès du SPSLH (ou SLISL) d'une durée de 3 mois maximum.

- L'échec de la mesure

Lorsque le bail n'a pas glissé et que l'association supporte soit un impayé de loyer soit des dégradations au sein du logement, celle-ci peut solliciter une prise en charge de ces frais dans la limite de 2 500€.

	L'association devra justifier son respect du cahier des charges (cf contenu de la mesure et modalités de mise en œuvre) en complétant le formulaire dédié et fournir les factures liées à ces frais. De plus, s'il s'avère que l'association a dû mettre en œuvre une procédure d'expulsion, une aide de 2 000€ peut être octroyée dans les mêmes conditions. La demande de prise en charge est à transmettre au SPSLH dans le mois qui suit le départ du sous locataire. Elle sera présentée au comité technique FSL.
Territoire d'intervention	XXXXXX
Profil du professionnel intervenant sur la mission	Travailleur social diplômé : Conseiller en économie sociale et familiale, assistant social, éducateur spécialisé. En cas d'absence de plus de 21 jours ouvrés consécutifs du travailleur social en charge d'une mesure AML, l'association en informera le chef SLISL et organisera la continuité de la mesure AML avec un professionnel d'un diplôme équivalent dans le respect du cahier des charges.
Modalités de financement	La mesure AML est convertible en point calculé sur la base d'un quota maximum de 50 points par poste équivalent temps plein. Il existe 2 types de mesures : • AML simple équivalent à 1 point rémunéré : 85,95 €/mois • AML renforcée équivalent à 2 points rémunérés : 171,90 €/ mois Les mesures débutées entre le 01/07/2025 et le 31/12/2027 seront à mener à terme.
Modalités de versement	Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 : • 70 % dans le mois qui suit la signature de la convention. • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre 2025. Si au calcul du solde, il s'avère que le montant de la subvention versée est supérieur au taux de réalisation, l'association sera amenée à effectuer un remboursement. Pour les années 2026 et 2027, les paiements seront effectués, via un avenant financier à la convention, selon les modalités suivantes : • 70% dans le mois qui suit la signature de l'avenant financier • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre de chaque année.
Bilan	<u>Bilans individuels</u> : cf. « Les modalités de mise en œuvre » <u>Bilan annuel</u> : L'association complète la grille d'activité de l'année N selon le modèle transmis par le Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat (SPSLH). Elle est transmise au plus tard le 1^{er} février de l'année N+1 au SPSLH.

Accompagnement Social Lié au Logement - ASLL

Annexe N°X - Association

Durée	Du 1 ^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027		
Nombre de points et coût	Concernant la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 la subvention maximum est de XXXXXX € soit XX points mensuels. Pour les années 2026 et 2027 : la subvention annuelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention.		
Public-Cible	Ce sont les ménages définis dans le PDALHPD pour lesquels la problématique liée au logement est le facteur prédominant de précarisation ou d'exclusion. L'ASLL peut être couplé ou non avec une aide financière du FSL. Dans le cas où l'ASLL est demandé sans aide financière, le ménage n'est pas soumis au critère ressources. Toutefois, l'accompagnement doit être réservé aux ménages les plus défavorisés.		
Objectifs	L'ASLL est exercé à des moments clés de l'accès ou du maintien dans le logement. Il doit permettre de rendre le ménage autonome à la fois : dans la gestion du budget axée sur la maîtrise des charges liées au logement, dans la connaissance des obligations et droits du locataire, dans l'utilisation optimale du logement et de ses équipements, dans le respect des règles de vie en logement collectif et de bon voisinage.		
Déroulement de l'action	<u>Le contenu de la mesure</u>		
		ACCES	MAINTIEN
	Définir le projet logement	- Analyser la situation sociale - Evaluer les besoins - Inscrire la demande de logement dans un projet réalisable en adéquation avec l'offre disponible et la situation matérielle, sociale et financière du ménage	- Analyser et évaluer les difficultés rencontrées dans le logement occupé - Evaluer les possibilités d'une mutation - Etablir un programme d'action de remise en état du logement
	Accompagner aux démarches administratives et à l'accès aux droits	- Effectuer les dossiers et en assurer le suivi (SNE, DALO, contingent préfectoral...) - Favoriser les rencontres avec les bailleurs - Accompagner à la constitution des dossiers d'aide au logement - Solliciter les dispositifs d'aide à l'accès au logement (FSL, Locapass, CAF...)	- Etablir un lien avec le bailleur - Négocier et accompagner à la mise en œuvre et au suivi de la résolution de l'impayé de loyer (FSL, dossier de surendettement, PA...) - Prévenir l'expulsion
		- Proposer une méthode de classement des papiers administratifs - Accompagner à l'accès aux droits (complémentaire santé solidaire, chèques énergies, RSA...)	
	Aide à l'appropriation du logement	- Informer sur les droits et devoirs des locataires - Apprendre à utiliser les équipements (chaudière et autres moyens de chauffage, chauffe-eau...) et les parties communes - dispenser les écos-gestes : maîtrise des consommations (électricité, eaux et autres fluides) - Favoriser l'appropriation du logement et son environnement (lien avec le voisinage, accès aux équipements de service...)	
	Aide à la médiation	Etablir et assurer la relation avec le bailleur	Favoriser la relation et la médiation avec le bailleur
		- Sensibiliser aux règles de la vie sociale - Assurer l'interface avec les professionnels en contact avec le ménage	
	Aide à la gestion du budget et à la vie quotidienne	- Etablir l'inventaire des dettes et des crédits - Négocier et suivre les plans d'apurement, les échéanciers auprès des créanciers - Instruire tous dossiers de demande d'aide financière et/ou dossier de surendettement - Apprendre à établir un budget (mensuel, prévisionnel...) par la mise en place d'outils de gestion budgétaire adapté - S'assurer du paiement du loyer et des fluides (eau, chauffage, électricité, téléphone) et de l'assurance locative, proposer la mensualisation - Accompagner à la gestion des énergies	

Aide à la résolution d'autres difficultés	- Orienter vers les dispositifs de l'insertion professionnelle - Orienter vers les structures et professionnels de santé
Organiser la fin de mesure	- Préparer la mise en place des relais

Les modalités de mise en œuvre

- La demande d'ASLL

Elle s'effectue à l'aide d'un imprimé type. Elle est réalisée avec le ménage. La demande est examinée et notifiée par la commission locale (CL) FSL du territoire où réside le ménage.

- Le choix de la mesure

Elle est déterminée par la CL sur la base notamment de la demande.

Il existe 2 types de mesures :

- Gestion Locative Sociale (GSL) : réservé au ménage dont les difficultés résultent de problèmes budgétaires (impayés, droits non ouverts..)
- Accompagnement Social Locatif : réservé au ménage cumulant des difficultés à la fois d'ordre budgétaire, d'appropriation du logement, des problèmes de santé...

- La durée

Elle est fixée par la CL. Elle est de 3 à 12 mois renouvelables, ne pouvant excéder 24 mois.

- La date d'effet de la mesure

La mesure débute le premier jour du mois qui suit la décision de la CL. Son financement peut être à effet rétroactif uniquement pour les ménages :

- sortant de CHRS ;
- sortant de logements temporaires (ALT par exemple) ;
- rencontrés dans le cadre d'un DSF : dans ce cas la mesure débute le mois qui suit la réalisation du diagnostic.

- Le contrat d'Engagement Tripartite : CET

Le contrat est signé par le ménage, l'instructeur de la demande d'ASLL et l'association en charge de l'accompagnement, dans la mesure du possible au domicile du ménage. Il définit les objectifs de l'accompagnement et les rôles de chaque signataire. Il est adressé au Service Local Inclusion Social et Logement (SLISL) du territoire concerné dans le mois qui suit la décision de la CL.

- La fréquence d'intervention

Les interventions se font obligatoirement au domicile du ménage. Elles ne peuvent être inférieures à une par mois pour les mesures GSL et 2 par mois pour l'ASL. La fréquence des interventions doit s'adapter aux problématiques du ménage et à son évolution.

Durant la mesure, en cas de 2 portes closes consécutives non justifiées par le ménage, l'association devra prévenir dans un délai de 5 jours ouvrés le SLISL. La mesure pourra être arrêtée.

De même, en cas d'indisponibilité du ménage (hospitalisation, incarcération...) l'association devra prévenir sans tarder le SLISL. Si l'indisponibilité est inférieure à 1 trimestre la mesure sera suspendue, passé ce délai elle sera arrêtée.

- Les bilans individuels

Le bilan intermédiaire (non obligatoire, demandé uniquement lors de la première période d'accompagnement) et final sont à adresser au SLISL. Le bilan final doit être transmis 1 mois avant la fin de la période d'accompagnement.

Les bilans doivent être signés par le ménage.

L'association peut solliciter le renouvellement de la mesure en justifiant les causes pour lesquelles les objectifs n'ont pas pu être atteints et en motivant la plus value de ce renouvellement.

- Le cumul

L'ASLL ne peut être cumulé avec un autre accompagnement FSL ou autre (AVDL par exemple).

Territoire d'intervention

XXXXXX

Profil du professionnel intervenant sur la mission	Travailleur social diplômé : Conseiller en économie sociale et familiale, assistant social, éducateur spécialisé. En cas d'absence de plus de 21 jours ouvrés consécutifs du travailleur social en charge d'une mesure ASLL, l'association en informera le chef SLISL et organisera la continuité de la mesure ASLL avec un professionnel d'un diplôme équivalent dans le respect du cahier des charges.
Modalités de financement	La mesure ASLL est convertible en point calculé sur la base d'un quota maximum de 50 points par poste équivalent temps plein. Il existe 2 types de mesures ASLL : • ASLL simple nommé Gestion Sociale Locative équivalent à 1 point rémunéré : 85,95 €/mois • ASLL renforcé nommé Accompagnement Social Locatif équivalent à 2 points rémunérés : 171,90 €/m L'association peut être amenée, sur décision de la CL FSL , à effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont rémunérés à hauteur de 2 points soit 171,90 €. Lorsque le CET ne peut pas être signé soit en cas de porte close, après 2 tentatives de rencontres, soit en cas de refus du demandeur lors du rendez-vous pris pour la signature, l'association sera rémunérée 1 point d'ASLL. L'association effectue les Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF) pour les ménages qu'elle a en suivi ASLL. Les mesures débutées entre le 01/07/2025 et le 31/12/2027 seront à mener à terme.
Modalités de versement	Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 : • 70 % dans le mois qui suit la signature de la convention. • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre 2025. Si au calcul du solde, il s'avère que le montant de la subvention versée est supérieur au taux de réalisation, l'association sera amenée à effectuer un remboursement. Pour les années 2026 et 2027, les paiements seront effectués, via un avenant financier à la convention, selon les modalités suivantes : • 70% dans le mois qui suit la signature de l'avenant financier • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre de chaque année.
Bilans	<u>Bilans individuels</u> : cf. « Les modalités de mise en œuvre » <u>Bilan annuel</u> : L'association complète la grille d'activité de l'année N selon le modèle transmis par le Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat (SPSLH). Elle est transmise au plus tard le 1^{er} février de l'année N+1 au SPSLH.

Gestion Locative Adaptée - GLA

Annexe N°XX - structure

Durée	Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027
Nombre de logements et coût	Concernant la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 la subvention maximum est de XXXXXX € soit XX logements Pour les années 2026 et 2027 : la subvention annuelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
Public-Cible	Ce sont les ménages définis dans le PDALHPD confrontés à des difficultés qui fragilisent leur insertion sociale, mais en mesure d'occuper un logement de droit commun de manière autonome..
Objectifs	La GLA a pour objectif la prévention des risques locatifs concernant le paiement du loyer et l'entretien du logement. Pour cela, la GLA allie : - Les missions classiques attendues par un propriétaire lorsqu'il confie la gestion de son bien à une agence immobilière privée, avec un regard attentif de celle-ci sur la qualité du logement ; - A une approche humaine plus sensible des publics présentant des difficultés multiples qui génèrent des missions supplémentaires.
Déroulement de l'action (procédure)	<u>Le contenu de la mesure</u> Le projet avec le locataire se construit en amont, à l'entrée dans le logement, tout au long de l'occupation, en cas de mutation et ou de sortie du logement. • <u>L'accompagnement à la recherche d'un logement</u> - réaliser un diagnostic de la situation du ménage afin de co-construire le projet de relogement - rechercher un logement en adéquation avec la situation du demandeur - organiser les visites des logements - compléter les demandes d'aides financières (dossier FSL, locapass...) • <u>L'accompagnement à l'entrée dans le logement</u> - assister à la signature du bail - assister à l'entrée dans les lieux - réaliser les démarches d'ouvertures de compteurs - mettre en place le mode de paiement du loyer - expliquer le fonctionnement des équipements du logement - rappeler les droits et devoirs du locataire - s'assurer de la mise en place des liens administratifs avec la CAF, le FSL... - s'assurer du bon emménagement par une visite dans le mois du relogement. • <u>L'accompagnement administratif</u> - assurer le quittancement avec un suivi des évolutions légales du loyer - s'assurer du paiement régulier des loyers, des charges locatives et de l'assurance - s'assurer du paiement des aides au logement (AL/ APL) - proposer un accompagnement social adapté si besoin. • <u>Le suivi technique</u> - assurer une visite technique annuelle - conseiller et informer le propriétaire sur les dispositifs existants en matière d'amélioration de l'habitat. • <u>L'accompagnement au départ du locataire</u>

	- s'assurer du respect du préavis - établir le pré-état des lieux - veiller au reversement du dépôt de garantie.
Territoire d'intervention	L'ensemble du Département
Profil du professionnel intervenant sur la mission	Travailleur social diplômé : Conseiller en économie sociale et familiale, assistant social, éducateur spécialisé.
Modalités de financement	Le nombre de logements financés annuellement est au maximum de 800 (hors IML). La GLA est financée à hauteur de 499,56 € par logements occupés (hors IML) par an. <u>La vacance commerciale</u> : elle est au maximum de 2 mois entre 2 locataires. Les sorties en novembre et décembre seront prises en compte l'année N+1. <u>La vacance technique</u> : elle est de 2 mois. au-delà, elle devra être justifiée (EDL de sortie et d'entrée, factures des travaux...) <u>La captation de logements</u> : la GLA s'applique dès la captation du logement si un locataire emménage dans les 2 mois qui suivent.
Modalités de versement	Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 : • 70 % dans le mois qui suit la signature de la convention. • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre 2025. Si au calcul du solde, il s'avère que le montant de la subvention versée est supérieur au taux de réalisation, l'association sera amenée à effectuer un remboursement. Pour les années 2026 et 2027, les paiements seront effectués, via un avenant financier à la convention, selon les modalités suivantes : • 70% dans le mois qui suit la signature de l'avenant financier • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre de chaque année.
Bilans	<u>Bilan annuel</u> : - Adresses, typologie, DPE, de l'ensemble du parc GLA ; - Nombre de relogements de ménages hors PDALHPD, PDALHPD, FSL, bénéficiaire du RSA, jeunes de moins de 30 ans (si possible – de 25 ans), publics Logement d'abord, locataires de + de 64 ans, personnes handicapées (AAH) ; - Nombre de dossiers FSL instruits par l'IS62 ; - Profil des ménages relogés dans l'année : composition familiale, âge, ressources, motif de relogement, entrée en GLA suite à une IML ; - Profil des ménages du parc ; - Nombre de ménages relogés à plus de 12 mois ; - Nombre de ménages en impayé de plus de 3 mois ; - Nombre de locataires en « procédure » Visale ; - Montant des impayés locatifs ; - Nombre, adresse et typologie des logements captés annuellement ; - Nombre de propriétaires ayant pris contact pour mise en gestion d'un nouveau logement ; - Motifs de résiliation des mandats ; - Cartographie du parc selon l'étiquette énergétique ; - Nombre de visites techniques réalisées par an.

DIAGNOSTIC SOCIAL ET FINANCIER - DSF

Annexe N°X - Association

Durée	Du 1 ^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027
Nombre de diagnostics et portes closes et coût	Les diagnostics : concernant la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 : la subvention maximum est de XXXXXX € soit XX diagnostics. Pour les années 2026 et 2027 : la subvention annuelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Les portes closes : concernant la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 : la subvention maximum est de XXXXXX € soit XX portes closes Pour les années 2026 et 2027 : la subvention annuelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
Public-Cible	Ce sont les ménages assignés en résiliation de bail pour impayés de loyer.
Objectifs	Le DSF est un outil d'accompagnement dans le traitement des expulsions locatives pour dettes de loyer.. Le DSF a un double objectif : • <u>Auprès du juge</u> : il apporte les éléments administratifs, financiers et sociaux nécessaires à la prise de décision • <u>Auprès du ménage</u> : il informe sur la procédure d'expulsion, incite à se rendre à l'audience et propose, en cas de besoin et d'adhésion du ménage, un accompagnement social.
Déroulement de l'action (procédure)	<u>Le contenu du diagnostic</u> Son contenu ainsi que le formulaire (Cerfa) sont régis par décret n° 2021-8 du 5 janvier 2021. <u>Les modalités de mise en œuvre</u> • <u>La fréquence d'intervention</u> Le DSF est renseigné en présence du ménage assigné en priorité à son domicile. Si la situation le nécessite une 2^{ème} visite sera à prévoir. La collecte d'informations, sans avoir rencontré le ménage, ne sera pas rémunérée. • <u>Le DSF et une mesure d'accompagnement social</u> Lors du diagnostic si la situation le nécessite, le travailleur social de l'association mandatée peut proposer un accompagnement social. Si cet accompagnement est un ASLL, il ne sera pas d'office confié à l'association qui a réalisé le DSF. Si le ménage accepte l'accompagnement, l'association complètera la demande d'accompagnement. • <u>La transmission du diagnostic</u> Lors du diagnostic, si la situation le nécessite, le travailleur social de l'association mandatée peut effectuer un signalement du logement sur la plateforme Signal logement. • <u>La transmission du diagnostic</u> Le diagnostic sera transmis au SLISL par l'association mandatée 10 jours maximum avant l'audience. • <u>La porte close</u> Lors de la 1^{er} tentative de rencontre, si celle-ci se solde par une porte close, l'association devra adapter son mode de faire notamment par exemple : par une visite impromptue, en horaire décalé... La porte close sera rémunérée après 2 tentatives de visite. Elle devra être justifiée auprès du SLISL.

Territoire d'intervention	XXXXXX
Profil du professionnel intervenant sur la mission	Travailleur social diplômé : Conseiller en économie sociale et familiale, assistant social, éducateur spécialisé.
Modalités de financement	Le DSF est rémunéré comme suit : - DSF réalisé : 162,38 € - La porte close : 39,12 € L'association effectue les DSF pour les ménages qu'elle a en suivi ASLL sans être rémunérée pour le DSF.
Modalités de versement	Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 : • 70 % dans le mois qui suit la signature de la convention. • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre 2025. Si au calcul du solde, il s'avère que le montant de la subvention versée est supérieur au taux de réalisation, l'association sera amenée à effectuer un remboursement. Pour les années 2026 et 2027, les paiements seront effectués, via un avenant financier à la convention, selon les modalités suivantes : • 70% dans le mois qui suit la signature de l'avenant financier • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre de chaque année.
Bilans	<u>Diagnostics individuels</u> : cf. « la transmission du diagnostic »

FORFAIT ANNUEL LOGEMENT - FAL

Annexe N°X- Association

Durée	Du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027
Nombre de mesures et coût	Concernant la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 la subvention maximum est de XXXXXX € soit XX FAL. Pour les années 2026 et 2027 : la subvention annuelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
Public-Cible	Ce sont les ménages définis dans le PDALHPD sans logement ou menacés de l'être dont la situation ne relève pas d'une entrée en CHRS et pour lesquels l'accès à un logement de droit commun, en raison de leur situation sociale, n'est pas immédiatement envisageable. Le FAL est octroyé pour ces publics, hébergés temporairement dans un logement bénéficiant de l'Allocation Logement Temporaire (ALT)
Objectifs	L'accompagnement exercé au titre du FAL doit permettre au ménage d'élaborer et de construire un projet d'accès au logement qui peut suivant le ménage accompagné conduire directement au logement autonome.
Déroulement de l'action (procédure)	<u>Le contenu de la mesure</u> • <u>Construire le projet logement</u> - Analyser et évaluer la situation sociale - Construire un projet d'accès au logement en adéquation avec la situation sociale, familiale et financière du ménage • <u>Accompagner aux démarches administratives et à l'accès aux droits</u> - Effectuer les dossiers au titre de l'accès au logement (FSL accès LNI, DALO, SNE, Contingent préfectoral...) - Accompagner à l'ouverture des droits (RSA, allocations France Travail, complémentaire santé solidaire...) • <u>Accompagner à la gestion du budget et à la vie quotidienne</u> - Etablir l'inventaire des dettes et crédits et négocier leur régularisation (plan d'apurement, dossier de surendettement, dossier d'aides financières...) - Développer des outils de gestion budgétaire - Etablir un budget mensuel - Proposer une méthode de classement des documents administratifs - Accompagner à la gestion des énergies • <u>Accompagner à la recherche de logement</u> - Solliciter les différentes instances/ dispositifs relative à la demande de logement - Faciliter les rencontres avec les bailleurs - Accompagner le ménage lors de visites de logement • <u>Accompagner au relogement</u> - Instruction des dossiers d'aide financière et si besoin d'accompagnement social (FSL/ Action Logement/ AVDL...) - Vérifier l'ouverture des droits aux aides au logement (APL/ ALS/ ALF) • <u>Aider à la résolution d'autres difficultés</u> - Orienter vers les structures et professionnels de santé

	- Orienter vers les dispositifs de l'insertion professionnelle <u>Les modalités de mise en œuvre</u> • <u>La durée</u> Elle est de 12 mois sauf pour les ménages sortant de CADA ou relevant du DALO, elle est portée à 18 mois. Un changement de logement en cours de mesure est possible, toutefois la date de début d'accompagnement n'est pas modifiée. A titre exceptionnel et sur demande justifiée auprès du SPSLH une prolongation de 4 mois peut être accordée. Elle ne concerne que les situations suivantes : - changement majeur de la situation du ménage accompagné (financière, professionnelle, familiale...) - permettre de finaliser une démarche déjà engagée (ex : logement attribué mais en travaux, passage en CAL programmé...) Dans les autres cas, il conviendra d'organiser la fin de la mesure et la réorientation du ménage avant la fin de la période d'accompagnement. • <u>La fréquence d'intervention</u> Les interventions se font obligatoirement au domicile du ménage. Elles ne peuvent être inférieures à 2 par mois. La fréquence des interventions doit s'adapter aux problématiques du ménage et à son évolution. • <u>La vacance</u> La vacance technique : elle devra être justifiée au SPSLH (demandes d'intervention et factures datées). Ces éléments sont à communiquer au fur et à mesure de l'année. Si la vacance se justifie, le logement sera considéré comme occupé le temps des travaux. Concernant la vacance entre la sortie et le relogement d'un nouveau ménage, un délai de 31 jours sera rémunéré. • <u>Le changement de logement</u> L'association informera le SPSLH de tous changements de logement et transmettra le nouveau bail. • <u>Le bilan</u> Un tableau d'occupation des logements sera transmis mensuellement au SPSLH. Pour ce faire il conviendra d'utiliser le tableau fourni par le SPSLH en ne faisant apparaître que les logements ALT pour lesquels le FAL est versé. • <u>Le cumul</u> Le FAL ne peut être cumulé avec un autre accompagnement FSL ou autre (AVDL, accompagnement spécifiques réservées aux femmes victimes de violences par exemple).
Territoire d'intervention	XXXXXX
Profil du professionnel intervenant sur la mission	Travailleur social diplômé : Conseiller en économie sociale et familiale, assistant social, éducateur spécialisé. En cas d'absence de plus de 21 jours ouvrés consécutifs du travailleur social en charge d'une mesure FAL, l'association en informera le chef SLISL et organisera la continuité de la mesure FAL avec un professionnel d'un diplôme équivalent dans le respect du cahier des charges.
Modalités de financement	Le nombre de FAL par association est de 30 maximum correspondant à un ETP. Le coût annuel de la mesure FAL est de 2 062 € se décomposant comme suit : - Accompagnement social : 1 562,80 € - Gestion locative : 500 € Pour les colocations, 1 seule gestion locative sera comptabilisée. Le FAL est rémunéré par jour d'occupation du logement. Les mesures débutées entre le 01/07/2025 et le 31/12/2027 seront à mener à terme.

Modalités de versement	Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 : • 70 % dans le mois qui suit la signature de la convention. • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre 2025. Si au calcul du solde, il s'avère que le montant de la subvention versée est supérieur au taux de réalisation, l'association sera amenée à effectuer un remboursement. Pour les années 2026 et 2027, les paiements seront effectués, via un avenant financier à la convention, selon les modalités suivantes : • 70% dans le mois qui suit la signature de l'avenant financier • le solde au premier trimestre de l'année N + 1 dans la limite de XXXXX € et au vu du nombre d'accompagnements réalisés au 31 décembre de chaque année.
Bilan	<u>Bilans mensuel</u> : un tableau d'occupation des logements et les justificatifs de vacances techniques seront transmis mensuellement au SPSLH. <u>Bilan annuel</u> : L'association complète la grille d'activité de l'année N selon le modèle transmis par le SPSLH. Il est transmis au plus tard le 1^{er} février de l'année N+1 au SPSLH.

Pôle Solidarités
Direction des politiques d'inclusion durable

■ ■ ■ ■ ■ AVENANT A LA CONVENTION

Objet : Avenant 1 à la Convention partenariale 2024-04102 dans le cadre du Pacte des Solidarités relatif au Fonds de solvabilisation du logement des jeunes précaires et du Fonds de Prévention des Expulsions Locatives.

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département, Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9. Le Département du Pas-de-Calais représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 16 juin 2025,

Ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et **La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**, dont le siège est situé rue de Beaufort 62015 Arras Cedex, représentée par son Directeur, **Jean-Jacques PION**, dûment habilité à signer le présent avenant,

Ci-après désigné par « la CAF » d'autre part,

Vu : la convention initiale signée le 12 juillet 2024 avec la CAF du Pas-de-Calais,

Vu : la délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025 autorisant le Président à signer le présent avenant.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les crédits alloués au Fonds de Prévention des Expulsions Locatives et au Fonds de solvabilisation au logement des jeunes précaires.

Article 2 : Crédits d'intervention du département

L'article 5 de la convention est complété comme suit :

Le montant de la participation 2025 du Département s'élève à :

- 500 000 € au titre du Fonds de Prévention des Expulsions Locatives ;
- 100 000 € au titre du Fonds de solvabilisation au logement des jeunes ;

Soit 600 000 € en 2025.

La participation 2025 sera acquittée en un versement à la signature du présent avenant. »

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

**Pour le Département et par délégation
La Directrice des politiques d'inclusion durable**

Sabine DESPIERRE

**Pour la caisse d'Allocations Familiales,
Le Directeur,**

Jean Jacques PION

Pôle Solidarités
Direction des politiques d'inclusion durable
Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

■ ■ ■ ■ ■ AVENANT A LA CONVENTION

Objet : Avenant à la convention 2022-2025 relative à la mise en œuvre d'une action de prévention de la précarité énergétique sur le territoire de l'Arrageois (CUA).

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département, Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 16 juin 2025

Ci-après désigné par « le Département » d'une part,

DEMAIN, situé **13 rue Braque à ARRAS**, représenté par son **Directeur, Monsieur Farid SAAD SAOUD**, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

Ci-après désigné par DEMAIN d'autre part,

Vu : la convention initiale signée le 04 aout 2022-;

Vu : l'avis favorable du Comité Technique du Fonds Solidarité Logement du 20 mars 2025 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 16 juin 2025 autorisant le Président à signer le présent avenant ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 4.2 et 5 de la convention initiale.

Article 2 : Engagements de l'organisme

L'article 4-2 « Evaluation de l'action » de la convention initiale est modifié comme suit :

« Un comité de pilotage final sera organisé, par DEMAIN, afin de présenter ce bilan aux services du Département (territoire concerné et siège).

Sessions	Périodes	Bilans finaux
1	Septembre 2022 à aout 2023	Avant fin 2023
2	Septembre 2023 à aout 2024	Avant fin 2024
3	Septembre 2024 à décembre 2025	Avant fin janvier 2026

Article 3 : Engagements du Département du Pas-de-Calais

L'article 5 de la convention initiale est complété comme suit :

« Le CT FSL s'engage à verser à DEMAIN, pour la session 3, une subvention d'un montant maximum de 13 334 €. »

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Arras, le
En 2 exemplaires originaux

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice des politiques d'inclusion durable**

Sabine DESPIERRE

**Pour DEMAIN
Le Directeur,**

Farid SAAD SAOUD

Pôle Solidarités**Direction des politiques d'inclusion durable****Service des politiques sociales du logement et de l'habitat**
 ■ ■ ■ ■ ■ **AVENANT A LA CONVENTION**

Objet : Avenant à la convention 2022 - 2026 relative à la mise en œuvre d'une action de prévention de la précarité énergétique sur le territoire du Département.

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département, Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 16 juin 2025,

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et **FACE Côte d'Opale** dont le siège est situé 147 boulevard Victor Hugo 62100 CALAIS, représenté par sa Présidente Hélène GUY dûment autorisée à signer le présent avenant ;

Ci-après désigné par FACE

d'autre part,

Vu : la convention initiale signée le 28 septembre 2022-;

Vu : l'avis favorable du Comité Technique du Fonds Solidarité Logement du 20 mars 2025 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 16 juin 2025 autorisant le Président à signer le présent avenant ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 4.2 et 5 de la convention initiale.

Article 2 : Engagements de l'organisme

L'article 4-2 « Evaluation de l'action » de la convention initiale est modifié comme suit :

« Un comité de pilotage final sera organisé, par FACE, afin de présenter ce bilan aux services du Département (territoire concerné et siège).

Sessions	Périodes	Bilans intermédiaires	Bilans finaux à N+ 1
1	Septembre 2022 à aout 2023	Avant fin 2023	Avant fin 2024
2	Septembre 2023 à aout 2024	Avant fin 2024	Avant fin 2025
3	Septembre 2024 à décembre 2025	Avant fin janvier 2026	Avant fin 2026

Article 3 : Engagements du Département du Pas-de-Calais

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Action de sensibilisation des travailleurs sociaux : 20 000 € soit 22 sessions de 2 jours. »

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Arras, le
En 2 exemplaires originaux

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice des politiques d'inclusion durable**

Sabine DESPIERRE

**Pour l'association FACE Côte d'Opale
La Présidente,**

Hélène GUY

Pôle Solidarités
Direction des politiques d'inclusion durable
Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

■ ■ ■ ■ ■ AVENANT A LA CONVENTION

Objet : Convention 2022-2025 relative à la mise en œuvre d'une action de prévention de la précarité énergétique sur les territoires de **l'Arrageois et de l'Artois**.

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département, Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 16 juin 2025

Ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Pimms Artois Gohelle, situé **Place de la gare 62820 LIBERCOURT**, représenté par son Directeur **Franck BOMY**, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

Ci-après désigné par PIMMS d'autre part,

Vu : la convention initiale signée le 28 septembre 2022;

Vu : l'avis favorable du Comité Technique du Fonds Solidarité Logement du 20 mars 2025 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 16 juin 2025 autorisant le Président à signer le présent avenant ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 4.2 et 5 de la convention initiale.

Article 2 : Engagements de l'organisme

L'article 4-2 « Evaluation de l'action » de la convention initiale est modifié comme suit :

« Un comité de pilotage final sera organisé, par le PIMMS, afin de présenter ce bilan aux services du Département (territoire concerné et siège).

Sessions	Périodes	Bilans finaux
1	Septembre 2022 à août 2023	Avant fin 2023
2	Septembre 2023 à août 2024	Avant fin 2024
3	Septembre 2024 à décembre 2025	Avant fin janvier 2026

Article 3 : Engagements du Département du Pas-de-Calais

L'article 5 de la convention initiale est complété comme suit :

« Le CT FSL s'engage à verser au PIMMS, pour la session 3, une subvention d'un montant maximum de 19 294 €. »

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Arras, le
En 2 exemplaires originaux

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice des politiques d'inclusion durable**

Sabine DESPIERRE

**Pour le PIMMS Artois Gohelle
Le Directeur,**

Fanck BOMY

Pôle des Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable

..... CONVENTION

Objet : Convention relative à la prévention et la lutte contre les expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert pour l'année 2025.

Entre le Département du Pas-de-Calais dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras cedex 9, le Département du Pas-de-Calais, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment autorisé par la Commission permanente en date du 16 juin 2025,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

L'Association interdépartementale D'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais, dont le siège social se situe 7 bis rue Racine 59000 Lille, identifié au répertoire sous le numéro SIRET : 343 097 333 00078, représentée par son Président, **Jean-Noël VERFAILLIE**, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après désigné par " l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais " d'autre part,

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : la délibération de la Commission permanente réunie le XXXXXXXXX relative à la convention du « Pacte départemental des solidarités », initié par l'Etat ;

Vu : le Pacte des Solidarités humaines 2022-2027 adopté par le Conseil départemental le 12 décembre 2022 ;

Vu : le schéma Départemental inclusion 2023-2027 : « Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais », adopté par le Conseil départemental le 25 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Pas-de-Calais,

Vu : l'avis favorable du comité des financeurs du Fonds Solidarité Logement du 21 mars 2025 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente réunie le 16 juin 2025 ;

Il a été convenu ce qui suit,

Préambule

La loi positionne le Département comme chef de file des solidarités. Ce rôle impose aujourd'hui de se donner les moyens de répondre aux besoins de toutes et tous, quelles que soient les situations. Grâce à plusieurs leviers d'intervention, le Département se mobilise et soutient toutes celles et ceux pour qui l'incertitude ne peut rester une fatalité.

Le Pacte des Solidarités humaines. Adopté par le Conseil départemental le 12 décembre 2022, il est l'un des volets constitutifs du projet départemental pour la période 2022-2027. Il fixe les grandes orientations et prend des engagements dans le cadre de la politique d'accès au logement, à l'emploi et à celle relative à l'action sociale de proximité. A travers 16 ambitions, le Pacte des Solidarités humaines pose les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement, et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

Le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027. Adopté par le Conseil départemental le 25 septembre 2023, il est la déclinaison opérationnelle du Pacte des solidarités humaines et des différents travaux déjà engagés ces 2 dernières années. Il reprend les modalités du programme départemental pour l'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion.

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), à travers lequel le Département soutient massivement l'accès et le maintien dans le logement des publics cibles et combat la précarité énergétique grâce notamment à un Fonds Solidarité Logement axé sur la dimension préventive.

Le Logement d'abord, mis en œuvre de manière accélérée depuis 2018. Le Département s'y est engagé pour accompagner les ménages rencontrant les parcours « logement » les plus complexes grâce notamment, à la constitution de plateformes territoriales.

Le Pacte Départemental des solidarités initié par l'État. En vigueur au 1^{er} janvier 2024, son objectif principal vise à prévenir la pauvreté, à travers une politique de lutte contre les inégalités à la racine, dès la petite enfance, et la sortie de la pauvreté, par l'accompagnement au retour au travail pour tous.

Pour répondre à tous ces enjeux, le Département a souhaité mobiliser les acteurs de terrain autour d'opérations concrètes dont les modalités de mise en œuvre sont décrites au travers de conventions d'engagements.

Ces conventions permettent d'établir les relations sur la base d'une démarche volontariste et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion de moyens budgétaires et humains, que dans l'évaluation des résultats attendus en fonction des objectifs préalablement définis en commun.

Dans le cadre de la lutte contre la prévention des expulsions locatives, action prioritaire, entre autres, du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées et du Pacte des Solidarités Humaines (notamment au travers de son ambition 2 « aller au-devant des personnes les plus vulnérables »), il a été décidé de créer une action de prévention de lutte contre les expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert.

Cette action est confiée à l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat pour l'année 2024 entre le Département du Pas-de-Calais et l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais, concourant à la mise en œuvre de l'opération citée ci-dessous, dont les dispositions de mise en œuvre sont précisées en annexe 2 :

- Mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert.

Durant la période d'exécution de la convention, l'organisme s'engage à réaliser l'opération. Il bénéficie pour cela, d'une participation financière du Département du Pas-de-Calais.

Article 2 : Présentation de l'organisme

L'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à mettre en œuvre et à animer un numéro vert dédié à la prévention des expulsions locatives sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais. Ce numéro vert a pour objectif d'apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des particuliers, quel que soit leur statut : locataires, propriétaires, professionnels (travailleurs sociaux, etc.), associations à vocation sociale et cela le plus en amont possible d'une procédure d'impayé et de risque d'expulsion.

La mission consiste :

2.1 dans le cadre de la mise en œuvre de l'action

- à mettre en place le Numéro Vert dédié à la prévention des expulsions pour le département du Pas-de-Calais,
- à déployer les moyens humains permettant de répondre efficacement aux demandes générées par ce numéro vert.

2.2 dans le cadre de l'animation générale de l'action

- à informer, à conseiller autant les locataires que les propriétaires, parc privé ou parc public de manière préventive et curative,
- à évaluer la situation de la personne,
- à orienter vers la solution juridique et financière la plus adaptée,
- à établir, selon la situation, un contact vers les services sociaux compétents,
- à recevoir les personnes concernées autant que de besoin afin de suivre avec elles l'évolution de leur situation,
- à apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des travailleurs sociaux,
- à avoir un rôle d'expertise dans le cadre des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (Ccapex).

2.3 dans le cadre du suivi de la mission

- à rendre compte, chaque année au Comité technique du Fonds Solidarité Logement (FSL), de ses activités par l'établissement d'un bilan d'activité quantitatif et qualitatif permettant notamment d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi systématique des usagers du numéro vert et de mesurer l'efficacité de l'action afin de contribuer à l'observation générale des démarches d'expulsion sur le département, ce bilan pourra faire l'objet d'une présentation en CCAPEX.

Des bilans intermédiaires pourront être sollicités par les services départementaux.

Article 3 : Période d'application de la convention

La présente convention s'applique sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus. La conclusion d'une nouvelle convention pourra être négociée à l'issue de la procédure d'évaluation. En aucun cas cette convention ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Article 4 : Coût de l'opération

Pour la durée de la convention, la participation du FSL est estimée à un montant maximum de 18 000 €, pour un minimum de 200 accompagnements.

En outre, la contribution financière annuelle du Département définie selon les principes mentionnés ci-dessus ne sera applicable que sous réserve des conditions suivantes :

- Le respect par la structure des clauses de la présente convention,
- La vérification par les services du Département que le montant de la contribution financière annuelle n'excède pas le coût de l'action,
- La transmission, dans les délais précisés en annexe, des documents de bilan.

Article 5 : Modalités de versement de la participation financière

La participation financière, sous réserve du vote du budget du Département, est versée selon les modalités reprises en annexe **XX** de la convention.

La participation financière sera effectuée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais gestionnaire comptable et financier du Fonds Solidarité Logement.
au compte :

Référence IBAN :
Référence BIC :
Domiciliation :
Titulaire du compte :

La participation est versée en totalité après la signature de la présente convention.

Article 6 : Suivi de l'opération et bilans

L'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais devra rendre compte des actions menées à l'issue d'une année d'activité.

Dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de la convention, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais fera parvenir au Département les documents permettant son évaluation, notamment :

- un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif permettant notamment d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi des usagers et mesurer l'efficacité de l'action menée. A ce titre, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais pourra mettre en place des enquêtes auprès des bénéficiaires de l'action afin de mesurer la satisfaction des usagers lors des consultations téléphoniques et lors des rendez-vous physiques.

Article 7 : Modalités de contrôle

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et/ou sur place. L'organisme doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation relative à la réalisation des actions.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les Services de l'État, de la Chambre Régionale des Comptes ou des missions de contrôle de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

La structure s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, afin de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

L'organisme présentera dans les meilleurs délais, aux agents chargés du contrôle, tous documents et pièces établissant la réalité et la régularité de l'opération (*ex : justificatifs de salaires, des frais de déplacement,*).

L'ensemble des documents devra être conservé jusqu'au 31 décembre 2034.

Article 8 : Obligations de l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais

8-1 : Obligations générales

L'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à :

- 1- Mettre en œuvre le projet tel que défini dans la présente convention ;
- 2- Mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, conformément aux éléments inscrits au dossier de demande de participation financière.
- 3- Adapter tant dans leur mise en œuvre que dans leur contenu, les actions, au public auquel elles sont destinées, prenant notamment en compte les capacités spécifiques des personnes ;
- 4- Informer le Département de toute modification qui pourrait avoir un impact dans la mise en œuvre de la mission et le suivi administratif ;
- 5- Rendre compte des effets des actions sur le parcours des bénéficiaires et des perspectives d'évolution ;
- 6- Donner suite à toute demande des services du Département aux fins d'obtenir les pièces ou informations relatives à l'opération, nécessaires à son instruction, au calcul du montant de l'aide à verser, à son suivi et son évaluation ;

- 7- Utiliser les outils du Département et l'ensemble des documents d'appui fournis par les services du Département (Logiciels, cahiers des charges, chartes, etc). Il veille à fournir toutes les informations sur les bénéficiaires permettant de renseigner les indicateurs au vu desquels le Département sera amené à évaluer l'efficacité des accompagnements, la dynamique des parcours et particulièrement, la nature des sorties.
- 8- Communiquer sur l'intervention financière du Département dans le cadre des opérations qu'il met en œuvre auprès des participants et du grand public.

Lors de toute communication ou publication, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à respecter les obligations de publicité de la participation du Département du Pas de Calais conformément à l'annexe 2 de la présente convention.

Lors de toute communication ou publication, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à indiquer la participation financière du Département au financement ou cofinancement de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre et aux participants à l'opération.

Toute communication ou publication de l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que le Département n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

- 9- L'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à poursuivre l'accompagnement quelles que soit les circonstances :
 - En cas d'indisponibilité du personnel affecté à l'opération, cette dernière doit être poursuivie dans les mêmes conditions que celles prévues initialement.
 - En outre, en cas de contexte ou situation exceptionnels, le Département peut être amené à mettre en place une procédure transitoire visant la poursuite de l'opération, procédure que l'organisme mettra scrupuleusement en œuvre.
 - En cas d'impossibilité de poursuivre l'opération ou si l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais ne souhaite plus la poursuivre, il doit en informer le Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat par lettre recommandée avec avis de réception 2 mois avant de cesser son action. Dans ce cas, la convention sera résiliée à l'issue de ce délai dans les conditions prévues à l'article 10 de la présente convention.

8-2 : Obligations liées au secret professionnel

L'ensemble des informations nominatives ne pourra être utilisé que dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération. Toute personne exerçant dans ce cadre s'engage à respecter et à faire respecter les règles régissant le secret professionnel.

Le secret couvre l'ensemble des informations concernant la personne venue à la connaissance du personnel accompagnant c'est-à-dire tout ce qui lui a été confié, mais aussi tout ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris.

Le Département et l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention dûment qualifié de confidentiel et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

Toutefois, cette obligation ne saurait faire obstacle ni aux obligations d'information à des buts statistiques, ni à l'exercice du pouvoir de contrôle du Président du Conseil départemental.

8-3 : Obligations liées à la propriété et utilisation des résultats

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de la mission, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus à l'association. Toute utilisation à des fins commerciales ou non, des travaux, études, résultats, sous quelque support que ce soit, doit recevoir l'accord express préalable du Département.

La structure octroie au Département le droit d'utiliser librement les résultats de la mission, sauf les obligations de confidentialité et dans le respect des droits de propriété industrielle préexistants.

8-4 : Obligations et contreparties en matières de communication/charte graphique

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil Départemental du Pas-de Calais, intitulée « obligation et contrepartie en matière de communication », consultable sur le site du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/contreparties-communication> ainsi que la charte dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurale, affiches, insertion publicitaires, supports dématérialisés (web, réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestations, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisées sans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se déroulent les manifestations et autres opérations de promotions (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Article 9 : Avenant

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 10 : Résiliation et renonciation

La convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département notamment dans le cas où la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions prévues à la présente convention, l'utilisation des fonds n'est pas conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles. Les dirigeants de l'organisme sont entendus préalablement. La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

Le remboursement partiel voire total des sommes versées sera notamment exigé si le bilan final n'est pas produit dans les délais impartis, ou s'il s'avère après un contrôle que les pièces justificatives produites par l'organisme sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut également demander la résiliation de la convention. La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Il s'engage à transmettre le bilan de l'opération et à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais.

L'organisme renonce pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute opération entrant dans le champ d'application de la présente convention.

Article 11 : Recours

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, les litiges qui pourraient résulter de l'application des présentes seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 12 : Annexes

Les annexes jointes à la présente convention sont :

ANNEXE 1 : Obligations liées à la protection des données à caractère personnel

ANNEXE 2 : Mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert

Fait en 2 exemplaires originaux

Ce document comprend 12 pages.

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,
La Directrice des Politiques d'Inclusion Durable,

Sabine DESPIERRE

Pour l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais,
Le Président,

Jean-Noël VERFAILLIE

ANNEXE 1 - OBLIGATIONS LIEES A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1- Description du traitement faisant l'objet de la prestation

L'organisme est autorisé à traiter pour le compte du département les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le service suivant : Mission prévention des expulsions par le biais d'un numéro vert.

La nature des opérations réalisées sur les données est : échanges avec le Département, les partenaires institutionnels et associatifs dans le respect du secret professionnel, réalisation de diagnostics et bilans, stockage des données à minima jusqu'à la rédaction des bilans finaux et / ou des rapports d'activité.

La ou les finalité(s) du traitement sont : mieux connaître l'utilisateur afin de lui fournir des éléments objectifs permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant en matière de logement et d'habitat.

Les données à caractère personnel traitées sont : noms, prénoms, adresse, dates de naissance, téléphones, données budgétaires, économiques, sociales et juridiques.

Les catégories de personnes concernées sont : l'ensemble des ménages du Pas-de-Calais qui souhaitent être informés en matière d'expulsion locative.

2- Obligations de l'organisme vis-à-vis du département

L'organisme s'engage à :

- a) traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet de la prestation et notamment à ne pas les commercialiser ;
- b) traiter les données **conformément aux instructions documentées** du département figurant en annexe de la présente convention (*le cas échéant*). Si l'organisme considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le département. En outre, si le titulaire est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le département de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- c) **garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;
- d) veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- e) prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut**.
- f) **Sous-traitance**

L'organisme peut faire appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Département de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Département dispose d'un délai minimum de 3 mois à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le pouvoir adjudicateur n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du Département. Il appartient à l'organisme de s'assurer que le sous-traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, l'organisme demeure pleinement responsable devant le département de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

g) Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Département de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

h) Exercice des droits des personnes

L'organisme assistera le département à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'organisme des demandes d'exercice de leurs droits, l'organisme doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr.

i) Notification des violations de données à caractère personnel

L'organisme notifie au département toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au département, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

j) Aide de l'organisme dans le cadre du respect par le département de ses obligations

L'organisme aide le département pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. L'organisme aide le département pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

k) Mesures de sécurité

L'organisme s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données, notamment par :

- Le chiffrement des données à caractère personnel lors des échanges (ex : utilisation d'une plateforme sécurisée, utilisation de 7-zip avec mot de passe) ;
- La restriction d'accès aux données traitées aux seules personnes habilitées ;
- La sauvegarde régulière des données à caractère personnel traitées et leur restauration dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- La sensibilisation des intervenants aux risques liés à la protection des données et la sécurité des traitements de données à caractère personnel ;
- Le respect de la charte de bon usage des moyens informatiques par les intervenants amenés à accéder aux systèmes d'information du Département (extranet, etc.) ;
- La mise en œuvre des recommandations de la CNIL issues du Guide de la sécurité des données personnelles ;
- Le contrôle régulier de l'efficacité des mesures de sécurité en place et du niveau de sécurité des traitements.

l) Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, l'organisme s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel.

m) Délégué à la protection des données

L'organisme communique au Département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

n) Registre des catégories d'activités de traitement

L'organisme déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du département comprenant :

- le nom et les coordonnées du Département pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Département;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
 - des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ;

o) Documentation

L'organisme met à la disposition du département la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Département ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

3- Obligations du département vis-à-vis de l'organisme

Le Département s'engage à :

- a) permettre à l'organisme de réaliser les opérations visées au 2 du présent article ;
- b) documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'organisme;
- c) veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de l'organisme;
- d) superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'organisme.

Mission prévention des expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert

ADIL du Nord et du Pas-de-Calais

Durée	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
Coût	18 000 €
Public-Cible	Ménages risquant une expulsion locative sur le Département du Pas-de-Calais, propriétaires, professionnels
Objectifs	Mettre en œuvre et à animer un numéro vert dédié à la prévention des expulsions locatives. Ce numéro vert a pour objectif d'apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des particuliers, quel que soit leur statut : locataires, propriétaires, professionnels (travailleurs sociaux, etc.), associations à vocation sociale et cela le plus en amont possible d'une procédure d'impayé et de risque d'expulsion.
Déroulement de l'action (procédure)	<u>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action</u> Mettre en place le Numéro Vert dédié à la prévention des expulsions pour le département du Pas-de-Calais, Déployer les moyens humains permettant de répondre efficacement aux demandes générées par ce numéro vert. <u>Dans le cadre de l'animation générale de l'action</u> Informers, conseiller autant les locataires que les propriétaires, parc privé ou parc public de manière préventive et curative, Evaluer la situation de la personne, Orienter vers la solution juridique et financière la plus adaptée, Etablir, selon la situation, un contact vers les services sociaux compétents, Recevoir les personnes concernées autant que de besoin afin de suivre avec elles l'évolution de leur situation, Apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des travailleurs sociaux, Avoir un rôle d'expertise dans le cadre des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX).
Territoire d'intervention	Département du Pas-de-Calais
Profil du professionnel intervenant sur la mission	Juristes de l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais

Modalités de financement	Participation de 18 000€ au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Pas-de-Calais pour l'année 2025
Modalités de versement	Versement d'une participation de 18 000€, à la signature de la convention par le Fonds de Solidarité Logement du Pas-de-Calais.
Bilan	Dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de la convention, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais fera parvenir au Département les documents permettant son évaluation, et notamment un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi des usagers et mesurer l'efficacité de l'action menée. Ce rapport d'activité sera présenté au Comité technique du Fonds Solidarité Logement (FSL). Ce bilan pourra également faire l'objet d'une présentation en CCAPEX.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°56

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2025-PHASE 1

I. Eléments de contexte :

L'appel à projets (AAP) mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets :

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Les dispositifs intervenant dans les thématiques de l'AAP se matérialisent par

des accompagnements, des actions individuelles ou collectives, des aides spécifiques, à destination des publics suivants :

- aux Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA), résidant dans le département du Pas de Calais ;
- aux jeunes de moins de 26 ans en précarité, résidant dans le Département du Pas de Calais ;
- aux personnes ne percevant plus le Revenu de Solidarité Active (RSA) mais toujours en parcours d'insertion du Département ;
- aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement.

L'objectif est d'amener les bénéficiaires à évoluer positivement dans leur parcours par la levée des freins rencontrés et avec pour finalité une insertion sociale et professionnelle.

5 thématiques sont abordées dans cet AAP.

Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA :

Les dispositifs proposés concernent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA résidant dans le Département du Pas-de-Calais et ont pour objectifs principaux :

- De dynamiser/redynamiser les parcours par le biais d'accompagnements spécifiques répondant aux besoins des bénéficiaires ;
- De lever les freins faisant obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des BRSA ;
- De mobiliser les ressources propres, les compétences, potentiels des bénéficiaires et de les rendre acteurs de leur parcours ;
- De permettre un renforcement des compétences des professionnels accompagnants afin notamment de mieux faire face aux difficultés de terrain ;
- De mieux coordonner les partenaires de l'insertion, acteurs du parcours des BRSA.

Le suivi est réalisé par des professionnels spécialisés dans l'accompagnement des publics en difficulté (Centre Communal d'Action Sociale(CCAS)/Centre Intercommunal d'Action Sociale(CIAS)/Organismes de formation/Associations/Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ...) et pouvant intervenir à différentes étapes du parcours du bénéficiaire.

L'annexe 1 du présent rapport définit les dispositifs proposés au sein de l'AAP concernant cette thématique et en propose le bilan 2024.

Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire :

Afin de garantir le parcours logement des habitants défavorisés, le Département intervient sur 4 axes majeurs :

- Aides financières : le Département attribue des aides financières dédiées aux ménages en difficulté, comme au travers du Fonds de Solidarité Logement dont il est le gestionnaire.
- Accompagnements sociaux : le Département propose une palette d'accompagnements sociaux adaptés à la situation individuelle, destinés à permettre à la fois l'accès mais également le maintien dans le logement. Ces accompagnements permettent de gagner en autonomie.
- Accompagnements spécifiques : le Département impulse des accompagnements spécifiques pour lutter contre la précarité énergétique qui touche de nombreux ménages de notre territoire.
- De manière plus générale, le Département soutient l'accès à l'information de tous (juridique etc.).

L'objectif principal est ici de permettre à chacun de disposer d'un logement adapté et de s'y maintenir dans de bonnes conditions.

Conscient que le maintien dans le logement passe également par l'accompagnement budgétaire et des réponses spécifiques pour les publics défavorisés, le Département développe, en complément, des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) qui prennent la forme d'un accompagnement social individuel à destination de majeurs rencontrant des difficultés dans la gestion de leurs ressources et dont la santé ou la sécurité sont menacées

L'annexe 1 du présent rapport définit tous les dispositifs proposés au sein de l'AAP concernant cette thématique et en propose, lorsqu'il est disponible, le bilan 2024.

Thématiques 3 : Parcours insertion emploi :

Les actions proposées illustrent une partie de l'offre de services offerte par le Département pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires. C'est une offre adaptée aux besoins spécifiques des publics qui permet à la fois de répondre à des enjeux de remobilisation vers l'emploi pour les personnes connaissant des difficultés majeures sans perspectives concrètes mais aussi d'apporter des réponses « sur-mesure » pour celles et ceux pour qui l'opportunité d'embauche est une réalité.

Pour permettre le développement des compétences et l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, il est proposé de :

- Soutenir les initiatives qui proposent un accompagnement social favorable à la remobilisation des personnes, notamment par une prise en compte, au-delà des diplômes, des compétences transposables (savoir-être ; savoir-faire) ;
- Poursuivre les efforts alloués auprès des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) via l'aide à l'encadrement des bénéficiaires du RSA ;
- Faciliter l'émergence de « passerelles » à travers le développement de sessions de préparatoires adaptées ou de préparatoires à l'emploi pour (ré)affirmer notamment les compétences acquises et les mettre à profit d'un parcours socio-professionnel vers l'emploi cohérent,
- Lever les freins périphériques au retour à l'emploi (Mobilité, garde d'enfants...) ;
- Permettre l'accès et sécuriser l'intégration à l'emploi (en direct ou via les clauses sociales) et éviter toutes ruptures dans les premières semaines suivant le recrutement de la personne ;
- Innover pour agir en complémentarité des dispositifs existants et ainsi compléter une offre de services dédiée, en particulier aux personnes porteuses d'un handicap.

L'annexe 1 du présent rapport définit les dispositifs proposés au sein de l'AAP concernant cette thématique et en propose, lorsqu'il est disponible, le bilan 2024.

Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes :

Afin de garantir le parcours vers l'autonomie et l'inclusion des jeunes, le Département intervient notamment sur les axes suivants :

- Une politique en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes : assurer à chaque jeune du Pas-de-Calais, un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans le monde économique, quel que soit son parcours, tout en confortant la transversalité des dispositifs et la complémentarité des partenaires.
- L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans qui vise à prendre en charge les "invisibles", jeunes déscolarisés depuis une longue durée et

inconnus des services de l'Éducation nationale.

- L'aide aux projets jeunesse de territoire (en faveur de toutes structures accueillant des jeunes qui souhaitent réaliser un projet ponctuel impliquant plusieurs jeunes).

Concernant l'accès et le maintien dans le logement des jeunes et plus spécifiquement des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, le Département a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte des Solidarités (Etat), de leur proposer à la fois un accès au logement facilité grâce à des conventionnements avec des bailleurs sociaux mais également un accompagnement social « Logement » dédié qui peut être renforcé en fonction des besoins.

L'annexe 1 du présent rapport définit tous les dispositifs proposés au sein de l'AAP concernant cette thématique et en propose, lorsqu'il est disponible, le bilan 2024.

Thématique 5 : Contreparties Fonds Social Européen (FSE):

Cette thématique reprend 3 dispositifs des thématiques 2 et 3, financés par le FSE et par une contrepartie départementale (présentation en annexe1).

II. Phase 1 de l'AAP

La première période de dépôt était ouverte jusqu'au 14/02/2025. Suite à cette première session et aux instructions effectuées par les services du Département, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant sur les 5 thématiques.

Thématique 1 : Parcours accompagnement RSA :

5 dispositifs sont ici proposés pour un total de 6 110 935 € (Annexes 2 et 7).

Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire :

2 dispositifs sont ici proposés pour un total de 600 000 € sur le budget départemental ainsi que 7 dispositifs dans le cadre du financement FSL (hors financement du FSL : soit 2 165 033.66 €) - (Annexes 3 et 7).

Thématique 3 : Parcours insertion emploi :

14 dispositifs sont ici proposés pour un total de 4 623 024.98 € (Annexes 4 et 7).

Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes :

4 dispositifs sont ici proposés pour un total de 880 000 € (Annexes 5 et 7).

Thématique 5 : Contreparties FSE :

2 dispositifs sont ici proposés pour un total de 194 133.34 € (Annexes 6 et 7).

III. Conclusion

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 1 « Parcours accompagnement RSA », présentés en annexe 2 pour un montant total de 6 110 935 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 ;
- De valider le financement de 9 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », présentés en annexe 3 pour un montant total de 600 000 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 ;

- De valider le financement de 14 dispositifs de la thématique 3 « Parcours insertion emploi », présentés en annexe 4 pour un montant total de 4 623 024.98 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 ;
- De valider le financement de 4 dispositifs de la thématique 4 « Parcours inclusion jeunes », présentés en annexe 5 pour un montant total de 880 000 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 ;
- De valider le financement de 2 dispositifs de la thématique 5 « Contreparties FSE », présentés en annexe 6 pour un montant total de 194 133.34 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 7 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par de la Commission Permanente du 12 juin 2023 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 4 structures citées en annexe 7 (MIPE du Pays de Saint-Omer, APSA, 3ID et ADEFI), les avenants relatifs aux conventions de l'expérimentation France Travail selon les modalités présentées en annexe 2 au présent rapport, dans les termes du modèle joint en annexe 8 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures concernées citées en annexe 7, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle FSL joint en annexe 9 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais, l'avenant relatif à la convention partenariale « Fonds de Solvabilisation du logement des jeunes précaires et du Fonds de Prévention des expulsions locatives », selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du projet joint en annexe 10 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 3 structures citées en annexe 7 (Demain, PIMMS Artois Gohelle, Face Côte d'Opale), les avenants relatifs aux conventions de lutte contre la précarité énergétique selon les modalités présentées en annexe 3 au présent rapport, dans les termes des projets joints en annexes 11, 12 et 13 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'ADIL Nord- Pas-de-Calais, la convention relative à la prévention et la lutte contre les expulsions par l'intermédiaire d'un numéro vert selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du projet joint en annexe 14.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	7 902 850,00	7 902 850,00	6 110 935,00	1 791 915,00
C01-444H02	6568/93444	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	6 379 070,00	6 379 070,00	4 817 158,32	1 561 911,68
C02-428O10	6568/93428	Agence départementale pour l'information sur le logement (EPF)	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
C02-428B02	6568/93428	Logement des Jeunes	1 100 000,00	1 100 000,00	880 000,00	220 000,00
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 883 000,00	2 883 000,00	500 000,00	2 383 000,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Vice-présidente du Conseil départemental

SIGNE

Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY